Défense nationale
National Defence

GUIDE DE PLANIFICATION DE LA DÉFENSE 2001 (GPD 2001)

Canada

11 avril 2000

AVANT-PROPOS

Le Guide de planification de la Défense 2001 (GPD 2001) établit un cadre de référence où les directives du gouvernement, telles qu'elles sont énoncées dans le Livre blanc sur la Défense, sont traduites en un programme des services de défense tangible et efficace qui offre au Canada une force armée polyvalente et apte au combat. Le document fournit en outre aux organisations du premier échelon, notamment les chefs d'état-major des armées (CEMA) et les chefs de groupe, une orientation stratégique qui les guidera durant les exercices 2000-2001 à 2003-2004.

MESSAGE DU SM ET DU CEMD

Avec les sommes supplémentaires qui leur ont été accordées dernièrement, le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes ont réalisé d'importants progrès au cours de l'année qui vient de s'écouler. Le Guide de planification de la Défense 2001 poursuit cette lancée en énonçant les directives nécessaires pour que les Forces canadiennes demeurent efficaces et pertinentes pendant une bonne partie du XXI^{e} siècle.

L'augmentation du Budget 2000 constitue un événement important pour la Défense. En effet, grâce à cet engagement, notre situation financière se stabilise et nous envisageons d'affecter ces nouveaux fonds – aussi prudemment que possible – aux priorités de défense, notamment le programme d'immobilisations et les initiatives liées à la qualité de vie. Toutefois, même avec ces ressources additionnelles, la Défense continue de subir des pressions.

Le niveau d'activité que nous atteignons déjà depuis quelques années demeure élevé et cette situation risque fort probablement de perdurer dans un avenir prévisible. Ce qui est tout aussi important, les opérations militaires deviennent de plus en plus complexes, exigeantes et dangereuses. Les changements rapides dans les domaines de la science et de la technologie ont de fortes répercussions sur les armes, l'équipement et le déroulement des opérations militaires. Dans l'intervalle, la Défense continue de mettre en œuvre ses réformes institutionnelles, qui visent à améliorer la gestion du leadership de l'effectif défense, à augmenter le degré de responsabilisation et à favoriser l'ouverture et la transparence.

En outre, les anciens problèmes ne sont toujours par résolus. En effet, la Défense doit toujours s'efforcer d'améliorer sa capacité de déploiement et de maintien en puissance des opérations des Forces canadiennes. Nous devons également accélérer le rythme de notre restructuration, améliorer davantage la qualité de vie et la formation de notre personnel et régler les problèmes provoqués par le vieillissement de notre infrastructure. Il faut mettre ces problèmes en balance avec la nécessité d'améliorer nos communications internes et externes, les enjeux humains, y compris la norme générale de classification, et les initiatives de gestion modernes.

L'incidence cumulative des pressions exercées sur la Défense est telle que nous devons continuer de faire des choix difficiles dans le but de mieux préparer les Forces canadiennes à affronter l'avenir. Il est essentiel que les hauts dirigeants du Ministère et des Forces continuent de conjuguer leurs efforts en vue de régler les priorités actuelles et de réaliser notre vision d'avenir. Ainsi, nous devons profiter au maximum de la vaste expérience, des talents d'innovation et de la créativité des membres de notre effectif.

Dans le nouveau GPD publié en avril, on s'est efforcé en particulier de rajuster le cycle de planification de la Défense en fonction des jalons qu'elle s'était fixés. Afin que nous puissions terminer plus tôt que par les années passées, nous vous prions de bien vouloir faire parvenir vos plans d'activités en novembre 2000. Pendant que vous préparerez vos plans d'activités à la lumière du GPD 2001, nous continuerons de faire en sorte que la Défense obtienne le soutien et la reconnaissance dont elle a besoin pour accomplir sa mission.

Le chef d'état-major de la Défense,

Le général J.M.G. Baril

Le sous-ministre,

Jim Judd

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS i

MESSAGE DU SM ET DU CEMD ii

TABLE DES MATIÈRES iii

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES v

CHAPITRE 1 - VUE D'ENSEMBLE STRATÉGIQUE

101. Généralités 1-1
102. Enjeux Internationaux 1-1
103. Contexte Financier 1-2
104. Situation du MDN/FC 1-2
105. Résumé 1-4

CHAPITRE 2 - ORIENTATION STRATÉGIQUE

201. Généralités 2-1
202. Énoncé de Mission 2-2
203. Thèmes de Leadership 2-2
204. Objectifs de Défense 2-3
205. Énoncé de Vision 2-6
206. Objectifs de Changement 2-6
207. Priorités en Matière d'affectation des Ressources 2-14
208. Diversiffication des Modes de Prestation des Services 2-22
209. Disponibilité Opérationnelle, Maintien en Puissance et Mobilisation 2-22
210. Guide de Planification des Forces 2-25

ANNEXE A – TABLEAU DES RESPONSABILITÉS 2A-1

CHAPITRE 3 - DIRECTIVES PARTICULIÈRES

301. Généralités 3-1
302. Chef d'état-Major de la Force Maritime - CEMFM 3-1
303. Chef d'état-Major de l'armée de Terre - CEMAT 3-5
304. Chef d'état-Major de la Force Aérienne - CEMFA 3-9
305. Sous-Chef d'état-Major de aa Défense - SCEMD 3-15
306. Secteur du Nord des Forces Canadiennes - SNFC 3-19
307. Groupe de Gestion de l'information - SMA (GI) 3-21
308. Groupe des Ressources Humaines - SMA(RH) 3-25
309. Groupe du Matériel - SMA(MAT) 3-29
310. Sciences et Technologie - SMA(S&T) 3-32
311. Groupe de l'infrastructure et de l'environnement - SMA(IE) 3-34
312. Groupe des Finances et des Services Ministériels - SMA(FIN SM) 3-37
313. Groupe de Politiques - SMA(POL) 3-39
314. Groupe du Vice-Chef d'état-Major de la Défense - VCEMD 3-41
315. Chef - Services d'examen - CS EX 3-44
316. Bureau du Juge-Avocat Général - JAG 3-45
317. Bureau du Conseiller Juridique du MDN/FC - CJ MDN/FC 3-46
318. Directeur Général – Affaires Publiques (DGAP) 3-47

319. Autres Organisations 3-49

ANNEXE A –STRUCTURE DES FORCES 3A-1

CHAPITRE 4 - RESSOURCES ET CAPACITÉ FINANCIÈRE

401. Vue d'ensemble du Programme des Services de aa Défense (PSD) 4-1
402. Cadre De Gestion Des Ressources. 4-4

ANNEXE A - STRUCTURE DU PREMIER ÉCHELON 4A-1

ANNEXE B – NIVEAUX DE PLANIFICATION DES RESSOURCES 4B-1

CHAPITRE 5 - DIRECTIVES DE COORDINATION

501. Généralités 5-1
502. Approvisionnement National 5-1
503. Immobilisations 5-2
504. Ressources Humaines 5-3
505. Disponibilité Opérationnelle et Maintien En Puissance 5-4
506. Planification des Affaires 5-4
507. Cadre de Mesure du Rendement 5-6

ANNEXE A – COMITÉS DE LA HAUTE DIRECTION 5A-1

ANNEXE B – PRINCIPAUX RAPPORTS MINISTÉRIELS 5B-1

GLOSSAIRE GL-1

LISTE DES ABRÉVIATIONS LA-1

LISTE DES TABLEAUX ET DES FIGURES

Tableau 1-1: Programme des Services de la Défense 1-2
Figure 2-1 – Rapports Stratégiques Ministériels 2-2
Tableau 2-1 – Priorités dans l'approvisionnement National 2-15
Tableau 2-2 – Priorités dans les Biens D'équipement 2-17
Tableau 2-3 - Priorités dans les Travaux De Construction 2-18
Tableau 2-4 – Priorités dans la Dotation des FC 2-19
Table 2-5 – Priorités dans la Gestion de l'information 2-21
Tableau 2-6 – États de Préparation des FC 2-23
Figure 2-2 - Aperçu de l'Avant-garde et de la FPC des FC 2-25
Tableau 2-7 – Grille de la Liste Canadienne des Tâches Interarmées 2-27
Figure 2-3 – La Gamme des Conflits 2-28
Tableau 2-8 – Scénarios de Planification des Forces 2-28
Tableau 4-1 –Financement de Défense Prévu 4-1
Tableau 4-2 GPD 2001 – Affectations de Ressources Prévues (Demande) 4-3
Tableau 4B-1 - Budget de Fonctionnement du CEMFM 4B-1
Tableau 4B-2 - Comptes de Répartition Ministériels du CEMFM 4B-1
Tableau 4B-3 - Budget de Fonctionnement du CEMAT 4B-1
Tableau 4B-4 - Comptes Ministériels du CEMAT 4B-2
Tableau 4B-5 - Comptes de Répartition Ministériels du CEMAT 4B-2
Tableau 4B-6 - Budget de Fonctionnement du CEMFA 4B-2
Tableau 4B-7 - Comptes Ministériels du CEMFA 4B-3
Tableau 4B-8 - Comptes de Répartition Ministériels du CEMFA 4B-3
Tableau 4B-9 - Budget de Fonctionnement du SCEMD 4B-3
Tableau 4B-10 - Comptes Ministériels du SCEMD 4B-4
Tableau 4B-11 - Comptes de Répartition Ministériels du SCEMD 4B-4
Tableau 4B-12 - Budget de Fonctionnement du SNFC 4B-4
Tableau 4B-13 - Comptes de Répartition Ministériels du SNFC 4B-5
Tableau 4B-14 - Budget de Fonctionnement du GI 4B-5
Tableau 4B-15 - Comptes de Répartition Ministériels du GI 4B-5
Tableau 4B-16 - Budget de Fonctionnement RH – Mil 4B-6
Tableau 4B-17 - Budget de Fonctionnement du RH – Civ 4B-6
Tableau 4B-18 - Comptes Ministériels du RH – Mil 4B-6
Tableau 4B-19 - Comptes de Répartition Ministériels du RH – Mil 4B-7
Tableau 4B-20 - Budget de Fonctionnement du Groupe MAT 4B-7
Tableau 4B-21 - Comptes Ministériels du Groupe MAT 4B-7
Tableau 4B-22 - Comptes de Répartition Ministériels du Groupe MAT 4B-8
Tableau 4B-23 - Budget de Fonctionnement du S&T 4B-8
Tableau 4B-24 - Comptes Ministériels du S&T 4B-8
Tableau 4B-25 - Comptes de Répartition Ministériels du S&T 4B-9
Tableau 4B-26 - Budget de Fonctionnement du Groupe IE 4B-9
Tableau 4B-27 - Comptes Ministériels du Groupe IE 4B-9
Tableau 4B-28 - Comptes de Répartition Ministériels du Groupe IE 4B-10
Tableau 4B-29 - Budget de Fonctionnement de l'ALFC 4B-10
Tableau 4B-30 - Budget de Fonctionnement du Groupe FIN SM 4B-10
Tableau 4B-31 - Comptes Ministériels du Groupe FIN SM 4B-11
Tableau 4B-32 - Comptes de Répartition Ministériels du Groupe FIN SM 4B-11
Tableau 4B-33 - Budget de Fonctionnement du Groupe POL 4B-11

104-03690/

Tableau 4B-34 - Comptes Ministériels du Groupe POL....4B-12
Tableau 4B-35 - Comptes de Répartition Ministériels du Groupe POL....4B-12
Tableau 4B-36 - Budget de Fonctionnement du VCEMD....4B-12
Tableau 4B-37 - Comptes Ministériels du VCEMD....4B-13
Tableau 4B-38 - Comptes de Répartition Ministériels du VCEMD....4B-13
Tableau 4B-39 - Budgets de Fonctionnement du Ministre de la DN / SM / CEMD...4B-13
Tableau 4B-40 - Budget de Fonctionnement du CS Ex....4B-14
Tableau 4B-41 - Comptes de Répartition Ministériels du CS Ex....4B-14
Tableau 4B-42 - Budget de Fonctionnement du JAG....4B-14
Tableau 4B-43 - Compte Ministériel du JAG....4B-15
Tableau 4B-44 - Comptes de Répartition Ministériels du JAG....4B-15
Tableau 4B-45 - Budget de Fonctionnement du CJ MDN/FC....4B-15
Tableau 4B-46 - Compte Ministériel du CJ MDN/FC....4B-15
Tableau 4B-47 - Comptes de Répartition Ministériels du CJ MDN/FC....4B-16
Tableau 4B-48 - Budget de Fonctionnement du JMC....4B-16
Tableau 4B-49 - Comptes de Répartition Ministériels du JMC....4B-16
Tableau 4B-50 - Budget de Fonctionnement du DGAP....4B-17
Tableau 4B-51 - Comptes de Répartition Ministériels du DGAP....4B-17
Tableau 4B-52 - Budget de Fonctionnement de l'Ombudsman....4B-17
Tableau 4B-53 - Budget de Fonctionnement du CST....4B-18
Tableau 4B-54 - Budget de Fonctionnement du SNRS....4B-18
Tableau 4B-55 – Compte Ministériel du SNRS....4B-18
Table 4B-56 - Budget de Fonctionnement de Protection Civile Canada....4B-19
Table 4B-57 - Compte ministériel de Protection civile Canada....4B-19
Tableau 4B-58 – Réserves et Recettes Ministérielles....4B-20
Figure 5-1 – Cycle de Planification de la Défense....5-1
Tableau 5-1 – Cadre de Mesure du Rendement....5-7

CHAPITRE 1

VUE D'ENSEMBLE STRATÉGIQUE

101. GÉNÉRALITÉS

Aucune menace militaire directe ou immédiate de nature conventionnelle ne pèse sur le Canada. Par ailleurs, le risque qu'une telle menace ne surgisse est infiniment faible. Toutefois, de nombreux pays connaissent la pauvreté et l'insécurité, et ils sont aux prises avec des difficultés internes. Ces réalités globales rappellent constamment que le contexte de sécurité international demeure fluide et susceptible de poser un danger.

102. ENJEUX INTERNATIONAUX

1. Le système international présente un certain nombre de tendances et de grands enjeux qui agiront sur les évolutions éventuelles et contribueront à définir le contexte de sécurité marqué par une complexité croissante.

2. **Les enjeux régionaux.** La planète continue de vivre dans l'instabilité, peut-être plus qu'auparavant. Plus de 60 pays traversent un conflit outre-frontières ou intérieur à l'heure actuelle. L'on pourrait en compter jusqu'à 20 autres qui sont aujourd'hui confrontés à une tension telle qu'une intervention internationale s'avèrerait nécessaire. Les membres des Forces canadiennes participent actuellement à 20 différentes missions outre-mer et, dans toute probabilité, le Canada prendra part à de nouvelles opérations militaires multilatérales dans l'avenir.

3. **Les problèmes de sécurité non classiques.** Parmi ces problèmes engageants et complexes, qui sont difficiles à résoudre et souvent de nature transfrontières, mentionnons le terrorisme, le crime organisé, le trafic de la drogue, la migration clandestine, la prolifération des armes (notamment les armes de destruction massive) et les crises d'orde humanitaire.

4. **Les tendances dans le domaine militaire.** La planète demeure un endroit marqué par une forte présence d'armes et de danger. Pendant que dans certaines régions, des pays s'engagent dans la modernisation de leurs forces conventionnelles et dans l'acquisition d'armes de destruction massive, d'autres États poursuivent des options plus perfectionnées. Certains pays développés optent de plus en plus pour des forces de « qualité », à la fine pointe de la technologie plutôt que pour des forces de « quantité », aux techniques rudimentaires. Ils se procurent des ressources de frappe à distance et s'intéressent aux stratégies de combat dans les conflits asymétriques. D'autres évolutions conduisent à la reformulation des concepts classiques concernant la meilleure manière d'organiser des forces armées dans le but d'exploiter un champ de bataille unique et intégré ainsi que le renforcement des capacités d'information et de renseignement. Comme par le passé, les progrès technologiques d'aujourd'hui et de demain continueront de poser de gros défis en ce qui concerne la dotation, l'organisation et l'entraînement des forces armées.

103. CONTEXTE FINANCIER

1. Les perspectives financières du GPD 2001 sont gouvernées par l'annonce du Budget fédéral 2000 :

> *« Le financement des trois prochaines années a également été augmenté afin d'améliorer la capacité de la Défense nationale de participer aux activités de maintien de la paix, de moderniser les biens d'équipement et de régler les problèmes de la qualité de vie chez les militaires. »*

2. Cette annonce rehaussait considérablement le Programme des services de la Défense, prévoyant des augmentations différentielles annuelles de 400, 550 et 600 millions de dollars pendant les trois prochains exercices. Des précédents positifs ont également été établis en ce qui concerne deux autres questions qui sont critiques à l'intégrité du Programme, à savoir :

a. la reconnaissance explicite et la compensation des changements dans les nniveaux de prix, tant pour l'ensemble du programme que pour les ajustements économiques touchant les effectifs, et

b. les fonds additionnels pour les activités opérationnelles qui entraînent dans le courant d'un exercice, des coûts dépassant un niveau convenu.

3. En termes de dépenses en dollars absolues, le Canada occupe toujours le milieu parmi les 19 membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN), au rang des Pays-Bas et de l'Espagne. Les États-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemgnage, l'Italie et la Turquie – dans cet ordre – sont les six plus gros dépenseurs de l'OTAN, selon les estimations de 1999. Les augmentations annoncées stabiliseront les fonds que le Canada consacre à la défense, à environ 1,1 p. 100 du produit intérieur brut (PIB). Cela est significatif au sens que le déclin dans le financement de la défense depuis une décennie a été freinée; en fait, elle se maintient désormais au rythme de la forte croissance économique réelle que connaît le Canada depuis les dix dernières années.

4. Le tableau 1-1 expose les perspectives de l'ensemble du programme durant la période de planification du GPD.

Tableau 1-1: Programme des Services de la Défense

(en millions $) Année budgétaire	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Total de planification	11 119	11 305	11 525

104. SITUATION DU MDN/FC

1. **Politique de défense**. La politique de défense en vigueur est énoncée dans le Livre blanc sur la défense de 1994. Six ans après sa publication, ses grands principes demeurent valides :

a. Le monde est toujours instable et imprévisible.

b. La nécessité de maintenir des forces maritimes, terrestres et aériennes polyvalentes et aptes au combat – élément essentiel de la politique du Canada en matière de défense – a été renforcée durant les six dernières années.

c. Comme cela s'est démontré continuellement au Canada et dans les opérations internationales, les rôles prescrits aux Forces canadiennes demeurent valides.

2. **Cadence opérationnelle.** Mais certianes des hypothèses sous-tenantes du Livre blanc relativement au déploiement des Forces canadiennes ont évolué. Notamment, le rythme actuel des opérations militaires n'a pas été prévu par le document. Les directives prévoyaient que les Forces canadiennes seraient sélectives dans leurs engagements internationaux et que les déploiements se feraient tôt afin que d'autres puissent prendre la relève. En fait, pendant que les effectifs des FC chutaient de 88 000 membres en 1989 à 60 000 aujourd'hui, le nombre de missions a grimpé sensiblement. Les militares canadiens ont dû se déployer dans 65 opérations depuis 1989, contre 25 opérations pendant toute la période de 1948 à 1989. De plus, il n'était pas prévu que les Forces canadiennes déploieraient constamment jusqu'à 4 000 membres dans des opérations de grande envergure pendant des périodes prolongées.

3. **Nature des opérations militaires.** Le caractère des opérations militaires évolue. Les missions deviennent plu complexes, plus exigenates et plus dangereuses. Comme la preuve en a été faite au Kosovo, les nouvelles technologies comme le véhicule de reconnaissance *Coyote* et les munitions à guidage de précision ont des répercussions notables sur la conduite des opérations militaires. Lorsqu'elles sont en mission à l'étranger, les Forces canadiennes se retrouvent plus souvent au centre de vastes réseaux d'intervenants qui participent aux opérations d'application, de soutien à l'ordre public et de prestation du secours d'urgence et de l'aide humanitaire. Que ce soit sous l'»égide des Nations Unies, de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, de coalitions de pays animés des mêmes sentiments ou d'un nombre plus croissant d'organisations non gouvernementales (ONG), les Forces cnadiennes évoluent plus régulièrement au sein d'une équipe multinationale.

4. **Capacités stratégiques.** D'après les indications du gouvernement, il est clair que le Canada jouera un rôle actif et indépendant sur la scène mondiale, et qu'il entend mettre plus souvent en lumière la promotion de la sécurité humaine à l'intérieur de notre politique étrangère et de défense. Les dernières opérations menées dans les Balkans et en Asie du Sud-ouest témoignent de l'importance d'une intervention rapide et de capacités de déploiement planétaire pour confronter les conflits et alléger la souffrance humaine. À l'heure actuelle, il existe chez les Forces canadiennes une insuffisance au niveau de la portée et des capacités de transport requises pour réaliser un déploiement rapide de forces dans le monde, ainsi qu'au niveau des ressources stratégiques de ravitaillement en vol.

5. **Personnel, immobilisations et infrastructure.** Le ministère de la Défense est confronté à de gros défis au plan du personnel, des immobilisations et de l'infrastructure. La course pour se procurer une main d'œuvre qualifiée devient plus serrée, la rapidité des changements technologiques exige une formation et un programme de perfectionnement permanents, et la cadence opérationnelle élevée a des conséquences autant sur les effectifs militaires que civils. Au chapitre des immobilisations, une bonne partie du parc de matériel des Forces canadiennes est au bord de la désuétude, ce qui entraîne une augmentation des coûts en aval en raison du vieillissement de l'équipement, du dépassement des technologies et de la montée des coûts d'entretien. La vaste infrastructure de la Défense constitue un autre domaine d'inquiétude. Une proportion grandissante de cette infrastructure vieillit au point de perdre toute utilité, étant donné

que le Ministère manquait dernièrement les moyens de consacrer des fond suffisants à son entretien dans le long terme.

105. RÉSUMÉ

1. Même si la menace militaire directe ou immédiate dont le Canada doit se soucier s'avère minime, la sécurité internationale demeure précaire. De nombreuses questions posent ou sont susceptibles de poser un risque à notre pays et à ses intérêts. Les Forces canadiennes restent un élément critique des efforts que le gouvernement déploie en vue de maintenir la paix et la sécurité au pays comme à l'étranger.

2. Après une décennie de profond changement institutionnel, le ministère de la Défense commence à changer de cap. Nous avons fait de grands pas vers l'aplanissement d'un certain nombre de problèmes et de défis, notamment les améliorations à la qualité de la vie, les réformes institutionnelles, le renforcement des communications ainsi que la modernisation des biens d'équipement. Ces initiatives constituent d'importantes démarches vers l'avant, mais il reste encore du pain ur la planche dans le court terme si nous voulons maintenir les capacités et la pertinence de la Défense plus longtemps dans l'avenir.

3. Si le Canada veut continuer d'œuvrer pour le bien-être des Canadiens et pour la paix et la sécurité dans le monde, il doit disposer d'une force moderne, apte au combat, polyvalente et déployable dans le monde entier. Cette force doit s'équiper de capacités perfectionnées qui ciblent une doctrine d'avant-garde et des technologies pertinentes au XXI^{e} siècle. Le plus gros défi coniste à y parvenir par des méthodes viables, réalisables et à la hauteur des moyens, si l'on tient surtout compte des progrès rapides de la doctrine et de la technologie. En raison de ces changements et de l'évolution du contexte international, nous devons ajuster continuellement l'agencement des capacités dont disposent nos militaires. La mise sur pied des Forces canadiennes de l'avenir impose donc des changements au statut quo. Une simple augmentation des dépenses ne fournira pas au Canada la force militaire qu'il lui faut. Notre programme de modernisation doit aboutir en une structure de force qui comble les besoins de déféense du Canada, au moment où nous nous préparons à confronter les nouveaux défis internationaux qui se présentent au XXI^{e} siècle. Cela continuera de nous imposer des chix difficiles. Les fonds nouveaux nous accordent plus de souplesse dans le processus des compromis.

CHAPITRE 2

ORIENTATION STRATÉGIQUE

201. GÉNÉRALITÉS

1. Le ministère de la Défense nationale tient à poursuivre les objectifs établis dans le Livre blanc sur la défense de 1994. Le défi consiste toujours à mettre en balance l'efficacité opérationnelle d'aujourd'hui et du futur. Le GPD 2001 fournit l'orientation qui est nécessaire pour positionner le Ministère et les Forces canadiennes de sorte qu'ils puissent demeurrer pertinents, viables et soutenables – maintenant et dans l'avenir. L'activité stratégique décrite dans le présent chapitre a pour thème fondamental la production de ressources suffisantes qui pourraient être consacrées à la modernisation des FC tout en assurant à nos effectifs militaires et civils une qualité de vie attrayante et un milieu de travail agréable. Tout aussi important, nous devons maintenir le respect de nos obligations actuelles et apporter en même temps les changements nécessaires en vue de positionner le Ministère pour l'avenir. Les programmes de « maintien » et de « changement » seront toujours capitaux tandis que nous évoluons vers la vision énocée dans le document intitulé *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020.*

2. L'orientation définie dans le GPD 2001 provient essentiellement des sources suivantes :

   a. **la politique de défense** - selon les prescriptions du Livre blanc sur la défense de 1994 et les déclarations subséquentes du ministre et du gouvernement;

   b. **la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) - le Programme de maintien** – il s'agit de la structure contre laquelle le Ministère rend compte au Parlement des ressources qui lui sont confiées ainsi que des résultats qu'il a obtenus. La SPRR définit une mission et huit objectifs de défense. Dans le GPD, chacun de ces derniers est divisé en tâches qui sont attribuées aux gestionnaires de premier échelon (L1). Le Ministère entend se servir de la SPRR à l'interne comme à l'externe, dans ce dernier cas pour faire des comptes au Conseil du Trésor et au Parlement;

   c. **Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020 - le Programme du changement** - le document intitulé *Une stratégie pour l'an 2020* définit autant les enjeux que les possibilités qui se présentent au Ministère; il énonce la vision stratégique et les objectifs de l'avenir. Le chapitre 2 du GPD 2000 relie les directives stratégiques du Ministère à des buts précis et réalisables pouvant être atteints à l'intérieur de la période de planification triennale. Les gestionnaires de premier échelon se voient assignés chacun un but à accomplir;

   d. **les responsabilités et autorisations** – la seconde édition du document sur l'organisation et les responsabilités décrit les responsabilités qui incombent à tous les gestionnaires de premier échelon.

Figure 2-1 – Rapports Stratégiques Ministériels

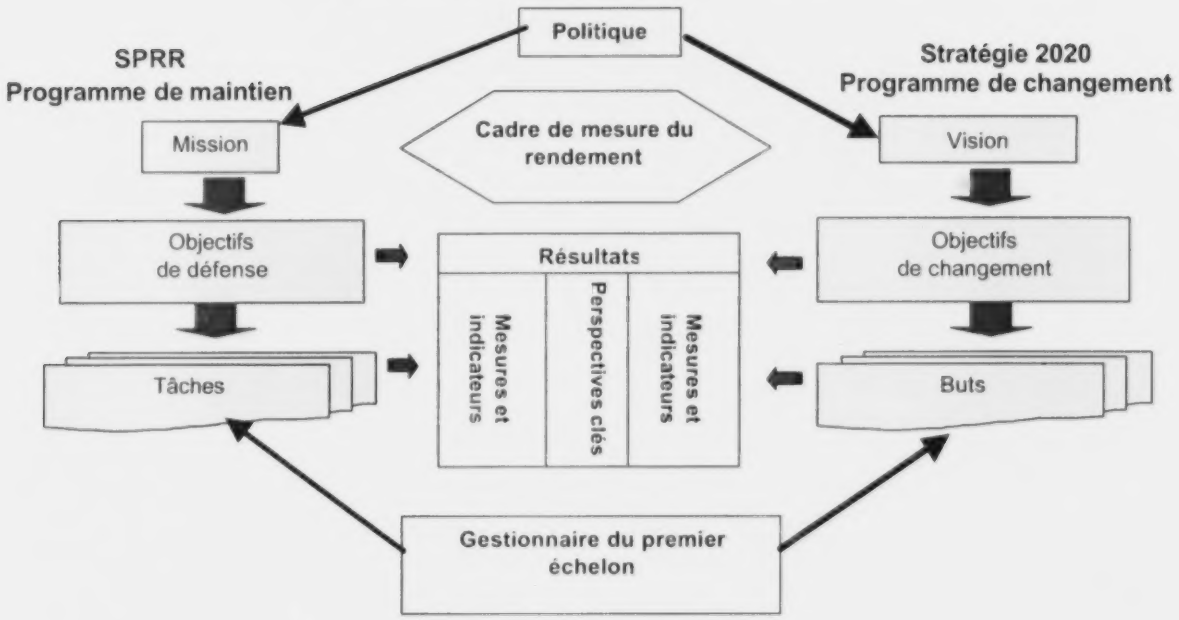

202. ÉNONCÉ DE MISSION

La mission du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes consiste à défendre le Canada, ses intérêts et ses valeurs, tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationales.

203. THÈMES DE LEADERSHIP

1. Un certain nombre de priorités générales de longue durée ont été définies comme étant essentielles à l'accomplissement fructueux de la mission de défense. Bien que chaque jour, de nouveaux défis peuvent détourner l'attention des hauts cadres de ces questions qui sont plus persistentes et d'une portée plus large, il est impératif que les gestionnaires du premier échelon fassent preuve d'une détermination et d'un leadership efficace pour confronter les enjeux globaux suivants :

a. **Les gens.** Sans aucun doute, la pierre angulaire de notre organisation se définit par ses gens. En effet, la Défense a reconnu l'importance de ses ressources humaines et il a fait de grands progrès en vue de répondre à certaines des questions qui concernent notre main d'œuvre militaire et civile. Toutefois, malgré les résultats obtenus, nos gens continue de faire face à des pressions croissantes. Si le Ministère veut maintenir un programme vigoureux et garantir des forces qui soient efficaes au plan opérationnel dans l'avenir, nous devons continuer de cibler nos efforts sur le recrutement et le maintien de la main d'œuvre la plus qualifiée au Canada, sur l'offre de possibilités de carrière et de formation à nos effectifs et sur l'amélioration de la qualité du milieu de travail dans son ensemble. Les hauts dirigeants devront

par ailleurs accorder une attention spéciale à la mise en œuvre de la Norme générale de classification (NGC).

b. **Une gestion moderne.** Il incombe à la Défense de respecter les normes publiques les plus rigoureuses en matière de gestion et d'administration des fonds publics. Il est impératif que le Ministère assure aux Canadiens la rentabilité des investissements qu'ils font au titre de la défense. Dasn le cadre de notre processus interne de réforme, nous devons continuer de renforcer et de moderniser nos pratiques de gestion ministérielle, en mettant un accent particulier sur nos initiatives liées à une fonction de contrôle moderne, sur la gestion de l'information et sur la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière visant l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Ainsi, nous pourrons investir les ressources qui nous sont confiées de manière sage et cohérente.

c. **Les communications et la transparence.** En tant qu'organisation aux dimensions vastes et au caractère diversifié, des communications internes efficaces sont essentielles aux efforts que nous continuons de déployer en vue d'amélirer la qualité de la vie, de mettre en œuvre des réformes internes, de nous adapter au changement et de mettre en place un système efficace de leadership et de commandement et contrôle. Tout aussi important, nous devons assurer une communication fructueuse avec les parlementaires, avec les intervenats de la défense et avec l'ensemble des Canadiens, par des moyens directs et transparents. Nous pourrons nous garantir le soutien externe dont nous avons besoin pour accomplir notre mission si nous nous efforçons d'expliquer les enjeux qui nous confrontent ainsi que les mesures et initiatives que nous prenons pour les résoudre.

204. OBJECTIFS DE DÉFENSE

1. La mission de défense se divise en objectifs qui définissent de manière générale les buts à poursuivre. Le sous-ministre (SM) et le chef d'état-major de la défense (CEMD) répondent au ministre de la Défense nationale de l'atteinte de ces objectifs.

2. **Tâches**. Les objectifs de défense sont subdivisés en tâches particulières qui sont assignées aux gestionnaires de premier échelon. Ces derniers répondent au SM et au CEMD de leur réalisation.

3. Les tâches s'accomplissent dans le cadre des opérations courantes et prévues ainsi que des opérations non prévues et en maintenant une capacité de contingence qui est soumise à une évaluation période. Elles se réalisent également en remplissant les engagements pris dans les plans d'activités et en assurant les niveaux de soutien convenus dans les accords sur les niveaux de services, dans les protocoles d'entente et dans les lettres d'entente. Le chapitre 3 décrit les tâches qui sont assignées à chacun des gestionnaires de premier échelon.

4. Le Ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes poursuivront les objectifs de défense suivants :

a. **Objectif de défense 1 (D01) : fournir au gouvernement des conseils et des renseignements stratégiques en matière de défense et de sécurité.** Son accomplissement consiste à fournir au gouvernement des conseils et des renseignements.

b. **Objectif de défense 2 (D02) : assurer la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien.** Son accomplissement consiste à :

(1) Protéger la souveraineté du Canada en assurant la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien;

(2) Organiser une intervention immédiate, efficace et adéquate devant des gestes terroristes qui touchent, ou sont susceptibles d'affecter, les intérêts nationaux.

c. **Objectif de défense 3 (D03) : répondre aux demandes d'aide au pouvoir civil.** Son accomplissement consiste à répondre avec efficacité aux demandes d'aide au pouvoir civil.

d. **Objectif de défense 4 (D04) : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales**. Son accomplissement consiste à :

(1) collaborer à des opérations multilatérales avec des membres des Nations Unies, des membres de l'OTAN ou dans le cadre de coalitions avec d'autres pays animés des mêmes sentiments;

(2) maintenir la capacité de mener avec efficacité des opérations maritimes, terrestres, aériennes et spatiales de concert avec des forces militaires alliées, en particulier celles des États-Unis;

(3) contribuer à la surveillance et au contrôle aérospatiaux ainsi qu'à la collecte, au traitement et à la diffisusion de données sur les alertes aux missiles, par l'intermédiaire du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD);

(4) maintenir la participation du Canada au Programme canado-américain d'essai et d'évaluation, à l'Accord sur le partage de la production de défense, à l'Accord sur le partage du développement industriel pour la défense ainsi qu'à d'autres accords bilatéraux;

(5) en consultation des États-Unis, présenter des choix au gouvernement en ce qui concerne la participation du Canada au programme de défense contre les missiles balistiques;

(6) élargir les liens et échanges bilatéraux et multilatéraux avec certains partenaires de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est, de la région de l'Asie-Pacifique, de l'Amérique latine et de l'Afrique;

(7) participer aux activités de contrôle et de vérification des armements, sous l'égide de l'Organisation pour la sécurité et la copération en Europe à Vienne, la Conférence sur le désarmement, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ainsi que de l'Organisation des Nations Unies.

e. **Objectif de défense 5 (D05) : aider d'autres ministères fédéraux ainsi que d'autres paliers de gouvernement dans la poursuite des objectifs nationaux**. Son accomplissement consiste à :

(1) conserver la capacité d'aider le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international à protéger et à évacuer des Canadiens se trouvant dans des régions menacées par un conflit;

(2) aider d'autres ministères fédéraux ou autres paliers de gouvernement, à la demande de ceux-ci, à atteindre les objectifs nationaux dans des domaines comme la protection des zones de pêche, la lutte contre le trafic de stupéfiants et la protection de l'environnement.

f. **Objectif de défense 6 (D06) : appuyer les grands programmes du gouvernement**. Son accomplissement consiste à :

(1) veiller à ce que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes remplissent leur rôle en tant qu'institution nationale;

(2) veiller à ce que le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes appliquent les lois, politiques et pratiques de gestion du gouvernement;

(3) favoriser les initiatives qui s'étendent à l'ensemble du gouvernement.

g. **Objectif de défense 7 (D07) : fournir du secours d'urgence et du secours humanitaire**. Son accomplissement consiste à :

(1) contribuer aux mesures de protection ainsi qu'à la fourniture d'aide humanitaire et de secours aux sinistrés;

(2) mettre en place un programme national de recherche et de sauvetage.

h. **Objectif de défense 8 (D08) : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources**. Son accomplissement consiste à :

(1) veiller à ce que les activités administratives ministérielles se déroulent de manière efficace et rentable;

(2) veiller à la mise en place d'un programme complet de développement des qualités de chef à l'intention des membres du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes;

(3) instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage;

(4) veiller à ce que les stratégies minsitérielles tiennent compte des besoins à court et à long terme en matière de main d'œuvre du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes..

205. ÉNONCÉ DE VISION

L'Équipe de la Défense mettra sur pied, emploiera et entretiendra des forces d'une grande qualité qui seront aptes au combat, adaptées à leurs tâches, interopérables et rapidement déployables. Nous ferons appel à une doctrine et à des technologies de pointe pour remplir nos rôles territoriaux et internationaux dans l'espace de bataille du XXI^e^ siècle et nous serons reconnus, tant ici qu'à l'étranger, comme une institution compétente et innovatrice, axée sur l'information. Grâce à un leadership transformationnel et une gestion cohérente, nous tirerons parti d'un héritage dont nous sommes fiers pour atteindre des objectifs stratégiques cohérents.

206. OBJECTIFS DE CHANGEMENT

1. Le document intitulé *Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020* prescrit au Ministère huit objectifs stratégiques qui le guideront et l'orienteront dans la planification de la défense pendant les 20 prochaines années. Ces objectifs embrassent autant le développement de notre capacité que l'évolution de notre organisation. Dans le présent GPD, ils sont désignés objectifs de changement. À l'intérieur du cadre stratégique global établi en 1994, les décisions que nous prendrons relativement à l'ensemble de nos activités de défense seront guidées par ces objectifs de changement. Chacun de ces derniers s'accompagnent d'échéanciers quinquennaux qui se traduiront en buts à court terme, lesquels viendront étayer le programme de changement de la défense au sein de la période de planification prévue dans le GDP. Les objectifs de changement et les buts pour l'an 2001 se définissent comme suit et dans le tableau de responsabilités de l'annexe A :

a. **Objectif de changement 1 (C01) : une voie novatrice – Tracer une voie propice, adaptable et innovatrice vers l'avenir**. Il se divise dans les buts suivants :

(1) **Décisions stratégiques.** Le VCEMD devra renforcer le processus décisionnel du Comité de gestion de la Défense (CGD) avant le 1^er^ juin 2001;

(2) **Planification axée sur les scénarios.** Le VCEMD veillera à institutionnaliser la planification axée sur les scénarios avant le 1^er^ juin 2001;

(3) **Stratégie à long terme.** Le VCEMD devra valider les hypothèses sur lesquelles s'appuient la Stratégie 2020, avant le 1^er^ avril 2001;

(4) **Communication de rapports à valeur ajoutée.** Le VCEMD veillera à la communication de rapports à valeur ajoutée au gouvernement, au Parlement et à la population, relativement aux progrès que nous réalisons vers l'an 2020, en adoptant un système de mesure du rendement qui est axé sur les résultats. Le VCEMD devra, d'ici le 1^er^ février 2001, élaborer un ensemble complet de mesures et d'indicateurs en ce qui concerne les objectifs de défense et les objectifs de changement;

(5) **Programme de changement stratégique.** Le VCEMD veillera à perfectionner la capacité du Ministère d'innover et de gérer le changement grâce au programme de changement stratégique. Il devra également mesurer le progrès au moyen de divers mécanismes, notamment des enquêtes généraux de suivi et, surtout, en rendant compte de la mise en œuvre du document intitulé *Changement et renouveau – Guide du VCEMD*, publié en février

2000. Un rapport doit être présenté tous les ans au CGD, donnant détail des progrès réalisés.

b. **Objectif de changement 2 (C02) : des chefs déterminés - Créer et entretenir un climat de leadership qui favorise l'initiative, l'esprit de décision et la confiance, tout en améliorant l'aptitude de nos chefs à diriger et à gérer efficacement**. Il se divise dans les buts suivants :

(1) **Développement des qualités de chef : la sélection.** Le sous-ministre adjoint (Ressources humaines – Militaires) (SMA(RH – Mil)) et le sous-ministre adjoint (Ressources humaines – Civils) (SMA(RH – Civ)) devront établir la norme relative à la sélection, au développement et à l'évaluation des dirigeants militaires et civils à tous les échelons, et présenter une telle norme au CGD avant le 1er avril 2001.

(2) **Développement des qualités de chef : la prise de décision.** Les SMA (RH – Mil et Civ) devront élaborer un programme qui inculquera aux cadres supérieurs les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour assurer la planification et la prise de décision au niveau stratégique ainsi que pour fournir des conseils au gouvernement, et présenter un tel programme au CGD avant le 1er avril 2001.

c. **Objectif de changement 3 (C03) : la modernisation - Aligner une structure de forces viable à la mesure de nos moyens, qui sera instruite et équipée de façon à posséder des aptitudes supérieures au combat axées sur la doctrine et les technologies de pointe appropriées à l'espace de bataille du XXIe siècle**. Il se divise dans les buts suivants :

(1) **Commandement et contrôle des groupes opérationnels et lutte antiaérienne sur zone**. Le CEMFM présentera la Feuille de synthèse - Approbation préliminaire de projet relativement au projet de CADRE, aux fins d'approbation par le CGP avant le 31 mars 2002. Le Comité supérieur de coordination de la gestion (CSCG) doit approuver au préalable le concept d'emploi et l'énoncé de besoins.

(2) **Transition de l'Armée de terre**. Selon les directives du CGD, le CEMAT devra réaliser le plan de transition de l'Armée de terre. Les échéances seront définies et énoncées dans le GPD 2002.

(3) **Restructuration de la réserve de la Force terrestres (RRFT)**. Le CEMAT devra commencer à réorganiser la Réserve de la Force terrestre en fonction des buts et objectifs stratégiques qui ont été approuvés pour l'an 2005, dans le but d'aboutir à une harmonisation parfaite avec les objectifs ministériels en matière de structure des forces avant 2010. Un premier cycle de mise en œuvre devra s'achever avant septembre 2003.

(4) **Élaborer et mettre en œuvre des plans visant à réduire l'infrastructure de la Force aérienne**. Le CEMFA devra présenter une analyse de rentabilisation au Comité de gestion du programme (CGP) avant la fin avril 2001, relativement à la réduction de l'infrastructure de la Force aérienne. La proposition viserait à réduire de 10 p. 100 les biens mobiliers dont le CEMFA assume actuellement la responsabilité.

(5) **Élaborer et mettre en œuvre des plans visant à assurer la disponibilité continue de la capacité de démonstration aérienne**. Le CEMFA devra définir des options visant à continuer d'assurer le soutien des aéronefs Snowbird après le retrait des Tutor comme avions d'instruction. Le CGP étudiera ces options en vue d'une décision en avril 2002.

(6) **Développer de nouvelles capacités adaptées aux tâches pour répondre aux menaces asymétriques et aux armes de destruction massive**. Le SCEMD devra élaborer, d'ici mars 2002, un plan visant la mise en œuvre des capacités et de la structure de forces requises pour confronter les menaces asymétriques éventuelles; il doit aussi justifier les ressources qui permettront de mettre en place ces capacités. Le plan doit tenir compte des rôles complémentaires de la Réserve.

(7) **Coordonner la doctrine et les besoins interarmées pour aboutir à une expérimentation interarmées visant à maximiser l'efficacité de nouvelles doctrines et de nouveaux systèmes**. De concert avec le VCEMD et le SMA(ST), le SCEMD devra élaborer, d'ici mars 2002, un programme adéquat d'expérimentation interarmées ainsi qu'une expérimentation du développement du concept, et donnera une justification des ressources requises en ce qui concerne les aspects relevant du SCEMD.

(8) **Créer une capacité perfectionnée de renseignement, de surveillance et de reconnaissance**. Le SCEMD devra, d'ici mars 2002, élaborer un plan de renseignement, surveillance et reconnaissance (RSR) pour appuyer les opérations des FC.

(9) **Créer une capacité de protection de l''information qui soit active**. Le sous-ministre adjoint (Gestion de l'information (SMA(GI)) devra créer une capacité active de protection de l''information, prévoyant le déploiement des moyens opérationnels initiaux d'ici le 31 mars 2003.

(10) **Alliances avec les secteurs public et privé**. Le sous-ministre adjoint (Matériels) (SMA(Mat)) devra reformuler, avant le 1er avril 2003, les partenariats clés avec les secteurs public et privé nationaux en matière d'acquisition et de soutien bout en bout du matériel, afin de miser sur les capacités de défense.

(11) **Refocaliser la recherche et développment pour la défense**. Le sous-ministre adjoint (Science et technologie) (SMA(S&T)), devra, d'ici septembre 2001, refocaliser la R-D de défense liée aux technologies de pointe suivantes : guerre informationnelle de réseau, systèmes intelligents autonomes, nouveaux matériaux et technologies biomoléculaires, performance psychologique, gestion des signatures, simulation et modélisation pour les acquisitions, la répétition et l'entraînement, systèmes spatiaux.

(12) **Programme de modernisation**. Le VCEMD devra mettre en œuvre, avant le 1er avril 2004, un programme de modernisation qui soit ciblé, échelonné et novateur, prévoyant de consacrer au moins 21 p. 100 du Programme des services de la Défense aux immobilisations, dans la poussée vers l'objectif de 23 p. 100 prévu dans la Stratégie 2020.

(13) **Développement de la force interarmées**. Le VCEMD devra, d'ici le 1er avril 2001, établir un processus novateur de développement de forces interarmées.

d. **Objectif de changement 4 (C04) : des forces déployables dans le monde entier - Renforcer la préparation au combat de nos forces navales, aériennes et terrestres ainsi que leur capacité de déploiement et leur soutenabilité dans le monde entier**. Il se divise dans les buts suivants :

(1) **Accroître notre capacité de transport maritime stratégique**. Le CEMFM présentera, avant le 30 juin 2003, la Feuille de synthèse - Approbation préliminaire de projet, aux fins d'approbation par le CGP. Cette échéance peut être modifiée sur la base d'une proposition visant à accélérer le projet. Le CSCG doit approuver au préalable l'énoncé de besoins.

(2) **Capacité de déploiement de la Force terrestre**. Le CEMAT devra concevoir la force terrestre de sorte que les éléments d'avant-garde et la Force principale de contingence (FPC) soient déployables entièrement vers l'étranger dans un délai de 21 jours et de 90 jours, respectivement, au moyen de ressources perfectionnées de transport stratégique aérien et maritime. Le CEMAT doit produire un plan d'ici le 1er juin 2001 pour une structure de forces terrestres qui soit plus rapidement déployable.

(3) **Améliorer notre capacité de transport aérien stratégique**. Le CEMFA devra présenter, avant juillet 2001, un énoncé de besoin opérationnel relatif au transport aérien stratégique, aux fins d'approbation par le CSCG. Comme préalable, il faudrait préparer et faire approuver, à l'échelon ministériel, un concept des opérations appuyé d'une analyse de rentabilisation qui se penche sur autres sources de financement ainsi que sur des rapports bilatéraux ou multilatéraux novateurs.

(4) **Développer une capacité de ravitaillement stratégique en vol**. Le CEMFA devra présenter, avant juillet 2001, un énoncé de besoin opérationnel relatif au ravitailleur en vol, aux fins d'approbation par le CSCG. Comme préalable, il faudrait préparer et faire approuver, à l'échelon ministériel, un concept des opérations.

(5) **Créer une capacité nationale de soutien militaire (CNSM) qui puisse appuyer les opérations intérieures**. De concert avec le VCEMD, le SCEMD devra élaborer, d'ici le 1er juin 2001, un plan visant la constitution d'une CNSM qui sera mise sur pied avant juin 2003.

e. **Objectif de changement 5 (C05) : des forces interopérables - Renforcer nos relations d'armée à armée avec nos principaux alliés afin d'assurer l'interopérabilité des forces, de la doctrine et du C^4I**. Il se divise dans les buts suivants :

(1) **Gérer nos rapports d'interopérabilité avec les États-Unis et autres alliés en vue de permettre une intégration sans coutures dans les plus courts délais**. Le SCEMD devra, d'ici juillet 2002, obtenir l'approbation ministérielle d'un plan visant à accroître l'interopérabilité de notre doctrine et de nos procédures avec celles de nos alliés.

(2) **Élaborer un programme intégral en vue d'adopter une nouvelle doctrine qui soit compatible avec celle de nos principaux alliés**. Le SCEMD devra, d'ici juillet 2002, élaborer un programme aux fins d'approbation ministérielle.

(3) **Élargir le programme d'exercices interarmées et interalliés pour y inclure toutes les armées et tous les échanges avec les États-Unis**. Le SCEMD devra, d'ici juillet 2001, élaborer un plan d'entraînement, définir les ressources requises et demander l'approbation des États-Unis et du Ministère.

f. **Objectif de changement 6 (C06) : carrière de choix - Faire de la Défense un milieu de travail enrichissant, flexible et progressif où se constituent des équipes professionnelles d'hommes et de femmes innovateurs et extrêmement compétents, déterminés à remplir leur mission**. Il se divise dans les buts suivants:

(1) **Améliorer le programme de recrutement et de perfectionnement.**

(a) Le SMA(RH - Mil) devra élaborer un programme de recrutement et de maintien de l'effectif qui répond mieux aux besoins éventuels de l'Équipe de la Défense, et présenter ce plan au Conseil des Forces armées (CFA) et au CGD, avant le 1er avril 2001;

(b) Le SMA(RH - Civ) devra élaborer des principes directeurs en matière de recrutement et de maintien de l'effectif qui répond mieux aux besoins éventuels de l'Équipe de la Défense, et présenter ce plan au CGD, avant le 1er avril 2001.

(2) **Mise en œuvre des recommandations concernant la qualité de vie**. Le SMA (RH - Mil) devra, d'ici le 1er avril 2003, achever la mise en place des recommandations qu'a formulées le Comité permanent de la défeense nationale et des anciens combattants (CPDNAC) relativement à la QV.

(3) **Nouveau programme d'instruction.** Le SMA(RH - Mil) devra élaborer une nouvelle stratégie d'instruction afin d'offrir à tous les membres des FC les connaissances et les aptitudes requises pour évoluer dans l'espace de bataille du XXIe siècle, et présenter cette stratégie au CFA avant le 1er avril 2003.

(4) **Apprentissage.** Le SMA(RH - Civ) devra, d'ici avril 2001, mettre au point la stratégie ministérielle en matière d'apprentissage visant l'effectif civil.

(5) **Souplesse dans les carrières**. Les SMA(RH Mil et Civ) devront élaborer, avant le 1er avril 2004, des politiques de carrière qui soient souples afin de satisfaire aux besoins opérationnels de défense changeants et de permettre au personnel de mettre en balance les objectifs professionnels et personnels.

(6) **Reciblage des champs professionnels.** Le SMA(RH - Mil) veillera à réduire, avant le 1er avril 2005, le nombre de groupes professionnels militaires et de tourner l'attention sur les champs professionnels plus généralisés.

(7) **Norme générals de classification (NGC).** Avec la collaboration des autres gestionnaires du premier échelon, le SMA(RH – Civ) veillera à la mise en œuvre intégrale de la NGC, selon les directives du gouvernement.

g. **Objectif de changement 7 (C07) : des partenariats stratégiques - Nouer des partenariats externes stratégiques bien définis afin de faciliter à la Défense la réalisation des objectifs nationaux**. Il se divise dans les buts suivants :

(1) **Procéder à une planification interarmées avec d'autres ministères, le cas échéant**. Le SCEMD doit, avec l'appui du SMA(Pol), déterminer les possibilités d'une plus grande coordination et interopérabilité entre le Ministère et les autres ministères du gouvernement, et élaborer un plan à long terme pour approbation ministérielle d'ici juillet 2001.

(2) **Infrastructure de gestion de l'information.** De concert avec le SCEMD et le SMA(Pol), le SMA(GI) devra, d'ici le 31 mars 2001, établir une interface/relation officielle en ce qui concerne l'infrastructure d'information critique avec d'autres organismes clés du gouvernement, notamment le Centre de la sécurité des télécommunications (CST), la Gendarmerie royale du Canada (GRC) le Service canadien du renseignement et de la sécurité (SCRS) et le Bureau du Conseil privé (BCP).

(3) **Relations avec les syndicats.** Le SMA(RH - Civ) devra, avant le 1er septembre 2001, entreprendre un examen de l'alliance stratégique avec les syndicats qui représentent de nombreux membres de l'Équipe de la Défense, afin de favoriser une meilleure compréhension et une plus grande collaboration avec eux.

(4) **Projets de démonstrateurs de technologie.** Le SMA(S&T) devra, d'ici septembre 2001, terminer le projet de démonstrateurs de technologie, c'est-à-dire le Système canadien intégré de détection d'agents biochimiques (SCIDAB).

(5) **Programme de démonstration de technologie.** Le SMA(S&T) devra, d'ici le 1er avril 2003, achever la mise en œuvre du programme de démonstration de technologie, en y incluant des projets qui misent sur l'industrie canadienne et nos plus proches alliés et qui répondent aux menaces asymétriques.

(6) **Soutien d'une approche coordonnée à l'égard de la stratégie en matière de sécurité nationale.** Le SMA(Pol) fournira des conseils aux autres organismes et ministères fédéraux relativement aux objectifs de la politique de défense du gouvernement liés aux besoins du Canada en matière de sécurité. Il devra veiller à l'élaboration, en temps opportun, de nouvelles options politiques que le gouvernement pourra étudier.

(7) **Renouvellement du programme Forum sur la sécurité et la défense (FSD).** Le SMA(Pol) coordonnera l'étude des propositions visant l'adhésion au FSD pour la période de cinq ans qui commence en avril 2001; il présentera des recommandations au Ministre sur l'avenir du programme avant avril 2001.

(8) **Donner un appui à la sensibilisation des intervenants quant aux progrès stratégiques que nous avons réalisés, en mettant en œuvre un programme d'information ciblé**. Le DGAP devra élargir et renforcer les programmes courants de communication et de diffusion du ministère de la Défense, dans le but d'accroître l'appréciation et le soutien des intervenants à l'égard des progrès stratégiques que nous avons réalisés (à l'interne comme à l'externe). Il présentera, avant avril 2001, un plan au CGD visant la mise en œuvre d'un

programme de relations avec les ONG et les intervenants, dans la foulée du programme que le Ministère a mis en place en 2000 au chapitre des relations avec le Parlement.

h. **Objectif de changement 8 (C08) : gestion des ressources - Adopter une conception globale de la planification, de la gestion et du contrôle axée sur les besoins opérationnels, qui nous préparera à faire face rapidement et efficacement aux changements**. Il se divise dans les buts suivants :

(1) **Intégrer le Système d'information de gestion de l'entreprise ministérielle.** Le SMA(GI) devra commencer l'intégration des systèmes d'information de gestion de l'entreprise à l'échelle ministérielle, grâce à la mise en service de la structure d'architecture de l'entreprise du MDN/FC, menant à la création d'une capacité de gestion intégrée des ressoucres avant le 30 mars 2002.

(2) **Mettre sur pied le Comité directeur de la gestion de l'information du MDN/FC.** Le SMA(GI) devra créer la nouvelle structure du Comité directeur de la gestion de l'information du MDN/FC et en nommer les membres; faire un compte rendu des progrès au CGD d'ici le 30 septembre 2001.

(3) **Portefeuille GI**. Le SMA(GI) devra, avant le 30 mars 2002, élaborer et mettre en œuvre un cadre d'investisement ainsi qu'une structure de gestion d'un portefeuille GI.

(4) **Suveillance des projets GI**. Le SMA(GI) devra, avant le 30 septembre 2001, adopter un cadre de surveillance des projets GI par l'intermédiaire d'un « centre d'excellence » pour la gestion des projets, avant le 30 septembre 2001.

(5) **Intégration GI.** S'appuyant sur le modèle de l'architecture d'entreprise du MDN/FC (AED), le SMA(GI) devra commencer l'intégration des applications ainsi que des architectures de l'information et des architectures techniques d'envergure ministérielle.

(a) Mise en œuvre du processus de l'AED avant le 1er octobre 2001.

(b) Mise en œuvre du processus de gestion des normes avant le 1er octobre 2001.

(6) **Réduction du cycle d'acquisition.** Le SMA(Mat) devra, avant le 1er avril 2001, préparer un plan conceptuel visant à montrer comment le Ministère pourrait réduire de 30 p. 100 la durée du cycle d'acquisition en ce qui concerne les projets d'immobilisations, entre l'Approbation préliminaire de projet et le déploiement d'une capacité opérationnelle initiale.

(7) **Élaborer un système de gestion des biens immobiliers en vue de faciliter les investissements et les décisions d'élimination**. Le SMA(IE) veillera à l'aboutissement des initiatives suivantes :

(a) **Structure de responsabilités en matière de biens immobiliers**. Élaborer une structure de responsabilités qui permettra de faire des rapports aux cadres supérieurs sur l'efficacité et la rentabilité de la gestion des biens immobiliers du Ministère. Des mesures du rendement de l'infrastructure seront établies d'ici le 1er avril 2002.

(b) **Mesure des biens immobiliers**. Élaborer, d'ici le 1er avril 2001, un système de mesure et d'évaluation des biens immobiliers (MEBI) qui soit capable de fournir les renseignements requis pour assurer une gestion efficace de notre infrastructure.

(c) **Plan stratégique des biens immobiliers**. Demander, d'ici le 1er avril 2001, l'approbation du CGP relativement à un plan stratégique en matière de biens immobiliers (PSBI) dont se serviront tous les gestionnaires de biens immobiliers du premier échelon, et qui établira une correspondance entre les biens immobiliers et les besoins opérationnels. Ceci permettra au SMA(IE) de coordonner avec les gestionnaires du premier échelon en vue de réduire de 10 p. 100 l'inventaire opérationnel des biens immobiliers, avant le 1er avril 2005.

(8) **Stratégie de développement durable du MDN/FC.** Le SMA(IE) devra élaborer et surveiller la mise en œuvre par tous les gestionnaires du premier échelon, la seconde Stratégie de développement durable du MDN/FC. Dans le but de satisfaire aux exigences du gouvernement fédéral, une deuxième stratégie devra être produite avant le 1er décembre 2000; elle se fondera sur les consultations avec tous les intervenants.

(9) **Changement climatique.** Le SMA(IE) devra négocier, pour le compte du Ministère, des objectifs de réduction des émissions qui cadrent avec l'engagement pris par le gouvernement relativement au changement climatique. Il élaborera un plan de mise en œuvre, en consultation des intervanants, avant le 1er avril 2002.

(10) **Agence de logement des Forces canadiennes (ALFC).** Le SMA(IE) veillera à achever l'évaluation des besoins de logement des militaires canadiens. Il élaborera un plan à long terme, qui indiquera les besoins en ressources différentiels, avant le 1er septembre 2000.

(11) **Plan d'action pour une fonction de contrôle moderne**. Le SMA(Fin SM) devra veiller à la réalisation des résultats prévus dans le Plan d'action pour une fonction de contrôle moderne, afin que le MDN puisse faire des rapports convaincants au Conseil du Trésor et au Parlement sur les extrants pilotes du Ministère, au moyen du Rapport sur le rendement ministériel de 2000, devant être déposé à l'automne 2001.

(12) **Système d'information financière (SIF).** Le SMA(Fin SM) devra faire en sorte que le Ministère soit prêt à mettre en œuvre la Stratégie d'information financière du gouvernement, qui entre en vigueur le 1er avril 2001.

(13) **Structure de gestion intégrée de la Défense.** Le VCEMD devra concevoir et mettre en œuvre une structure de gestion intégrée de la Défense (SGID) qui permet à l'interne une meilleure planification, gestion et prise de décision, dans l'optique de rendre compte du rendement ministériel au Parlement et à la population du Canada. Le VCEMD veillera à l'achèvement des phases de conception et d'essai de ce projet avant le 1er avril 2001.

(14) **Examen annuel.** Le chef – Services d'examen devra, d'ici le 1er avril 2001, renforcer le système de rapport qui sert à présenter à la haute direction une évaluation globale annuelle se fondant sur le produit des efforts des cadres supérieurs.

207. PRIORITÉS EN MATIÈRE D'AFFECTATION DES RESSOURCES

1. **Généralités.** L'une des clés à une gestion efficace des ressources consiste à établir les priorités qui s'imposent pour guider la prise de décision. Dans le GPD 2001, les affectations particulières aux organisations de premier échelon cadreront encore avec le Programme des services de la Défense, qui se répartit en quatre volets de base. Il s'agit des budgets de fonctionnement, de l'approvisionnement national, des immobilisations et des ressources humaines militaires. La présente section oriente l'attribution des ressources au sein de chaque volet du PSD. De plus, les priorités au plan de la gestion de l'information sont définies.

2. **Budgets de fonctionnement.** Un budget de fonctionnement est attribué à chaque gestionnaire de premier échelon afin de lui permettre de créer, de soutenir et de maintenir les forces requises pour la réalisation des opérations. Bien que la décision à cet égard ressorte des compétences ministérielles, les gestionnaires de premier échelon ont la responsabilité de déterminer leurs propres priorités en vue d'accomplir les tâches et de remplir les objectifs qui leur sont confiés.

3. **Approvisionnement national.** En consultation du SMA(Mat) et desétats-majors compétents, les gestionnaires de premier échelon se serviront des priorités à ce niveau pour planifier et exécuter le programme d'approvisionnement national (AN). Ces priorités sont reliées à l'état de préparation et à la cadence opérationnelle voulue. Leur respect ne devrait pas entraîner la perte ou la non-disponibilité d'une capacité quelconque pendant de longues périodes.

4. Ces priorités visent à rendre possible le nivellement des ressources AN du Ministère et à répartir de manière efficace les moyens qui se font rares. Le principe sous-jacent est l'utilité, celle-ci s'entendant par la capacité de servir à des fonctions multiples et remplir des rôles critiques dans la pratique. Des systèmes solides et convenables au combat, qui ont une applicabilité opérationnelle élargie, ont en général une plus grande utilité que les systèmes plus vieux et spécialisés, dont l'applicabilité est limitée. Les éléments d'avant-garde ont d'habitude une plus grande applicabilité par rapport aux forces principales. Dans les cas où les systèmes recoupent plusieurs niveaux de priorité, on devrait effectuer une pondération confondue.

5. Les gestionnaires de premier échelon et leurs organisations sont avisés que le GPD 2002 comprendra une catégorie de « finacement nil » dans le tableau des priorités. Cette catégorie indiquera le matériel qui est destiné à l'élimination, et elle attribuera des fonds AN pour les mesures à prendre à cet égard.

Tableau 2-1 – Priorités dans l'approvisionnement National

Priorité	Description	% de financement
1	**Opérations déployées et certaines forces d'intervention rapide**. Il s'agit notamment des éléments déployés et de leur soutien, entre autres le fret, le déplacement et les communications stratégiques (dont les transmissions protégées). Les activités suivantes y sont également comprises : le SAR (Labrador/Cormorant), les opérations d'interception quotidiennes du NORAD effectuées par un maximum de quatre aéronefs CF 18, la FOI 2, l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART), le 8 ETCA Trenton, l'Équipe d'intervention NBC du SREIFC, le groupe-bataillon de la Force de réaction immédiate (Terre), les bâtiments assignés aux forces permanentes de l'OTAN ainsi que l'Équipe d'intervention en cas d'incident informatique du GOIFC.	Pas moins de 95 %
2	**Besoins essentiels**. Il s'agit de la navigabilité des aéronefs et des navires ainsi que de l'état de rouler des véhicules, notamment les systèmes à sécurité définie et les ressources requises pour continuer d'observer les règlements civils applicables. Les éléments suivants y sont également compris : le vêtement auxiliaire et l'habillement tactique, l'affrètement aérien militaire, les applications et systèmes informatiques essentiels à usage commun, les activités de réglemenation dont le nettoyage écologique, les paiements législatifs et l'autofinancement de TPSGC.	Pas moins de 86%
3	**Ressources de haute utilité et d'avant-garde**. Il s'agit notamment des capacités requises pour les scénarios de défense les plus probables, en particulier les ressources d'avant-garde, les opérations intérieures et l'entraînement quotidien. Ces flottes sont en général polyvalentes, hautement capables et fréquemment utilisées. Force maritime – les frégates de la classe HALIFAX, les navires de défense côtière et de déminage de la classe KINGSTON et les transmissions tactiques. Armée de terre – les véhicules Coyote, VLB 3, Grizzly, Iltis, VSLR, VLMR, les armes légères, le matériel de détection de mines et de terrassement, les génératrices, les transmission tactiques. Force aérienne - les aéronefs Hercules, Griffon, Aurora, jusqu'à 12 CF-18 munis de munitions à guidage de précision Forces interarmées – détachements de laision arrière d'intervention rapide	Pas moins de 75 %
4	**Systèmes d'instruction**. Il s'agit notamment de simulateurs et d'appareil de soutien de l'entraînement qui sont utilisés dans les écoles des FC et dans les formations ou unités pour assurer l'instruction individuelle et collective selon les normes approuvées. Y sont compris les aéronefs DASH 8, CF-18 et Tutor qui servent à l'instruction individuelle en attendant que le Programme d'instruction au vol de l'OTAN (NFTC) ne soit opérationnel; y sont exclus les aéronefs dont se servent les unités opérationnelles d'entraînement et qui seront soutenus au même niveau que le reste de cette flotte.	Pas moins de 75 %
5	**Capacités utilitaires**. Il s'agit de ressources de haute utilité mais qui sont limitées par l'âge ou un rôle spécialisé. Elles n'ont pas servi dans les opérations internationales aussi souvent que les systèmes de priorité 3. Armée de terre – transports de troupes M113A2, Cougar, artillerie légère, VLLR, systèmes d'armes antiblindés TUA, le système de défense antiaérienne à très basse altitude Javelin. Force aérienne – les aéronefs Sea King, Airbus et Twin Otter Force maritime – les bâtiments de servitude, les repêcheurs de torpilles, les bâtiments de la classe PROTECTEUR.	Pas moins de 65 %
6	**Ressources de la force principale**. Il s'agit notamment des ressources qui sont d'habitude déployées seulement dans le cadre d'une force de contingence et auxquelles une plus haute priorité n'est pas attribuée ou qui ne remplissent pas un rôle spécial. Ces systèmes ont en général un délai de mise en service important avant le déploiement. Force maritime – les navires de la classe IROQUOIS et les sous-marins de la classe VICTORIA Armée de terre - les véhicules M109, le char Leopard (y compris les versions techniques) et DABA Force aérienne – les aéronefs CF-18 (excluant ceux prévus pour la priorité 1, 3 ou 4)	Pas moins de 65 %
7	**Autres ressources et services**. Il s'agit notamment de l'aéronef Challenger pour les personnalités de marque, T33 et Buffalo, les BV 2-6 et toutes les ressources qui ne sont pas mentionnées ci-haut.	Pas moins de 55 %

Remarque concernant les munitions : Les besoins de munitions pour l'entraînement en état de tranquilité, dans la transition et dans le théâtre sont financés à même le compte AN et administrés par le directeur – Gestion du programme des munitions (DGPM). À titre de président du Comité de gestion des munitions et des bouées de sauvetage, le DGPM établira les priorités dans les besoins de munitions, finacés par l'AN, dans le cadre du processus global de gestion des munitions qui lui a été tranféré du VCEMD en février 1997.

6. **Immobilisations**. Le programme des immobilisations comprend notamment :

   a. des projets de besoins divers (BD) (également désignés Projets d'immobilisations mineurs), réalisés au moyen de ressources provenant des budgets de fonctionnement des gestionnaires de premier échelon. Ces derniers définissent les priorités de planification et de mise en œuvre;

   b. des projets de construction réalisés au moyen de ressources provenant des budgets de fonctionnement des gestionnaires de premier échelon et du compte ministériel de construction géré par le SMA (IE). Ce dernier dirige l'établissement des priorités en matière de construction, parallèlement avec la Mesure et l'évaluation des biens immobiliers (MEBI) et le Plan stratégique des biens immobiliers (PSBI);

   c. des projets d'équipement et de gestion de l'information, dont les plans et les priorités sont définis par le Ministère (autrement désignés projets « stratégiques »), réalisés au moyen de ressources provenant du compte ministériel des biens d'équipement que gère le SMA(Mat). Les cadres de direction de la Défense établissent les priorités de planification et de mise en œuvre;

   d. des projets d'équipement et de gestion de l'information, dont les plans et les priorités sont définis par les gestionnaires du premier échelon (autrement désignés projets « non stratégiques »), réalisés au moyen de ressources provenant du compte ministériel des biens d'équipement que gère le SMA(Mat). Les gestionnaires du premier échelon établissent les priorités de planification et de mise en œuvre, les seules limites imposées étant le montant qui leur est réparti dans le compte ministériel.

7. **Capacité financière.** À compter de maintenant et jusqu'à nouvel ordre, les gestionnaires du premier échelon seront limités dans le transfert de fonds d'immobilisations à leurs budgets de fonctionnement (du crédit 5 au crédit 1). Sans approbation préalable du CGP ou du SM et du CEMD dans le contexte du processus annuel de planification des affaires, le pouvoir de transférer des gestionnaires du premier échelon sera limité à 2 p. 100 dans le cas des organisations d'envergure et à 5 p. 100 pour toutes les autres.

8. **Priorités.** La haute direction de la Défense définit les priorités du programme des immobilisations en s'appuyant sur les outils élaborés par le processus de planification des capacités stratégiques. Même si elles tiennent compte d'un important programme de legs comportant des projets approuvés et des projets approuvés en principe dont des parties, des phases ou des grilles nécessitent l'approbabtion d'un financement, ces priorités visent à instaurer un programme de changement qui conduira au développement de capacités de défense futures. Le tableau suivant décrit le programme fondamental de biens d'équipement qui se poursuivra dans la prochaine période de planification. Le peaufinage du programme se fera au moyen du plan d'immobilisations à long terme, qui est publié séparément.

Tableau 2-2 – Priorités dans les Biens D'équipement

Demande prévue :	Commencement prévu	Capacitié opérationelle initiale visée	Ordre de grandeur approximatif du coût total du projet (en milliers de $ AB)	Nota
Projets approuvés en principe:				1
Prolongation de la vie du M113	Échelonné	2001	29 101	
Prolongation de la vie du VBL à roues	Échelonné	2001	106 665	
Système interarmées de C2 et de renseignement	En grille	2003	52 165	
Système intégré des ressources humaines de la Défense	En grille	2002	54 341	
Système de sécurité et d'information de la police militaire	En grille	2002	14 922	
Système de gestion financière et de comptabilité	En grille	2002	3 310	2
Projets essentiels prévus :				
Projet d'hélicoptère maritime	2000	2005	2 849 000	
Modernisation graduelle des Aurora (projet d'ordre général)	2000	Divers	689 200	3
Modernisation graduelle des CF-18 (projet d'ordre général)	2000	Divers	1 179 276	3
Satellite canadien des télécommunications militaires (projet d'ordre général)	Commencé	Divers	479 850	3
Projet spatial interarmées (projet d'ordre général)	Commencé	Divers	599 557	3
Habillement du soldat (projet d'ordre général)	Commencé	Divers	178 476	3
Soutien logistique à la mer et transport maritime	2001	2005	1 446 300	4
Capacité de transport aérien stratégique	2002	2006	1 485 000	4
Capacité de ravitaillement stratégique en vol	2002	2005	105 000	4
Remplacement de la capacité maritime de C2 et de lutte antiaérienne (CADRE)	2000	2005	2 250 000	5
Capacité de renseignement, de surveillance, d'acquisition d'objectifs et de reconnaissance (ISTAR) de la Force terrestre (projet d'ordre général)	2002	Divers	367 769	
Système de gestion enterprise	2000	2003	24 000	
Système d'information de santé des FC	2000	2002	38 896	
Remplcamane du système de tir moyen indirect	2003	2005	236 116	
Système d'information (Acquisiton et soutien du matériel) (MASIS)	2001	2003	95 100	

Nota :

1. La liste des projets approuvés en principe n'inclut que ceux qui sont des phases ultérieures ou des éléments de grille de projets déjà en cours. Le coût total réflète les dépenses qui restent à approuver.
2. Le coût total de projet indiqué pour le SGFC ne concerne que la prochaine grille.
3. Les projets d'ordre général comportent un certain nombre de projets secondaires qui sont réalisés de manière autonome et ne dépendent les uns des autres. Le coût total réflète la somme des dépenses qui restent à approuver pour tous les projets secondaires. L'extension de la portée de ces projets est à l'étude.
4. La réalisation de ces trois projets se déroulera durant la période en vue de satisfaire l'objectif de déploiement dans le monde entier prévu dans la Stratégie 2020.
5. Le CADRE viendra remplacer la capacité actuellement assurée par nos destroyers de la classe IROQUOIS.

9. **Priorités dans les travaux de construction.** L'intégration du Plan d'immobilisations à long terme (Construction) demeure la responsabilité du SMA(IE). Les grandes priorités dans les travaux de construction sont les suivantes, telles qu'elles sont définies selon le processus de la MEBI :

Tableau 2-3 - Priorités dans les Travaux De Construction

Priorité	Description
1	**Aménagements essentiels aux missions :** c.-à-d. les jetées et les quais, les secteurs d'entraînement, les sites et les installations, les champs et les salles de tir, les aires d'atterrissage, les systèmes de carburant, les champs de tir marin.*
2	**Soutien direct des missions :** c.-à-d. les installations d'entretien de la marine, les installations d'entretien de l'armée de terre, les installations de maintenance de l'aviation, les centres et bâtiments opérationnels, les installations de contrôle aérien, les chemins de fer et les aires de chargement, les dépôts d'entretien et d'approvisionnement, les dépôts de munitions.*
3	**Soutien indirect des missions :** c.-à-d. les bâtiments d'enseignement, les entrepôts, les immeubles de bureaux et les quartiers généraux, les hôpitaux et installations médicales, les cliniques dentaires, les installations de soutien technique, les installations liées aux programmes de soutien du personnel, les logements.*
4	**Aménagements non liés aux missions :** les installations religieuses, les cimetières, les monuments.*

Nota : *inclut tous les travaux sur les voies d'accès ainsi que les travaux municipaux

10. **Priorités au plan du personnel.** Les directives suivantes s'appliquent :

a. **Seuils d'ajustements généraux aux effectifs militaires**. D'importants changements à l'effectif ont été mis en œuvre, par suite des impératifs budgétaires récents; le temps est venu de s'assurer qu'il y ait stabilité d'année en année en raison des conséquences délétères que les changements soudains à l'effectif ont sur le personnel militaire. Pour cette raison, les ajustements annuels à l'effectif militaire sera limité à plus ou moins un pour cent, sauf approbation du VCEMD.

b. **Priorités dans la répartition des ressources humaines militaires**. Les directives du SM et du CEMD voulant que l'on trouve un équilibre entre l'efficacité opérationelle actuelle et celle des années à venir ont entraîné des changements considérables à ce qui était désigné autrefois priorités de dotation du VCEMD. Voici ces priorités, exprimées en pourcentage de l'effectif militaire que doit combler le SMA(RH – Mil) en collaboration avec les gestionnaires désignés :

Tableau 2-4 – Priorités dans la Dotation des FC

Priorité	Description	% de dotation
1	**Forces déployées, obligations internationales poursuivies à l'extérieur du Canada et certaines unités d'intervention rapide (telles qu'elles sont indiquées ci-après)**. Il s'agit de toutes les formations, unités ou personnes qui sont en déploiement à l'extérieur du Canada dans le cadre d'opérations des FC ou qui sont affectées auprès de l'OTAN, du NORAD HORS-CANADA ou à des postes d'échange et de liaison à l'étranger. Ce sont les escadrons de SAR Labrador/Cormorant et un bâtiment naval affecté sur chaque côte et désigné navire de garde, la FOI 2, la DART, le 8 ETCA Trenton, l'Équipe d'intervention NBC, le groupe-bataillon de la Force de réaction immédiate (Terre), le navire de la SNFL ainsi que l'Équipe d'intervention en cas d'incident informatique.	100 %
2	**Activités essentielles de maintien et de changement**. Ces activités sont essentielles si l'on veut renforcer l'efficacité opérationnelle future et les compétences spécifiques et maintenir en même temps.la cadence opérationnelle actuelle. Ce sont le SMA(Pol), l'état-major J du OGDN, le directeur général – Planification stratégique, le SNE, l'UNCIFC, le BP QV, les BP des Grands projets de l'État qui sont en phase de développement ou de mise en œuvre, l'équipe de projet de la capacité nationale de soutien militaire (CNSM), l'état-major de transition responsable des sous-marins, le Groupe des opérations interarmées des FC, le BP du NFTC, et le DGAP. Y sont également inclus les centres de concept et de doctrine de chaque armée, par exemple le Centre de guerre maritime et ses équivalents de l'armée de terre et de la force aérienne.	98 %
3	**Recrutement, éducation, instruction et gestion des carrières**. Afin de maintenir et de renouveler la base de connaissances et de compétences face au déclin de la masse critique experte, le recrutement, l'éducation et l'instruction ont la priorité par rapport aux unités opérationnelles non engagées. Il s'agit en particulier du recrutement et de l'instruction des recrues ainsi que des gestionnaires de carrière qui sont directement responsables des groupes professionnels militaires. Ce sont les collèges, écoles et unités opérationnelles d'entraînement du SREIFC et des CEMA,dont le NFTC. Le soutien que la Force régulière apporte aux programmes des cadets et des Rangers juniors tombe également sous cette catégorie.	96 %
4	**Unités opérationnelles**. Il s'agit de toutes les unités opérationnelles susceptibles de se déployer. Ce sont notamment les unités de combat, les unités d'appui et les unités de soutien de la force de campagne régulière de l'Armée de terre, de tous les bâtiments de combat naval, des pétroliers ravitailleurs secondaires, des sous-marins et des escadrons de chasse de la force aérienne, des escadrons de patrouille maritime, des escadrons d'hélicoptère maritime et des escadrons de transport. Lorsqu'un CEMA applique la disponibilité opérationnelle hiérarchisée, la dotation moyenne pondérée de l'ensemble des postes ne doit pas passer au-dessous de ce niveau.	92 %
5	**Appui des réserves**. Il s'agit de tous les postes de la force régulière qui sont intégrés aux unités de la réserve pour assurer leur leadership, leur entraînement, leur soutien ou leur administration.	90 %
6	**Tous les autres postes**. Il s'agit de tous les postes qui ne sont pas mentionnés ci-haut, entre autres le personnel affecté dans les bases, dans les unités statiques ou dans les quartiers généraux.	85 %

11. **Examen de la Structure des groupes professionnels militaires II – Exécution.** L'Examen des GPM II a permis de déterminer les nombres d'effectifs, par métier et par grade, que nécessite la poursuite des exigences opérationnelles de la Défense. Une stratégie d'exécution à l'intérieur du Système de gestion des ressources humaines entreprise (Peoplesoft) est encours d'élaboration. L'objet consiste à créer une capacité pour attribuer et surveiller les postes, à l'appui des exigences opérationnelles. En particulier, les postes responsables de la Force régulière seront désignés essentiels ou non essentiels, et des valeurs spécifiques indiqureont la justification de cette annotation. Parallèlement, pour assurer un accès facile et la gestion d'une telle information, on procède à l'élaboration des rapports, règles d'affaires, procédures systémiques ainsi qu'à un processus grâce auquel on pourra terminer rapidement la conversion des données.

12. De plus, l'Examen des GPM II a déterminé que certains métiers n'avaient pas les nombres suffisants pour satisfaire aux exigences opérationnelles. Il s'agit notamment des goupes suivants : TSCT, O Adm SS, TECH MOUV, TECH A(T), ARTIL DA, TECH BE, SAP, TECH GEO, TEC LAB M, TECH BO, TEC MED PREV et COMMIS P. Ces métiers et d'autres encore ont été « gelés » ou « en partie gelés » en réponse à diverses directives. Une nouvelle capacité se développe au sein du SGRH Entreprise en vue de faire en sorte que les changements à l'effectif ne soient pas approuvés, ce qui entraînerait des conséquences néfastes pour ces métiers.

13. L'exécution de l'Examen des GPM II complétera les prorités actuelles dans la dotation des FC. Pour aider à satisfaire aux exigences opérationnelles, les deux outils créeront des mécansimes plus précis de mesure et de contrôle. En effet, les commandants et les gestionnaires de tous les échelons, les administrateurs de carrière compris, auront la possibilité de définir la priorité globale de dotation d'une unité ainsi que l'importance relative de chaque poste.

14. L'exécution de l'Examen des GPM II en est encore à la phase de conception. Des jalons fermes n'ont pas encore été établis. Toutefois, l'intention est de rendre le processus opérationnel et de convertir les données avant l'entrée en vigueur du GPD 2001. Une période d'étude et d'analyse suivra la mise en œuvre en vue d'examiner et de valider les données et pour déterminer leurs effets sur les priorités assignées et les postes actuellement comblés.

15. **Gestion de l'information.** La gestion de l'information embrasse les gens, les programmes de formation, les processus, les données, les techniques, les ressources matérielles et logicielles, les procédures et les systèmes qui aident dans la prise de décision. Les priorités 1 et 2 concernent l'infrastructure GI installée ainsi que les ressources connexes pour faire en sorte qu'elles puissent répondre aux besoins courants et assurer une protection adéquate de l'information. Les priorités 3 à 5 intéressent les processus de changement pour faire en sorte que nos ressources GI demeure adaptées pour répondre aux besoins futurs et nouveaux. La priorité 6 vise à fournir aux gens les connaissances et les compétences habilitantes dont ils ont besoin pour réussir à l'éere de l'information.

Table 2-5 – Priorités dans la Gestion de l'information

Priorité	Description
1	**Intégrité de l'infrstructure de gestion de l'information**. Maintenir l'infrastructure GI (IGI) installée et ses extensions, comprenant les réseaux, les liens de communication, le matériel et les logiciels requis, à l'échelle nationale pour appuyer les activités du MDN et les opérations intérieures des FC, et à l'échelle internatioale pour appuyer les FC déplyées en missions. L'IGI et ses extensions doivent être maintenues à un niveau de configuration qui appuie les missions, l'interopérabilité et l'entreprise, de manière adéquate, fiable et rentable. Le maintien de la capacité assurée par l'IGI et ses extensions est vital à la poursuite des besoins actuels. Il s,agit notamment du Réeau étendu de la Défense (RED), de divers réseaux de zone et déployés critiques, des systèmes de commandement et de contrôle, des applications communes ainsi que des outils de soutien.
2	**Protection de l'information**. Protéger l'information pour qu'elle puisse être accessible et partagée d'une manière sûre, de sorte que l'utilisateur soit rassurée de sa confidentialité, de son intégrité, de sa dispoinibilité et de sa source, et que l'originateur soit confiant de sa diffusion protégée. Il s'agit notamment du renouvellement du processus d'homologation et d'accréditation fondé sur la gestion du risque; de la création d'un progamme proactif d'éducation, de formation et de sensibalisation à la protection de l'information; de l'évolution vers une architecture protégée et dynamique; du développement continu de l'élément opérationnel visant la protection de l'information. C'est la défense du réseau informatique (DRI) qui apporte un soutien essentiel au FC dans l'obtention d'un avantage opérationnel au plan de l'information, dans la protection de l'information comme ressource stratégique, et dans la fourniture, à tous les décideurs, de l'information requise pour satisfaire leurs exigences opérationnelles et ministérielles.
3	**Architecture d'enterprise**. Élaborer, mettre en œuvre et maintenir l'architecture d'entreprise ainsi que les architectures de sécurité et techniques pertinentes requises pour créer le cadre nécessaire à la promotion de la GI. Ceci inclut la manière dont la GI pourra être utilisée progressivement pour faciliter la réalisation des activités administratives et de fonctions opérationnelles militaires. Ensemble, ces architectures ainsi que les normes qui s'y rattachent, sont essentielles à l'acquisition, à l'intégration et à la gestion efficaces de systèmes, dans un contexte de modernisation. L'élaboration de l'Architecture entreprise de la Défense est critique à la définition d'une orientation claire visant à permettre que la GI continue de répondre aux exigences administratives et opérationnelles aujourd'hui et dans l'avenir.
4	**Prochaine génération de commandement et de contrôle**. Faire avancer et perfectionner les systèmes d'information et de télécommunication stratégiques et opérationnels qui devront servir dans l'ensemble de l'entreprise et dans les FC,pour planifier, diriger et surveiller les opérations interarmées et interalliées et pour assurer une gestion efficace de bout en bout. Il s'agit notamment des intiatives visant à faire avancer les communications spatiales et terrestres stratégiques, l'accroissement de l'interopérabilité et le renforcement des capacités interarmées, l'informatisation intégrée en vue de faire en sorte que les commandants disposent de l'information dont ils ont besoin; et les contributions aux initiatives interalliées et aux efforts conjoints avec d'autres ministères.
5	**Environnement de gestion de l'entreprise**. Faire avancer et perfectionner la fonctionnalité qui fera en sorte que l'entreprise soit capable d'assurer une gestion et une planification efficaces des ressources. Il s'agit notamment du développement de capacités intégrées de bout en bout, appuyées de techniques modernes de gestion financière et de comptabilité d'exercice; de la gestion des ressources ministérielles, de l'acquisition et du soutien du matériel; de la gestion des approvisionnements et des ressources humaines; de la sécurité et des services d'information de santé; de l'échange électronique de l'information; ainsi que d'une approche intégrée à la gestion de la défense. Y sont également comprises, les applications et la fonctionnalité connexe qui permettront à l'entreprise de travailler efficacement avec les organismes externes dont le soutien et critique à l'accomplissement des missions opérationnelles et administratives
6	**Éducation et formation en matière de GI.** Assurer à nos gens l'education pertinente et leur fournir les compétences nécessaires pour leur permettre de gérer, de mettre en œuvre, d'exploiter et de maintenir des systèmes informatiques perfectionnés. Un tel effort nécessite la consultation des SMA(RH) en vue de s'assurer que les principes directeurs en matière de ressources humaines et les programms de soutien soient mis en place d'une manière efficace dans la poursuite des missions opérationnelles et administratives. Cela est critique si l'on veut faire en sorte que les capacités soient mises en service et maintenues durant leur cycle de vie d'une manière rentable.

208. DIVERSIFFICATION DES MODES DE PRESTATION DES SERVICES

Comme il a été énoncé dans la politique émise par le VCEMD en juillet 1995 relativement à la Diversification des modes de prestation des services (DMPS), les gestionnaires du premier échelon poursuivront l'examen systématique de toutes leurs activités non essentielles, dans l'optique d'accroître l'efficacité et la rentabilité de l'exécution de ces dernières. Les nouvelles normes dont l'élaboration est actuellement en cours en ce qui concerne les services serviront à évaluer les activités de soutien sur place dans les bases, les garnisons, les escadres et les unités de soutien des Forces canadiennes (USFC) dans l'ensemble des FC.

209. DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE, MAINTIEN EN PUISSANCE ET MOBILISATION

1. **Disponibilité opérationnelle.** La disponibilité opérationnelle constitue l'état de préparation du personnel et du matériel en vue de poursuivre les tâches décrites dans un scénario ou de réaliser une opération pendante. Le niveau technique, matériel, de dotation et d'entraînement détermine la disponibilité opérationnelle générale de chaque unité des FC. Le délai accordé l'unité pour réaliser son état de préparation correspond au temps qu'il lui faut pour être entièrement dotée en effectif et en équipement au niveau organisationnel, y compris les stocks d'entraînement et de logistique nécessaires à la mission opérationnelle.

2. Les unités des FC sont tenues de maintenir les niveaux de préparation suivants :

Tableau 2-6 – États de Préparation des FC

	INTERARMÉES	MARINE	ARMÉE	AVIATION
DÉFENSE DU CANADA				
Conflit élargi	180 jours	180 jours	180 jours	180 jours
Objectifs de défense	---	---	---	---
-Surveillance et contrôle	---	8 heures	15 jours	Sans délai
-Soutien aux autres ministères	---	8 heures	8 heures	8 heures
-Aide humanitaire	48 heures	24 heures	24 heures	24 heures
-Recherche et sauvetage	Sans délai	Sans délai	8 heures	Sans délai
-Gestes terroristes	Sans délai	---	---	---
-Aide au pouvoir civil	---	8 heures	8 heures	8 heures
DÉFENSE DE L'AMÉRIQUE DU NORD				
CANUS	---	180 jours	180 jours	180 jours
SÉCURITÉ INTERNATIONALE				
Forces de réaction immédiate	---	2 jours	10 jours	2 jours
Forces d'intervention rapide	---	10 jours	---	10 jours
Élément d'avant-garde (y compris les états-majors) (1)	21 jours	21 jours	21 jours	21 jours
Force principale de contingence (y compris les états-majors)	90 jours	60 jours	90 jours	90 jours
Aide humanitaire internationale	---	---	48 heures	---
Protection et évacuation de Canadiens en territoire étranger	3 jours	21 jours	3 jours	3 jours

Nota : (1) Un délai d'alerte suffisant s'applique s'il est nécessaire de modifier les niveaux de préparation pour répondre aux obligations du Questionnaire des plans de défense (DPQ) de l'OTAN.

3. **Maintien en puissance**. Le maintien en puissance constitue la capacité d'une force militaire à maintenir son efficacité opérationnelle; il se mesure en journées d'opérations menées aux taux d'usage prévus et à la cadence opérationnelle escomptée. Les unités ou formations conservent en principe des réserves suffisantes d'article de combat tels que les munitions, le carburant et les rations pour quatre jours d'opération au niveau tactique. Les organisations de soutien au niveau opérationnel en conserveront des réserves de 26 jours dans le théâtre. Les éléments de soutien opérationnel et tactique conserveront donc entre eux des ravitaillements pour 30 jours d'activité. Le soutien stratégique, faisant partie du processus de planification des opérations de contingence, fournira les articles nécessaires pour poursuivre les opérations au-delà de ce point.. le ravitaillement en fournitures médicales sera déterminé par le directeur général – Service de santé (DGS San).

4. Lorsque'ils sont déployés, les éléments d'avant-garde de la FPC seront maintenus en puissance pendant une période indéterminée dans un contexte de menace faible. La Force elle-même sera dotée des ressources qui lui seront nécessaires pour mener des opérations de combat pendant 60 jours. Il ne faut pas confondre cette période avec la présence dans le théâtre, celle-ci étant sans aucun doute d'une durée plus longue.

5. Le besoin de remplacer les pertes en matériel principal subies au combat ne fait pas partie du maintien en puissance systématique. Il est pris en considération au moment de procurer les

articles en cause. Aux premier et deuxième seuils de mobilisation, tous les stocks de matériel disponibles peuvent être utilisés pour soutenir les opérations. La redistribution du matériel sera évaluée au cas par cas et des directives émises au besoin.

6. **Mobilisation.** Comme il a été observé au chapitre 1, aucune menace militaire directe ou immédiate de nature conventionnelle ne pèse sur le Canada, et le risque d'un conflit planétaire pouvant donner naissance à une telle menace est infiniment faible. Conséquemment, les Forces canadiennes sont organisées de sorte à répondre aux menaces les plus probables, dans le contexte des plans de mobilisation. La technologie de surveillance moderne garantit la détection précoce de toute activité conventionnelle hostile, bien avant que toute attaque ne précipite une guerre généralisée. Les menaces asymétriques, par exemple les gestes terroristes et les attaques contre les ressources informationnelles, sont plus difficiles à prévoir que les attaques conventionnelles d'envergure; le délai d'alerte stratégique qui s'y associe est donc considérablement plus réduit. Il est cependant peu probable que la réaction devant une attaque d'ordre asymétrique ne déclenche la nécessité de mobiliser des forces conventionnelles à l'échelle du pays. En conséquence, le Canada a adopté une posture de mobilisation qui prévoit une période plus longue de tension croissante, marquée par des activités hostiles, des indicateurs d'alerte et des situations de conflit conventionnel qui se produisent avant l'éclatement de la guerre généralisée. Les activités liées aux ressources stratégiques et à la planification des forces pourront donc se dérouler en comptant sur plusieurs années d'alerte stratégique précédant l'émergence d'une menace à la sécurité qui nécessiterait la mobilisation de quatrième seuil.

7. En temps de paix, les capacités militaires des FC se maintiennent à des niveaux que le gouvernement juge prudents. Selon les évaluations actuelles, le Canada dispose d'au moins cinq ans d'alerte contre toute menace militaire conventionnelle d'envergure; cependant, le Livre blanc sur la défense de 1994 demande à la Défense FC d'élaborer des plans de mobilisation en vue de passer des opérations courantes de temps de paix à des engagements plus soutenus.

8. Le cadre à quatre seuils définit le concept global de la planification de la mobilisation. Les détails concernant les opérations elles-mêmes sont élaborés sous la direction du SCEMD. La planification du premier seuil (Constitution de la force) et du deuxième seuil (Amélioration de la force) fait partie des processus relatifs à l'emploi et à la constitution de la force; il s'agit d'une activité courante menée au sein du Groupe du SCEMD (avec la collaboration des CEMA et des chefs de groupe). La planification conceptuelle du troisième seuil (Expansion de la force) et du quatrième seuil (Mobilisation nationale) fait partie des processus relatifs à l'orientation stratégique et à la constitution de la force; il s'agit d'une activité qui relève du VCEMD/(SMA(Pol)) ainsi que des organisations du premier échelon concernées. Le VCEMD a la responsabilité d'élaborer le plan global de mobilisation stratégique, selon les directives énoncées dans le *Cadre de planification de la mobilisation et Directive d'exécution du VCEMD* publié en mars 1999.

9. Alors que le Livre blanc sur la défense de 1994 donnent des orientations générales sur les capacités et les effectifs d'avant-garde et de la Force principale de contingence, l'Examen des GPM II ainsi que les enjeux de transport stratégique ont mis à découvert le besoin de préciser encore plus les prescriptions en matière de structure des forces. Même si les nombres mis en place sont légèrement plus élevés que les chiffres prévus en 1994, ils ne minent pas la capacité des FC à mettre en œuvre la politique de défense. Aux fins de la planification des forces par les organisations de premier échelon, la taille maximale et la composition de l'avant-garde et de la FPC, en termes d'effectifs, de réservistes et d'espaces-véhicules, sont les suivantes :

Figure 2-2 - Aperçu de l'Avant-garde et de la FPC des FC

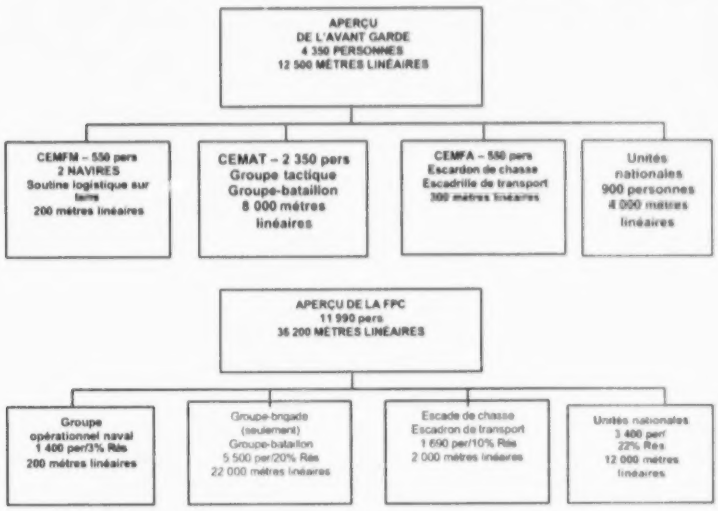

10. La figure 2-2 donne un aperçu des éléments qui composent l'avant-garde et la FPC, le nombre des effectifs et les limites de mètres linéaires, à des fins de planification du déploiement et des opérations. Ces forces compteront parmi elles jusqu'à 20 p. 100 de réservistes. Pour des raisons de disponibilité opérationnelle, on reconnaît que les deux premières rotations de l'avant-garde se composeront essentiellement des membres de la force régulière; toutefois, les rotations ultérieures comporteront un plus grand nombre de réservistes, de sorte à aboutir à la fin à un emploi de 20 p. 100 de la force de réserve. Les planificateurs de la défense se serviront du présent guide ainsi que des scénarios de planification pour définir des options au plan de la structure des forces et au plan des biens d'équipement.

11. **Taux de rotation des unités.** Principe général, le taux de rotation des forces déployées est de 3:1, ce qui entraîne une structure de forces qui quadruple la taille des éléments éventuellement déployés. En période de haute cadence opérationnelle, les unités feront alors une tournée de 6 mois et retourneront au Canada d'où elles ne seront pas redéployées avant 18 mois. Dans le cas des forces terrestres et des unités nationales, qui ont toujours été en déploiement pendant plusieurs années, le taux de rotation accepté est 4:1. Pour ces unités seulement, la structure de forces nécessite cinq fois le nombre d'unités (les réserves comprises) éventuellement déployées, avec un arrêt de 24 mois d'une opération à l'autre. Sauf pour la mobilisation de troisième ou de quatrième seuil, la FPC sera déplyée dans le théâtre mais elle ne sera pas ravitaillée. Le CEMD a émis une directive distincte prescrivant, d'une rotation à l'autre, un séjour minimal de 12 mois au Canada pour les membres des FC.

210. GUIDE DE PLANIFICATION DES FORCES

1. **Généralités.** Pour garantir l'efficacité des Forces canadiennes aujourd'hui et dans l'avenir, la Défense a adopté la «planification axée sur les capacités », qui se fonde sur trois horizons conceptuels. Grâces à des horizons de planification, les efforts de différents groupes sont centrés sur les aspects les plus pertinents d'un problème donné.

a. **Horizon 1.** Cet horizon s'intéresse essentiellement à la modernisation et au maintien de nos capacités actuelles. Les extrants qui s'y associent sont les plans d'activités, les plans d'opérations et les budgets. L'horizon 1 couvre une perspective de un à quatre ans.

b. **Horizon 2.** Cet horizon s'interesse essentiellement à la modernisation ou au remplacement des capacités actuelles. Les extrants sont les stratégies de développement des capacités et des plans d'investissement/capital qui décrivent dans le détail les répercussions budgétaires futures. L'horizon 2 couvre une perspective de 5 à 15 ans.

c. **Horizon 3.** Cet horizon s'intéresse essentiellement à l'acquisition de nouvelles capacités. L'accent sera mis sur l'expérimentation et l'exploration de nouveaux concepts. Les extrants sont la décision d'explorer de nouveaux concepts, les premiers plans d'action et l'analyse des options. L'horizon 3 peut couvrir une perspective de 10 à 30 ans, en fonction de la capacité et de l'envergure du changement technologique.

2. Le GPD se préoccupe avant tout de l'horizon 1. Mais un nouveau processus de Planification stratégique des capacités stratégiques (PSC) des FC a été élaboré pour s'intéresser aux deuxième et troisième horizons. La PSC commence par les répercussions des besoins de potentiel militaire, définis à la suite de l'évaluation militaire; elle pose ensuite des hypothèses communes sur lesquelles s'appuieront les états-majors chargés de développer la structure des forces, et elle précise les besoins qui en découlent. Il s'agit notamment d'un concept des opérations, de la Liste des tâches interarmées des Forces canadiennes et d'un ensemble standard de scénarios de planification des forces (SPF).

3. **Concept des opérations des FC**. Les Forces canadiennes doivent conserver la capacité d'évaluer le besoin de déployer des forces au pays comme à l'étranger, de planifier ce déploiement, de maintenir en puissance et d'assurer le commandement nécessaire de telles forces. Cela englobe des moyens pertinents pour commander et exploiter l'information et le renseignement au niveau stratégique militaire. Au niveau opérationnel, les besoins en capacités sont plus sélectifs. Par conséquent, les ressources fondamentales que les FC nécessitent pour les opérations internationales (ou comme contributeurs clés aux responsabilités nationales) sont des unités tactiques autonomes. Les exemples actuels d'unités tactiques autonomes dans le contexte de l'OTAN sont les divers éléments d'avant-garde. Par exemple, le bataillon de la Force d'intervention immédiate doit être en mesure de s'intégrer dans une force interalliée, au titre d'élément « adapté à la tâche ». La conséquence d'une telle intégration est que l'unité tactique autonome doit être modulaire et adaptable, capable d'évoluer au sein d'autres forces internationales ou nationales devant probablement participer à une opération interarmées et (ou) interalliée. Les gestionnaires du premier échelon sont tenus d'élaborer leurs propositions relatives aux forces en conséquence de ce concept des opérations.

4. **Liste canadienne de tâches interarmées**. Afin d'assurer une terminologie commune pour les débats autour des capacités des Forces canadiennes, on a élaboré une liste de tâches interarmées, la LCTI, qui cadre avec des listes similaires chez les alliés. La LCTI permet de décrire et de faire correspondre les types de capacités qui pourraient être requis, dans certaines mesures, par les Forces canadiennes. Elle offre un langage commun aux responsables du développement des forces chez le MDN/FC. Le tableau ci-après donne une indication aux gestionnaires du premier échelon quant à la quantité **relative** de capacités que les FC cherchent à

obtenir dans la LCTI. Les cases contenant la lettre « H » indiquent les domaines où les FC recherchent un niveau de capacité élevé. La lettre « M » correspond aux secteurs où la capacité peut être moyenne ou modérée. Quant à la lettre « F », elle représente les domaines où les FC ne recherchent une capacité que dans des mesures moindres. Ce cadre a été sanctionné par une réunion spéciale du Comité de contrôle de la gestion, présidée par le SM et le CEMD, et tenue en mars 2000.

Tableau 2-7 – Grille de la Liste Canadienne des Tâches Interarmées

Niveau	Secteurs de capacités						
			Opérations				
	Commandement	Info & rens	Conduite d'opérations	Mobilité	Protection	Maintien	Mise sur pied
Stratégique militaire	H	H	F	H	F	F	M
Opérationnel	M	M	F	F	F	M	F
Tactique	M	M	M	M	M	M	M

5. **Scénarios de planification des forces**. Les besoins de capacités et les options de structure des forces seront évaluées chez les Forces canadiennes dans le contexte de onze scénarios de planification. Ces derniers couvrent la gamme des conflits (voir la figure 2-3) et décrivent des opérations qui représentent celles envisagées par les FC. Les scénarios évolueront au besoin afin de garantir qu'ils traduisent toujours le contexte stratégique ainsi que les perspectives de défense du Canada. Le tablea 2-8 donne une courte description des scénarios. Les détails sont disponibles auprès du bureau de première responsabilité (BPR), soit le Directeur général – Planification stratégique/Directeur – Analyse de défense (DGPS/DAD), ou sur les sites Intranet et Internet du DAD. Les exigences en matière de capacités, de disponibilité opérationnelle, de soutenabilité et de capacité de déploiement découleront des scénarios, en paralèlle des objectifs de défense et des tâches.

Figure 2-3 – La Gamme des Conflits

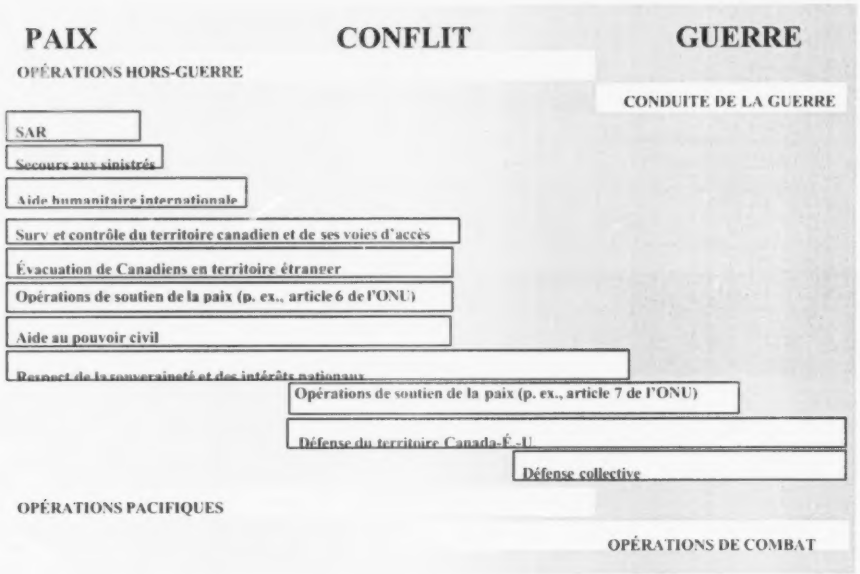

Tableau 2-8 – Scénarios de Planification des Forces

N°	Scénario	Résumé
1	Recherche et sauvetage au Canada	Les scénarios secondaires sont : sauvetage en mer au moyen d'un navire, recherche et sauvetage d'une équipe de chasse dans le Nord, sauvetage de survivants d'un écrasement d'un gros avion de ligne dans une région éloignée du Nord.
2	Secours aux sinistrés au Canada	Contribuer à la fourniture de secours humanitaire et aider les autorités à restaurer l'infrastructure locale, à la suite d'un tremblement de terre important survenu sur la côte ouest du Canada.
3	Aide humanitaire internationale	Dans le cadre d'une opération de l'ONU, aider à la distribution de fournitures de secours à des réfugiés rassemblés dans un pays de l'Afrique centrale.
4	Surveillance/contrôle du territoire canadien et de ses voies d'accès	Aider d'autres ministères et les autorités de police à identifier, poursuivre et, au besoin, intercepter les plates-formes soupçonnées de transporter de la contrebande ou des immigrants clandestins avant qu'elles ne pénètrent dans le territoire canadien ou après.
5	Protection et évacuation de Canadiens en territoire étranger	Aider le MAECI, dans le cadre d'une force interalliée, à assurer la protection et l'évacuation de ressortissants canadiens se trouvant dans un pays étranger qui est menacé par un conflit.

N°	Scénario	Résumé
6	Opérations de soutien de la paix (chapitre 6)	Participer, dans le cadre d'une force de maintien de la paix de l'ONU, à faire respecter le cessez-le-feu et aider à instaurer un climat stable et sécuritaire qui soit favorable à l'édification de la paix.
7	Aide au pouvoir civil	Aider les autorités civiles à instaurer l'ordre public dans un secteur où l'anarchie s'est installée, conséquence de querelles pour le contrôle des droits sur l'utilisation de l'eau à une époque de sécheresse intense.
8	Respect de la souveraineté et des intérêts nationaux	Revendiquant une compétence élargie en vertu de UNCLOS III, le Canada demande l'arrêt de l'exploitation des fonds marins canadiens par un pays étranger. Les FC aident d'autres ministères à faire respecter les revendications du Canada.
9	Opérations de soutien de la paix (chapitre 7)	À la demande d'un pays étranger, dans le cadre d'une coalition de l'ONU, les FC participent aux opérations visant à rétablir les frontières existant avant le déclenchement des hostilités avec le pays voisin et à redonner le contrôle d'un territoire occupé au pays ayant droit.
10	Défense du territoire du Canada et des États-Unis	En collaboration avec les forces américaines, les FC défendent le territoire canado-américain contre des menaces potentielles lancées par une nouvelle puissance mondiale au regard de l'appui que le Canada et les États-Unis donnent à une opération militaire étrangère.
11	Défense collective	Dans le cadre d'une force de l'OTAN, les FC tentent de prévenir et, au besoin, de contenir une attaque lancée contre un territoire de l'Organisation, puis elles mènent des opérations de restauration.

ANNEXE A – TABLEAU DES RESPONSABILITÉS

	CEMFM	CEMAT	CEMFA	SNFC	VCEMD	SCEMD	GI	RH - MIL	RH- CIV	MAT	ST	IE	FIN SM	POL	CS Ex	JAG	CJ FC	DGAP	SLFC
1. Objectif de changement 1 : une voie novatrice – « Tracer une voie propice, adaptable et innovatrice vers l'avenir. »																			
(1) Décisions stratégiques					**BPR**														
(2) Planification axée sur les acénarios					**BPR**														
(3) Stratégie à long terme					**BPR**									**BC**					
(4) Rapports à valeur ajoutée					**BPR**														
(5) Programme de changement tratégique	**BC**	**BC**	**BC**	**BC**	**BPR**	**BC**	**BC**	**BC**	**BC**	**BC**	**BC**	**BC**	**BC**	**BC**	**BC**	**BC**	**BC**	**BC**	**BC**
2. Objectif de changement 2 : des chefs déterminés – « Créer et entretenir un climat de leadership qui favorise l'initiative, l'esprit de décision et la confiance, tout en améliorant l'aptitude de nos chefs à diriger et à gérer efficacement. »																			
(1) Développement des qualités de chef : sélection								**BPR**	**BPR**										
(2) Développement des qualités de chef : prise de décision								**BPR**	**BPR**										

	CEMFM	CEMAT	CEMFA	SNFC	VCEMD	SCEMD	GI	RH - MIL	RH-CIV	MAT	ST	IE	FIN SM	POL	CS Ex	JAG	CJ FC	DGAP	SLFC
3. Objectif de changement 3 : La modernisation – « Aligner une structure de forces viable à la mesure de nos moyens, qui sera instruite et équipée de façon à posséder des aptitudes supérieures au combat axées sur la doctrine et les technologies de pointe appropriées à l'espace de bataille du XXIe siècle »																			
(1) Commandement et contrôle des groupes opérationnels et lutte antiérienne sur zone	**BPR**																		
(2) Transition de l'Armée de terre		**BPR**																	
(3) Restructuration de la réserve de la Force terrestre		**BPR**																	
(4) Élaborer et mettre en œuvre des plans visant à réduire l'infrastructure de la Force aérienne			**BPR**																
(5) Élaborer et mettre en œuvre des plans visant à assurer de manière continue une capacité de démonstration aérienne			**BPR**																
(6) Développer de nouvelles capacités adaptées aux tâches pour répondre aux menaces asymétriques et aux armes de destruction massive						**BPR**								**BC**					

	CEMFM	CEMAT	CEMFA	SNFC	VCEMD	SCEMD	GI	RH - MIL	RH- CIV	MAT	ST	IE	FIN SM	POL	CS Ex	JAG	CJ FC	DGAP	SLFC
(7) Coordonner la doctrine et les besoins interarmées pour aboutir à une expérimentation interarmées visant à maximiser l'efficacité de nouvelles doctrines et de nouveaux systèmes																			
(8) Créer une capacité perfectionnée de renseignement, de surveillance et dereconnaissance	BC	BC	BC		BC	BPR					BC								
(9) Une capacité active de protection de l'information	BC	BC	BC			BPR													
(10) Alliances avec les secteurs public et privé							BPR												
(11) Refocalisation de la R-D pour la défesne										BPR				BC					
(12) Programme de modernisation											BPR								
(13) Développement de forces interarmées					BPR														
4. Objectif de changement 4 : des forces déployables dans le monde entier – « Renforcer la préparation au combat de nos forces navales, aériennes et terrestres ainsi que leur capacité de déploiement et leur soutenabilité dans le monde entier. »					BPR									BC					
(1) Accroître notre capacité de transport maritime stratégique																			
(2) Capacité de déploiement de la Force terrestre	BPR	BC			BC														
(3) Améliorer notre capacité de transport aérien stratégique	BC	BPR	BC		BC									BC					

	CEMFM	CEMAT	CEMFA	SNFC	VCEMD	SCEMD	GI	RH - MIL	RH - CIV	MAT	ST	IE	FIN SM	POL	CS Ex	JAG	CJ FC	DGAP	SLFC
(4) Développer une capacité de ravitaillement stratégique en vol		BC	BPR		BC														
(5) Créer UNE Capacité nationale de soutien militaire (CNSM) qui pourra assurer le soutien des opérations intérieures			BPR																
5. Objectif de changement 5 : des forces interopérables – « Renforcer nos relations d'armée à armée avec nos principaux alliés afin d'assurer l'interopérabilité des forces, de la doctrine et du C⁴I. »	BC	BC	BC		BC	BPR													
(1) Gérer notre relation d'interopérabilité avec les É-U. et nos autres alliés de façon à permettre une intégration opérationnelle sans coutures dans un délai réduit.																			
(2) Mettre au point un programme complet d'adoption d'une nouvelle doctrine et de nouveaux équipements compatibles avec ceux de nos principaux alliés.	BC	BC	BC			BPR	BC												
(3) Élargir le programme d'exercices interarmées et interalliés de façon à y inclure toutes les armées ainsi que des échanges avec les États-Unis.	BC	BC	BC		BC	BPR								BC					

	CEMFM	CEMAT	CEMFA	SNFC	VCEMD	SCEMD	GI	RH - MIL	RH- CIV	MAT	ST	IE	FIN SM	POL	CS Ex	JAG	CJ FC	DGAP	SLFC
6. Objectif de changement 6 : carrière de choix – « Faire de la Défense un milieu de travail enrichissant, flexible et progressif où se constituent des équipes professionnelles d'hommes et de femmes innovateurs et extrêmement compétents déterminés à remplir leur mission. »	**BC**	**BC**	**BC**			**BPR**								**BC**					
(1) Améliorer le programme de recrutement et de perfectionnement																			
(2) Mettre en œuvre les recommandations relatives à la Qualité de vie																			
(3) Instaurer un nouveau programme d'instruction								**BPR**	**BPR**										
(4) Apprentissage					**BC**			**BPR**											
(5) Souplesse dans les carrieres								**BPR**											
(6) Refocalisation des champs professionnels									**BPR**										
(7) NCG								**BPR**	**BPR**										

	CEMFM	CEMAT	CEMFA	SNFC	VCEMD	SCEMD	GI	RH - MIL	RH-CIV	MAT	ST	IE	FIN SM	POL	CS Ex	JAG	CJ FC	DGAP	SLFC
7. Objectif de changement 7 : des partenariats stratégiques – « Nouer des partenariats externes stratégiques bien définis afin de faciliter à la Défense la réalisation des objectifs nationaux. »								**BPR**											
(1) Procéder à une planification interarmées avec d'autres ministères, le cas échéant									**BPR**										
(2) Infrastructure de GI																			
(3) Relations avec les syndicats						**BPR**								**BC**					
(4) Projets de démonstrateurs de technologie						**BC**	**BPR**							**BC**					
(5) Programme de démonstration de technologie									**BPR**										
(6) Appuyer une approche coordonnée à l'égard de la stratégie en matière de sécurité nationale											BPR								
(7) Renouvellement du programme Forum sur la sécurité et la défense											**BPR**								
(8) Donner un appui à la sensibilisation des intervenants quant aux progrès stratégiques que nous avons réalisés, en mettant en œuvre un programme d'information ciblé														**BPR**					

	CEMFM	CEMAT	CEMFA	SNFC	VCEMD	SCEMD	GI	RH - MIL	RH- CIV	MAT	ST	IE	FIN SM	POL	CS Ex	JAG	CJ FC	DGAP	SLFC
8. Objectif de changement 8 : gestion des ressources – « Adopter une conception globale de la planification, de la gestion et du contrôle axée sur les besoins opérationnels, qui nous préparera à faire face rapidement et efficacement aux changements. »														**BPR**					
(1) Intégrer le SIG du Ministère					**BC**									**BC**				**BPR**	
(2) Mettre sur pied le Comité directeur de la gestion de l'information du MDN/FC																			
(3) Portefeuille de GI																			
(4) Surveillance GI					**BC**		**BPR**												
(5) Intégration GI							**BPR**												
(6) Réduction du cycle d'acquisition							**BPR**												
(7) Élaborer un système de gestion des biens immobiliers qui facilitera les investissements et les décision d'élimination							**BPR**												
(8) Stratégie de développement durable du MDN/FC							**BPR**												
(9) Changement climatique										**BPR**									
(10) ALFC	**BC**	**BC**	**BC**		**BC**							**BPR**							
(11) Plan d'action pour une fonction de contrôle moderne												**BPR**							
(12) Système de gestion financière												**BPR**							
(13) Structure de gestion intégrée de la Défense												**BPR**							
(14) Examen annuel					**BC**		**BC**						**BPR**						

CHAPITRE 3

DIRECTIVES PARTICULIÈRES

301. GÉNÉRALITÉS

Le présent chapitre attribue des tâches et buts définis aux gestionnaires de premier échelon, dans la poursuite des objectifs de défense et de changement établis par le Ministère. Les intéressés devront déterminer la méthode la plus efficace et la plus rentable qu'ils emprunteront pour utiliser les ressources en vue de remplir leurs responsabilités. Ce document se cadre sur la seconde édition de la publication intitulée *Organisation et responsabilités*. Tous les gestionnaires de premier échelon fourniront des conseils au SM et au CEMD selon leur domaine de compétence.

302. CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA FORCE MARITIME - CEMFM

1. **Généralités**. La force navale canadienne sera dotée d'une triade de capacités, à savoir effectuer des opérations en surface, dans l'espace aérien maritime et en profondeur. La capacité de surface se composera de 12 frégates polyvalentes, de quatre destroyers de commandement et de contrôle, de deux ravitailleurs de la flotte et de 12 navires de défense côtière (NDC). Quant aux ressources de profondeur, elles comprendront quatre sous-marins de la classe *Victoria*. L'élément aérien maritime regroupera les forces de l'aviation terrestre et les forces embarquées fournies par le CEMFA.

2. Il faudra se préoccuper de l'efficacité des ressources aériennes, pour faire en sorte que les Forces canadiennes puissent se doter d'une capacité de défense maritime qui soit polyvalente. Les projets du chef d'état-major de la Force aérienne (CEMFA) - remplacement des hélicoptères maritimes et prolongation de la vie des *Aurora* - sont jugés essentiels à la réalisation du mandat confié au CEMFM. De plus, le remplacement des ravitailleurs de la flotte et le maintien des capacités fournie par les destroyers de la classe Iroquois seront réalisés au moyen du projet de Soutien logisique à la mer et de transport maritime ainsi que du projet de Commandement et contrôle et lutte antiaérienne sur zone (CADRE).

3. **Mission**. Le CEMFM a pour mission de mettre sur pied et de maintenir une force navale polyvalente et apte au combat, qui répond aux objectifs du Canada en matière de défense.

4. **Responsabilités du CEMFM**. Le CEMFM assume les responsabilités suivantes :

   a. assurer le commandement du Commandement maritime, conformément aux Ordonnances d'organisation des Forces canadiennes et aux ordres du CEMD;

   b. mettre sur pied et maintenir des forces maritimes qui soient disponibles au plan opérationnel;

   c. fournir des conseils relatifs à la Force maritime et qui touchent la sécurité, la défense nationale et les Forces canadiennes;

   d. contribuer à la formulation des options concernant la structure des forces et à l'élaboration des tâches et des plans liés aux opérations des Forces canadiennes;

   e. assurer le commandement des forces assignées à la mise sur pied de la force et aux opérations courantes;

f. assurer le commandement d'autres forces qui peuvent lui être assignées.

5. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

6. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

7. **Tâches du CEMFM**. Les tâches qui suivent sont attribuées au CEMFM, dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

a. **Objectif de défense 1 (CMD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.

Tâche. Fournir au SM et au CEMD des conseils et informations qui portent sur la défense et la sécurité et touchent la force navale.

b. **Objectif de défense 2 (CMD02)** : assurer la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien.

Tâche. Se doter de la capacité d'intervenir en cas d'incidents maritimes ou devant les attaques contre les ressources maritimes. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des éléments aériens assignés, doit être disponible dans un délai de 8 heures.

c. **Objectif de défense 3 (CMD03)** : satisfaire aux demandes d'aide au pouvoir civil.

Tâche. Se doter de la capacité de fournir un appui de transport maritime aux autres forces opérationnelles des FC. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des éléments aériens assignés, doit être disponible dans un délai de 8 heures.

d. **Objectif de défense 4 (CMD04)** : participer aux opérations bilatérales et multilatérales.

Tâches :

(1) Maintenir deux groupes opérationnels navals, un sur chaque côte. Un groupe opérationnel doit se préparer à être déployé dans un délai de 10 jours et se maintenir en puissance pendant une période de 60 jours d'opérations de combat, ou pendant 180 jours pour des opérations de moindre envergure. Le deuxième groupe opérationnel doit se préparer à être déployé dans un délai de 60 jours. Chacun des groupes opérationnels doit préparer une unité d'avant-garde pour déploiement dans un délai de 21 jours et assurer son maintien en puissance pendant une période indéterminée dans un contexte de menace réduite.

(2) Se doter de la capacité d'évoluer au sein d'une force multinationale coalisée dans le cadre d'opérations d'embargo de faible niveau, de conflit de moyenne intensité et (ou) d'opérations interarmées. Fournir des forces navales, renforcées des éléments aériens assignés, qui pourront mener des opérations partout dans le monde.

(3) Se doter de la capacité de mener des opérations interarmées et interalliées OTAN d'intensité moyenne, partout dans la zone d'intérêt de l'OTAN.

(4) Fournir un bâtiment à la Force navale permanente de l'Atlantique (STANAVFORLANT), et par occasions, un autre bâtiment à la Force navale permanente de la Méditerranée (STANAVFORMED). Le navire de la STANAVFORLANT maintiendra l'état d'alerte requis, soit 2 jours; il sera maintenu en puissance indéfiniment et déployable partout dans la zone des opérations de l'OTAN.

(5) Fournir, lorsque cela est possible, un ou plusieurs bâtiments qui participeront aux opérations du Groupe aéronaval des Forces navales des États-Unis.

(6) Avec la collaboration du SMA(Pol) et du MAECI, contribuer aux efforts du Canada visant le renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale, en promouvant les intérêts et les valeurs du pays à l'étranger. Les moyens d'accomplir cette tâche sont les suivants : visites diplomatiques et visites d'initiative commerciale dans les ports étrangers; contributions aux exercices de Partenaire pour la paix et aux mesures d'instauration de la confiance; adhésion et participation aux forums internationaux; enfin, soutien aux accords sur la vérification et le contrôle des armements.

e. **Objectif de défense 5 (CMD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.

Tâches :

(1) Se doter de la capacité de satisfaire aux accords de coopération et de répondre aux demandes d'aide pour appuyer, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, d'autres ministères et paliers de gouvernement. Les forces doivent être en mesure d'intervenir dans un délai de 8 jours et elles seront placées sous le commandement d'une force opérationnelle interarmées nommé par le SCEMD.

(2) Se doter de la capacité de participer à l'évacuation de Canadiens d'une région qui est sous la menace d'un conflit imminent. Une telle aide pourrait être fournie avec la collaboration d'autres éléments des FC et les forces militaires d'autres pays. Le rôle du CEMFM consiste à assurer l'évacuation des Canadiens concernés par voie maritime. La force requise doit pouvoir intervenir dans un délai de 21 jours.

(3) Fournir les forces et les installations requises pour répondre aux demandes d'aide faites par d'autres ministères ou paliers de gouvernement, dans les limites prescrites par les lignes de conduite et les règlements pertinents.

f. **Objectif de défense 6 (CMD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.

Tâches :

(1) Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement. Poursuivre entre autres des activités grâce auxquelles le MDN/FC pourrant remplir son rôle d'institution nationale.

(2) Favoriser les initiatives qui s'étendent à l'ensemble du gouvernement.

g. **Objectif de défense 7 (CMD07)** : assurer des secours d'urgence et humanitaires.

Tâches :

(1) Se doter de la capacité d'évoluer dans le cadre d'une force interalliées et interarmées, pour fournir, de concert avec des organisations non gouvernementales, de l'aide humanitaire. Les forces navales, renforcées des éléments aériens assignés, rempliront cette mission dans un contexte de menace réduite, partout dans le monde.

(2) Se doter de la capacité d'intervenir au pays en cas de sinistres naturels et de catastrophes dues à l'action de l'homme. Une telle réaction comprend la fourniture d'aide au pouvoir civil en apportant du soulagement à la souffrance humaine et en rétablissant l'infrastructure locale. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des éléments aériens assignés, doit être disponible dans un délai de 24 heures.

(3) Se doter de la capacité d'intervenir en cas d'incidents maritimes et aériens de recherche et de sauvetage. Le CEMFM doit se doter, de façon permanente, de la capacité d'assurer la coordination dans les régions de SAR de Halifax et de Victoria. Les opérations seront coordonnées avec la Garde côtière et les autres autorités civiles. Une intervention adéquate de la force navale, renforcée des éléments aériens assignés, doit être disponible dans un délai de 8 heures.

h. **Objectif de défense 8 (CMD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.

Tâches :

(1) Veiller à ce que la planification et la gestion des ressources de la Force maritime se déroulent de manière efficace et rentable.

(2) Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

8. **Buts du CEMFM.** Les buts suivants sont attribués au CEMFM dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'acitivités doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue de les atteindre :

a. **Objectif de changement 3 (CMC03) : la modernisation.**

Buts : Commandement et contrôle des groupes opérationnels et lutte antiaérienne sur zone. Le CEMFM présentera, avant le 31 mars 2002, la Feuille de synthèse - Approbation préliminaire de projet relativement au projet de CADRE, aux fins d'approbation par le CGP. Le CSCG doit approuver au préalable le Concept d'emploi et l'Énoncé de besoins.

b. **Objectif de changement 4 (CMC04) : des forces déployables dams le monde entier.**

But : accroître notre capacité de transport maritime stratégique. Le CEMFM présentera la Feuille de synthèse - Approbation préliminaire de projet aux fins d'approbation par le CGP avant le 30 juin 2003. Cette échéance peut être modifiée sur la base d'une proposition visant à accélérer le projet. Le CSCG doit approuver au préalable l'Énoncé de besoins.

303. CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE DE TERRE - CEMAT

1. **Généralités**. La force terrestre du Canada se composera d'un mélange géographiquement dispersé, comprenant trois groupes-brigades de la Force régulière et un certain nombre (à déterminer par le processus de restructuration de la réserve terrestre) de groupes-brigades de la Force de réserve. L'armée de terre canadienne continuera de prendre appui sur le concept d'une force polyvalente et apte au combat, qui se caractérise par la rapidité et la précision de son feu, sa mobilité, son agilité et sa souplesse. Au fil des ans, elle se présentera comme un parc à roues composé de transports de troupes blindés (TTB), reposant autant que possible sur un châssis commun. La capacité actuelle de tir indirect moyen sera modernisé en vue desatisfaire aux exigences courantes et éventuelles, tandis qu'on mettra un plus grand accent sur les ressources de renseignement, de surveillance, d'acquisition d'objectifs et de reconnaissance (ISTAR).

2. Il convient d'élaborer un programme équilibré, abordable et soutenable pour maintenir les taux d'activité opérationnelle, pour attirer et retenir des gens qualifiés, pour mettre en service du matériel nouveau, pour réaliser la modernisation des forces et pour maintenir une infrastructure adéquate. Le défi consiste à créer une armée qui soit moderne, à la hauteur des moyens et mieux en mesure de se déployer partout dans le monde.

3. **Mission**. Le CEMAT a pour mission de mettre sur pied et de maintenir une force terrestre polyvalente et apte au combat, qui répond aux objectifs du Canada en matière de défense.

4. **Responsabilités du CEMAT**. Le CEMAT assume les responsabilités suivantes :

a. assurer le commandement du Commandement de la Force terrestre, conformément aux Ordonnances d'organisation des Forces canadiennes et aux ordres du CEMD;

b. mettre sur pied et maintenir des forces terrestres qui soient disponibles au plan opérationnel;

c. fournir des conseils relatifs à la Force terrestre et qui touchent la sécurité, la défense nationale et les Forces canadiennes;

d. contribuer à la formulation des options concernant la structure des forces et à l'élaboration des tâches et des plans liés aux opérations des Forces canadiennes;

e. assurer le commandement des forces assignées à la mise sur pied de la force et aux opérations courantes;

f. assurer le commandement d'autres forces qui peuvent lui être assignées.

5. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

6. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

7. **Tâches du CEMAT**. Les tâches qui suivent sont attribuées au CEMAT, dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

   a. **Objectif de défense 1 (CLD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.

      Tâche. Fournir au gouvernement des conseils et informations qui portent sur la défense et la sécurité et touchent la force terrestre.

   b. **Objectif de défense 2 (CLD02)** : assurer la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien.

      Tâche. Se doter de la capacité de mener des opérations terrestres, notamment les patrouilles de reconnaissance, la surveillance et la protection des points névralgiques contre les violations de la souveraineté du Canada. Une intervention adéquate de la force terrestre, renforcée des forces aériennes assignées, doit être disponible dans un délai de 15 jours. Les autres forces seront disponibles selon les consignes reçues en fonction du contexte stratégique, jusqu'à une intervention en cas de conflit élargi, dans un délai de 180 jours. Selon les directives reçues, le CEMAT assumera le commandement des forces assignées.

   c. **Objectif de défense 3 (CLD03)** : satisfaire aux demandes d'aide au pouvoir civil.

      Tâche. Se doter de la capacité d'aider les autorités civiles, au besoin, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, dans toute situation hors du contrôle de ces autorités. Les éléments de tête de la force terrestre, renforcés des ressources aériennes assignées, seront disponibles dans un délai de 8 heures. Selon les directives reçues, le CEMAT assumera le commandement des forces assignées.

   d. **Objectif de défense 4 (CLD04)** : participer aux opérations bilatérales et multilatérales.

      Tâches :

      (1) Se doter de la capacité d'évoluer au sein d'une force multinationale coalisée, sous l'égide de l'ONU, de l'OTAN, du CANUS ou toute coalition, pour mener des opérations de faible ou de moyenne intensité ainsi que des opérations de maintien et de soutien de la paix. Le CEMAT fournira des forces terrestres et des éléments aériens assignés, qui pourront mener des opérations partout dans le monde.

      (2) Se doter de la capacité de fournir une force terrestre pouvant comprendre : jusqu'à trois groupes tactiques séparés ou un groupe-brigade (composé de trois bataillons d'infanterie, d'un régiment blindé, d'un régiment de génie et d'un régiment d'artillerie, renforcé d'un soutien tactique adéquat). Des éléments particuliers ou d'avant-garde seront disponibles dans un délai de 21 jours et maintenus en puissance pendant une période indéterminée dans un contexte de menace réduite. Les autres éléments de la force doivent être disponibles dans un délai de 90 jours. La Force principale de contingence sera maintenu en puissance pendant une période de 60 jours d'opérations de

combat, selon un guide de planification qui sera élaboré par le SCEMD dans le cadre du Processus de planification opérationnelle interarmées.

(3) Réserver un groupe-bataillon d'infanterie qui sera affecté soit comme force en alerte auprès de l'ONU ou en service auprès de la Force de réaction immédiate de l'OTAN (IRF(L) OTAN). Le groupe-bataillon d'infanterie de celle-ci doit être disponible dans un délai de 10 jours et maintenu en puissance pendant une période indéterminée, dans des opérations de faible intensité.

(4) CANUS. Mettre sur pied un deuxième groupe-brigade ainsi que des éléments aériens assignés pour assurer, de concert avec les forces américaines, la défense de l'Amérique du Nord, dans un délai de 180 jours (conformément aux plans pertinents).

(5) Opérations de soutien de la paix (chapitre 6 de la Charte de l'ONU). Mettre sur pied une équipe d'observateurs, dotée de personnel de l'ensemble des FC, qui soit capable d'évoluer dans le cadre d'une force multinationale coalisée de l'ONU, en sus des forces qui sont à fournir.

(6) Obligations de temps de paix à l'égard de l'OTAN. Donner aux forces terrestres alliées la possibilité de s'entraîner au Canada, contre remboursement des frais.

(7) Accroissement de la paix et de la stabilité. Avec la collaboration du SMA(Pol) et du MAECI, contribuer aux efforts du Canada visant le renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale, en promouvant les intérêts et les valeurs du pays à l'étranger. Les moyens d'accomplir cette tâche sont les suivants : visites diplomatiques et visites d'initiative commerciale dans les ports étrangers; contributions aux exercices de Partenaire pour la paix et aux mesures d'instauration de la confiance; adhésion et participation aux forums internationaux; enfin, soutien aux accords sur la vérification et le contrôle des armements.

e. **Objectif de défense 5 (CLD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.

Tâches :

(1) Se doter de la capacité de satisfaire aux accords de coopération pour appuyer, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, d'autres ministères, notamment le Solliciteur général/GRC. Les éléments de tête de la force terrestre, renforcés des ressources aériennes assignées, seront disponibles dans un déali de 8 heures et placées sous le commandement d'une force opérationnelle interarmées désignées par le SCEMD.

(2) Se doter de la capacité de participer à l'évacuation de Canadiens d'une région qui est sous la menace d'un conflit imminent. Une telle aide pourrait être fournie avec la collaboration d'autres éléments des FC et les forces militaires d'autres pays. La force requise doit pouvoir intervenir dans un délai de 3 jours.

(3) Fournir les forces et les installations requises pour répondre aux demandes d'aide faites par d'autres ministères ou paliers de gouvernement, dans les limites prescrites par les lignes de conduite et les règlements pertinents.

f. **Objectif de défense 6 (CLD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.

Tâche. Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement. Poursuivre entre autres des activités grâce auxquelles le MDN/FC pourra remplir son rôle d'institution nationale. Favoriser les initiatives qui s'étendent à l'ensemble du gouvernement.

g. **Objectif de défense 7 (CLD07)** : assurer des secours d'urgence et humanitaires.

Tâches :

(1) Se doter de la capacité d'évoluer dans le cadre d'une force internationale chargée de fournir, de concert avec des ONG, de l'aide humanitaire. Les forces terrestres, renforcées des éléments aériens assignés, rempliront cette mission dans un contexte de menace réduite, partout dans le monde.

(2) Se doter de la capacité d'intervenir au pays en cas de sinistres naturels et de catastrophes dues à l'action de l'homme, comme les tremblements de terre, les inondations et les incendies. Une telle réaction comprend la fourniture d'aide au pouvoir civil en apportant du secours humanitaire et en rétablissant l'infrastructure locale. Les éléments de tête de la force terrestre, renforcés des ressources aériennes assignées, seront disponibles dans un déali de 24 heures et placées sous le commandement d'une force opérationnelle interarmées désignées par le SCEMD.

(3) Être en mesure de mettre sur pied l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe (DART), dont les effectifs proviendront de l'ensemble des FC, pour une mise en service jusqu'à 40 jours dans un contexte permissif. La DART doit être disponible dans un délai de 48 heures.

(4) Se doter de la capacité d'intervenir en cas d'incidents de recherche et de sauvetage. Une intervention adéquate de la force terrestre, renforcée des éléments aériens assignés, doit être disponible selon les plan en vigueur.

h. **Objectif de défense 8 (CLD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.

Tâches :

(1) Veiller à ce que la planification et la gestion des ressources de la Force terrestre se déroulent de manière efficace et rentable.

(2) Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

8. **Buts du CEMAT**. Les buts suivants sont attribués au CEMAT dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'acitivités doit indiquer le niveau d'effort prévu en vue de les atteindre :

a. **Objectif de changement 3 (CLC03) : la modernisation.**

Buts :

(1) **Transition de l'Armée de terre**. Selon les directives du CGD, mettre en œuvre un plan visant la transition de l'Armée de terre. Les échéances seront définies dans le GPD 2002.

(2) **Restructuration de la réserve de la Force terrestre (RRFT)**. Selon les directives du CGD, le CEMAT devra commencer à réorganiser la Réserve de la Force terrestre en fonction des buts et objectifs stratégiques qui ont été approuvés pour l'an 2005, dans le but d'aboutir à une harmonisation parfaite avec les objectifs ministériels en matière de structure des forces avant 2010. Un premier cycle de mise en œuvre devra s'achever avant septembre 2003.

b. **Objectif de changement 4 (CLC04) : des forces déployables dans le monde entier**

But. Capacité de déploiement de la Force terrestre. Le CEMAT devra concevoir la force terrestre de sorte que les éléments d'avant-garde et la Force principale de contingence (FPC) soient déployables entièrement vers l'étranger dans un délai de 21 jours et de 90 jours, respectivement, au moyen de ressources perfectionnées de transport stratégique aérien et maritime. Le CEMAT doit produire un plan d'ici le 1er juin 2001 pour une structure de forces terrestres qui soit plus rapidement déployable.

304. CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA FORCE AÉRIENNE - CEMFA

1. **Généralités**. L'armée de l'air canadienne a pour rôle de mettre sur pied et de maintenir une force aérienne polyvalente et apte au combat, qui répond aux objectifs du Canada en matière de défense. Le vol inaugural de l'hélicoptère Cormorant cadrera avec l'évolution continue de la Force aérienne. La capacité de combat future de celle-ci sera renforcée grâce à l'approbation du Projet d'hélicoptère maritime et de la modernisation poursuivie des parcs d'aéronef Aurora et CF-18. La structure des forces aériennes évoluera en raison de la mise en œuvre du programme d'entraînement au vol de l'OTAN au Canada et de la mise hors service des avions-écoles Tutor.

2. **Mission**. L'Aviation canadienne a pour mission de mettre sur pied et de maintenir une force aérienne polyvalente et apte au combat, qui permet d'accomplir les tâches du Canada en matière de défense.

3. **Responsabilités du CEMFA**. Le CEMFA assume les responsabilités suivantes :

a. assurer le commandement du Commandement aérien, conformément aux Ordonnances d'organisation des Forces canadiennes et aux ordres du CEMD;

b. mettre sur pied et maintenir des forces aériennes qui soient disponibles au plan opérationnel;

c. fournir des conseils relatifs à la Force aérienne et qui touchent la sécurité, la défense nationale et les Forces canadiennes;

d. contribuer à la formulation des options concernant la structure des forces et à l'élaboration des tâches et des plans liés aux opérations des Forces canadiennes;

e. assurer le commandement des forces assignées à la mise sur pied de la force et aux opérations courantes;

f. assurer le commandement d'autres forces qui peuvent lui être assignées..

4. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

5. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

6. **Tâches du CEMFA**. Les tâches qui suivent sont attribuées au CEMFA dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

a. **Objectif de défense 1 (CAD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.

Tâche. Fournir au SM et au CEMD des conseils et informations qui portent sur la défense et la sécurité et touchent la force aérienne.

b. **Objectif de défense 2 (CAD02)** : assurer la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien.

Tâches :

(1) Se doter de la capacité d'assurer, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, la surveillance et le contrôle des activités qui se déroulent dans l'espace aérien du Canada. La force aérienne doit pouvoir intervenir sans délai.

(2) Se doter de la capacité d'appuyer les interventions en cas de gestes terroristes, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC. Un tel appui en globe des forces (entre autres des capacités spécialisées de l'aviation pour le sauvetage en cas de prise d'otage), l'infrastructure et le dispositif de commandement et de contrôle. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai.

(3) À l'appui de la tâche attribuée au CEMFM dans la poursuite de l'objectif de défense 2, qui consiste à intervenir en d'incidents maritimes et d'attaques contre les ressources navales, le CEMFA doit assurer le soutien aérien ininterrompu nécessaire aux opérations maritimes. Les ressources doivent être disponibles dans un délai de 8 heures et maintenues en puissance pendant 14 jours au plus, de manière simultanée, sur les deux côtes.

(4) À l'appui de la tâche attribuée au CEMAT dans la poursuite de l'objectif de défense 2, qui consiste à mener des opérations terrestres visant la surveillance et le contrôle du territoire canadien, le CEMFA doit fournir les forces aériennes nécessaires, dans un délai de 15 jours.

(5) À l'appui de la tâche attribuée au commandement du SNFC dans la poursuite de l'objectif de défense 2, qui consiste à mener des opérations de surveillance en surface dans le secteur du Nord, notamment des patrouilles de sécurité dans les emplacements du Système d'alerte Nord dans un contexte de meance réduite, le CEMFA doit assurer la capacité d'entreprendre une surveillance en surface, dans un délai de 24 heures.

c. **Objectif de défense 3 (CAD03)** : satisfaire aux demandes d'aide au pouvoir civil.

Tâche. Le CEMFA doit assurer le soutien de mobilité aérienne aux autres forces opérationnelles des FC. Les éléments de tête des forces assignées doivent pouvoir intervenir dans un délai de 8 heures.

d. **Objectif de défense 4 (CAD04)** : participer aux opérations bilatérales et multilatérales.

Tâches :

(1) Se doter de la capacité d'évoluer au sein d'une force multinationale coalisée, potentiellement sous l'égide de l'ONU, de l'OTAN, du CANUS ou toute autre coalition, pour mener des opérations de faible ou de moyenne intensité ainsi que des opérations de maintien et de soutien de la paix. Le CEMFA fournira des forces aériennes qui pourront confronter des forces ennemies modernes partout dans le monde.

(2) Se doter de la capacité de fournir une force aérienne dans le cadre d'opérations de contingence, cette force se composant de chasseurs tactiques renforcés d'un soutien adéquat, d'aéronefs de transport tactique et d'aéronefs depatrouille maritime. Les éléments d'avant-garde seront disponibles dans un délai de 21 jours, le reste de la force principale de contingence devant être prêt dans un intervalle de 90 jours. Les éléments d'avant-garde seront maintenus en puissance pendant une période indéterminée dans un contexte de menace réduite. Les forces seront déployables pendant une période de 180 jours, y compris un maximum de 60 jours de ravitaillement pour des opérations de combat.

(3) Dans le cadre du NORAD, avoir la capacité de détecter, de poursuivre et de caractériser toutes les menaces aérospatiales lancées contre l'Amérique du Nord, et de soutenir les opérations d'interception et d'élimination des menaces aériennes, selon les besoins. Le CEMFA doit pouvoir faire appel à toutes les ressources aériennes disponibles pour protéger l'espace aérien de l'Amérique du Nord dans les délais voulus par le contexte stratégique.

(4) Opérations de soutien de la paix (chapitre 6 de la Charte de l'ONU). Le CEMFA se dotera de la capacité d'évoluer dans un contexte de menace réduite, dans le cadre d'une force de coalition multinationale charger d'imposer l'interdiction de vol et d'assurer la mobilité aérienne, n'importe où dans le monde.

(5) Obligations de temps de paix à l'égard du CANUS et de l'OTAN. au Système d'alerte aéroportée avancée de l'OTAN. Se doter de la capacité de mener des opérations interarmées et interalliées de moyenne intensité, dans le cadre d'une force de coalition multinationale. L'aviation du CEMA doit être en mesure d'évoluer n'importe où dans le monde.

(6) Obligations de temps de pais à l'égard du CANUS et de l'OTAN. Fournir des effectifs à divers états-majors de l'OTAN et assurer, de manière continue, la disponibilité de personnel navigant et autres effectifs qui seront affectés auprès du Système d'alerte aéroportée avancée de l'OTAN. Participer à l'entraînement et aux exercices organisés par l'OTAN. Donner l'occasion aux

forces aériennes alliées de s'entraîner au Canada, contre remboursement des frais. Pour satisfaire aux obligations du Canada à l'égard du CANUS, les forces aériennes opérationnelles participeront à des exercices aux côtés de leurs homologues américaines.

(7) À l'appui du CEMFM :

(a) à l'appui de la tâche 4 attribuée au CEMFM dans la poursuite de l'objectif de défense 4, contribuer à la réalisation de la Force de réaction immédiate, au moyen d'un détachement d'hélicoptères maritimes, sur un avis de 2 jours;

(b) à l'appui de la tâche 1 attribuée au CEMFM dans la poursuite de l'objectif de défense 4, contribuer à la réalisation du Groupe opérationnel d'intervention rapide, au moyen d'un maximum de quatre détachements d'hélicoptères maritimes, sur un avis de 10 jours;

(c) à l'appui de la tâche 1 attribuée au CEMFM dans la poursuite de l'objectif de défense 4, assurer le soutien du Groupe opérationnel d'intervention courante, au moyen des forces aériennes disponible, sur un avis de 60 jours;

(d) à l'appui de la tâche 2 attribuée au CEMFM dans la poursuite de l'objectif de défense 4, aider le CEMFM à apporter sa contribution à une force multinationale coalisée, dans le cadre d'une opération d'embargo de moindre envergure, dans un conflit d'intensité moyenne, et (ou) pour une opération interarmées.

(8) À l'appui du CEMAT :

(a) à l'appui de la tâche 2 attribuée au CEMAT dans la poursuite de l'objectif de défense 4, qui consiste à déployer jusqu'à un groupe-brigade comme force principale de contingence, le CEMFA doit assurer le soutien aérien tactique nécessaire, sur un avis de 90 jours;

(b) à l'appui de la tâche 3 attribuée au CEMAT dans la poursuite de l'objectif de défense 4, qui consiste à réserver un groupe-bataillon d'infanterie pour l'ONU ou la IRF(L) de l'OTAN prêt à se déployer dans un délai de 10 jours et à être maintenu en puissance indéfiniment dans le cadre d'opérations de moindre envergure, le CEMFA doit assurer le transport aérien stratégique nécessaire pour le déploiement et le ravitaillement;

(c) à l'appui de la tâche 3 attribuée au CEMFM dans la poursuite de l'objectif de défense 7, qui consiste à déployer la DART dans un délai de 48 heures, le CEMFA doit assurer le transport aérien stratégique nécessaire pour le déploiement et le ravitaillement.

e. **Objectif de défense 5 (CAD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.

Tâches :

(1) Se doter de la capacité de satisfaire aux accords de coopération pour appuyer, de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC, d'autres ministères, notamment le Solliciteur général/GRC. Les éléments de tête de la force aérienne seront disponibles dans un délai de 8 heures et placées sous le commandement d'une force opérationnelle interarmées désignées par le SCEMD.

(2) Se doter de la capacité de participer à l'évacuation de Canadiens d'une région qui est sous la menace d'un conflit imminent. Une telle aide pourrait être fournie avec la collaboration d'autres éléments des FC et les forces militaires d'autres pays. Le rôle du CEMFA consiste à assurer l'évacuation par les voies aériennes. Une intervention adéquate doit être disponible dans un délai de 3 jours.

f. **Objectif de défense 6 (CAD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.

Tâches :

(1) Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement. Poursuivre entre autres des activités grâce auxquelles le MDN et les FC pourront remplir leur rôle d'institution nationale.

(2) Favoriser les initiatives qui s'étendent à l'ensemble du gouvernement.

g. **Objectif de défense 7 (CAD07)** : assurer des secours d'urgence et humanitaires.

Tâches :

(1) Se doter de la capacité d'évoluer dans le cadre d'une force interalliées et interarmées, pour fournir, de concert avec des ONG, de l'aide humanitaire. Les forces aériennes rempliront cette mission dans un contexte de menace réduite, partout dans le monde.

(2) Se doter de la capacité d'intervenir au pays en cas de sinistres naturels et de catastrophes dues à l'action de l'homme, comme les tremblements de terre, les inondations et les incendies. Une telle réaction comprend la fourniture d'aide au pouvoir civil en apportant du secours humanitaire et en rétablissant l'infrastructure locale. Les éléments de tête de la force aérienne seront disponibles dans un délai de 24 heures.

(3) Se doter de la capacité d'intervenir en cas d'incidents nationaux de recherche et de sauvetage. L'opération sera menée de concert avec d'autres éléments opérationnels des FC ainsi qu'avec l'Association civile de recherche et sauvetage aériens (ACRSA) et la Garde côtière. Se doter, de façon permanente, de la capacité d'assurer la coordination des incidents grâce aux Centres de coordination des opérations de sauvetage (CCOS). Une intervention adéquate doit être disponible sans délai.

h. **Objectif de défense 8 (CAD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.

Tâches :

(1) Veiller à ce que la planification et la gestion des ressources aérospatiales se déroulent de manière efficace et rentable.

(2) Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

7. **Buts du CEMFA.** Les buts suivants sont attribués au CEMFA dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre :

a. **Objectif de changement 3 (CAC03) : la modernisation.**

Buts :

(1) **Élaborer et mettre en œuvre des plans visant à réduire l'infrastructure de la Force aérienne**. Le CEMFA présentera au CGP, avant la fin d'avril 2001, une analyse de rentabilisation concernant la réduction de l'infrastructure au sein de la force aérienne. La proposition viserait à réduire de 10 p. 100 les coûts qu'entraîne le soutien des installations et des terres dont le CEMFA assume actuellement la responsabilité.

(2) **Élaborer des options visant à assurer de manière continue la capacité de démonstration aérienne**. La force aérienne élaborera des options visant à continuer d'assurer le soutien des aéronefs Snowbird après le retrait des Tutor comme avions d'instruction. Le CGP étudiera ces options en vue d'une décision en septembre 2001.

b. **Objectif de changement 4 (CAC04) : des forces déployables dans le monde entier.**

Buts :

(1) **Améliorer notre capacité de transport aérien stratégique**. Présenter, avant juillet 2001, un Énoncé de besoin opérationnel relatif au transport aérien stratégique, aux fins d'approbation par le Ministère. Comme préalable, il faudrait préparer et faire approuver, à l'échelon ministériel, un concept des opérations appuyé d'une analyse de rentabilisation qui se penche sur autres sources de financement ainsi que sur des rapports bilatéraux et multilatéruax novateurs.

(2) **Développer une capacité de ravitaillement stratégique en vol**. Présenter, avant juillet 2001, un énoncé de besoin opérationnel relatif au transport aérien stratégique, aux fins d'approbation par le CSCG. Comme préalable, il faudrait préparer et faire approuver, à l'échelon ministériel, un concept des opérations appuyé d'une analyse de rentabilisation qui se penche sur autres sources de financement ainsi que sur des rapports bilatéraux ou multilatéraux novateurs.

305. SOUS-CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE - SCEMD

1. **Généralités**. Le SCEMD est l'officier principal des opérations des FC. De ce fait, il exerce le commandement et le contrôle sur les formations et unités des FC qui sont déployées dans le cadre d'opérations nationales, au nom du CEMD. Le Groupe du SCEMD comporte un état-major interarmées de planification et des opérations situé au QGDN, des effectifs et représentants des FC affectés à l'étranger et leurs unités de soutien ainsi que plusieurs unités spécialisées qui, ensemble, assurent un large éventail de soutien aux opérations et aux militaires canadiens en service à l'extérieur du pays.

2. Le SCEMD assure la coordination des opérations nationales. Le Groupe intègre l'analyse du renseignement, la planification stratégique, la recherche opérationnelle, la géomatique ainsi que la coordination et le contrôle des opérations des FC.

3. Au plan stratégique, le SCEMD continuera de perfectionner et de mettre en service le Système de commandement des Forces canadiennes (SCFC) et présenter une demande d'approbation pour le Programme spatial interarmées.

4. **Mission**. Le CEMD a pour mission de planifier, d'orienter et d'appuyer la conduite des activités ministérielles et des opérations des Forces canadiennes ainsi que de mettre sur pied des forces déplayables dans le monde entier, des forces de commandeent et de contrôle national et des forces spécialisées.

5. **Responsabilités du SCEMD**. Le SCEMD est la plaque tournante de la planification militaire intégrée et des opérations au QGDN. Il est chargé d'élaborer les plans, de diriger les opérations non courantes et des opérations de contingence des FC et de recommander l'affectation des ressources militaires requises pour la réalisation de ces opérations. Le SCEMD assume en particulier les responsabilités suivantes :

   a. assumer le commandement et le contrôle des opérations non courantes et des opérations de contingence, au nom de CEMD;

   b. veiller à la production et à la diffusion propices de toutes sortes de renseignement militaire, notamment l'imagerie, la géomatique, et assurer les services météorologiques et océanographiques;

   c. coordonner les fonctions interarmées comme les activités qui se déroulent à l'extérieur du Canada, le développement de capacités interarmées, les programmes interarmées et la doctrine générale;

   d. fournir les éléments interarmées aux opérations interarmées et interalliées;

   e. assurer la recherche et l'analyse opérationnelles.

6. **Structure**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

7. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

8. **Tâches du SCEMD**. Les tâches qui suivent sont attribuées au SCEMD, dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

a. **Objectif de défense 1 (DCD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.

Tâches :

(1) Fournir au SM et au CEMD des conseils stratégiques relatifs aux questions opérationnelles et aux options de contingence en vue de l'application globale de la force militaire.

(2) Assurer au gouvernement la fourniture de produits et services de renseignement stratégique.

b. **Objectif de défense 2 (DCD02)** : assurer la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien.

Tâches :

(1) Planifier, diriger et contrôler l'intervention militaire en cas d'incursion dans le territoire canadien et dans ses voies d'accès.

(2) Créer un état-major interarmées qui puisse assumer le commandement d'une force interarmées et (ou) interalliées

(3) Fournir des forces spécialisées dans le contre-terrorisme. Une réponse adéquate doit être disponible sans délai et soutenue pendant une période indéterminée.

(4) Assurer la coordination opérationnelle et l'orientation de l'Équipe d'intervention NBC.

(5) Affecter des effectifs des FC aux quartiers-généraux et aux états-najors du NORAD.

c. **Objectif de défense 3 (DCD03)** : répondre aux demandes d'aide au pouvoir civil.

Tâche. planifier, diriger et contrôler l'intervention militaire des FC en réponse aux demande d'aide au pouvoir civil.

d. **Objectif de défense 4 (DCD04)** : collaborer à opérations bilatérales et multilatérales.

Tâches :

(1) Planifier, diriger et contrôler la participation des FC à des opérations bilatérales et multilatérales. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai et soutenue pendant une période indéterminée.

(2) Assurer le soutien des opérations en fournissant des services stratégiques de renseignement, de contre-renseignement, de géomatique, de météorologie et d'océanographie. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai et soutenue pendant une période indéterminée.

(3) Fournir un état-major déployable de force opérationnelle interamées qui puisse assurer le commandement national durant des opérations de guerre. Des éléments particuliers ou d'avant-garde seront disponibles dans un délai de 21 jours et maintenus en puissance pendant une période indéterminée dans un

contexte de menace réduite. Les autres éléments du QG interarmées doivent être disponibles dans un délai de 90 jours.

(4) Maintenir l'interopérabilité militaires avec les alliés, en particulier avec les États-Unis, sous la perspective d'opérations interarmées.

(5) Assurer au Ministère et aux FC, des services de recherche opérationnelle et d'analyse.

(6) Développer les capacités opérationnelles interarmées, notamment la défense NBC, le génie militaire, l'espace et le commandement et contrôle.

(7) Formuler la doctrine, pour appuyer les opérations interarmées et interalliées, dont la coopération entre civils et militaires.

(8) Planifier, coordonner et assurer l'instruction nationale interarmées et interalliées d'ordre stratégique.

(9) De concert avec le SMA(Pol) et le MAECI, assurer la planification, la coordination et la conduite des opérations visant le contrôle des armements et la vérification.

(10) Fournir des forces interarmées spécialisées.

(11) Fournir des services de gestion de l'information aux formations et unités des FC qui sont en déploiement sur le territoire national. Les éléments devant assurer ces services seront disponibles dans un délai de 21 jours pour appuyer les éléments d'avant-garde du CEMFM, du CEMAT et du CEMFA; ils pourront être déployés partout dans le monde et maintenus en puissance pendant une période indéterminée.

(12) Affecter des effectifs des FC aux quartiers généraux et aux états-majors de l'OTAN.

(13) Fournir et appuyer des éléments de diplomatie, de représentation et de liaison, et assurer ces fonctions.

e. **Objectif de défense 5 (DCD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.

Tâches :

(1) Planifier, diriger et contrôler la contribution des FC à la protection et à l'évacuation de ressortissants canadiens en territoire étranger menacé.

(2) Planifier et diriger la contribution des FC aux projets nationaux.

(3) Planifier, orienter et contrôler une intervention nationale en réponse aux demandes d'aide formulées par d'autres paliers de gouvernement, par exemple l'aide aux autorités de police, la protection des zones de pêches, la lutte contre le trafic de stupéfiants, la protection de l'environnement et l'immigration clandestines.

f. **Objectif de défense 6 (DCD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.

Tâches :

(1) Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement. Poursuivre entre autres des activités grâce auxquelles le MDN et les FC pourront remplir leur rôle d'institution nationale.

(2) Favoriser les initiatives qui s'étendent à l'ensemble du gouvernement.

g. **Objectif de défense 7 (DCD07)** : assurer des secours d'urgence et humanitaires.

Tâches :

(1) Planifier, diriger et contrôler la contribution des FC aux opérations de secours d'urgence et de secours humanitaire.

(2) Créer le quartier général de la force opérationnelle interarmées et l'état-major de l'Équipe d'intervention en cas de catastrophe, dans le cadre de la contribution des FC aux opérations de secours humanitaire et d'urgence civile, de concert avec les ONG.

h. **Objectif de défense 8 (DCD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.

Tâches :

(1) Veiller à ce que la planification et la gestion des ressources du SCEMD se déroulent de manière efficace et rentable.

(2) Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

(3) Assurer le soutien du personnel des FC en service à l'étranger, les effectifs affectés auprès du NORAD y compris, par l'intermédiaire des Unités de soutien des Forces canadiennes (USFC) situées en Europe et aux États-Unis.

9. **Buts du SCEMD**. Les buts qui suivent sont attribués au SCEMD, dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.

a. **Objectif de changement 3 (DCC03) : la modernisation.**

Buts :

(1) **Développer de nouvelles capacités adaptées aux tâches pour répondre aux menaces asymétriques et aux armes de destruction massive**. Le SCEMD doit, d'ici mars 2002, élaborer et mettre en œuvre un plan visant les capacités et la structure de forces requises pour confronter les menaces asymétriques éventuelles; il doit aussi justifier les ressources qui permettront de mettre en place ces capacités. Le plan doit tenir compte des rôles complémentaires de la Réserve.

(2) **Coordonner la doctrine et les besoins interarmées pour aboutir à une expérimentation interarmées visant à maximier l'efficacité de nouvelles doctrines et de nouveaux systèmes**. De concert avec le VCEMD et le SMA(S&T), le SCEMD élaborera d'ici mars 2002 un programme adéquat d'expérimentation interarmées ainsi qu'une expérimentation du développement du concept, et donnera une justification des ressources requises en ce qui concerne les aspects relevant du SCEMD.

(3) **Créer une capacité perfectionnée de renseignement, de surveillance et de reconnaissance**. Le SCEMD devra, d'ici mars 2002, élaborer un plan de renseignement, surveillance et reconnaissance (RSR) pour appuyer les opérations des FC.

b. **Objectif de changement 4 (DCC04) : des forces déployables dans le monde entier.**

But. Créer une capacité nationale de soutien militaire (CNSM) qui puisse appuyer les opérations intérieures. De concert avec le VCEMD, le SCEMD devra élaborer, d'ici le 1er juin 2001, un plan visant la constitution d'une CNSM qui sera mise sur pied avant juin 2003.

c. **Objectif de changement 5 (DCC05)** : des forces interopérables.

Buts :

(1) **Gérer nos rapports d'interopérabilité avec les États-Unis et autres alliés en vue de permettre une intégration sans coutures dans les plus courts délai**. Obtenir l'approbation ministérielle, d'ici juillet 2002, d'un plan visant à accroître l'interopérabilité de notre doctrine et de nos procédures avec celles de nos alliés.

(2) **Élaborer un programme intégral en vue d'adopter une nouvelle doctrine et du nouveau matériel qui soient compatibles avec ceux de nos parincipaux alliés**. Élaborer, d'ici juillet 2002, un programme aux fins d'approbation ministérielle.

(3) **Élargir le programme d'exercices interarmées et interalliés pour y inclure toutes les armées et tous les échanges avec les États-Unis**. Élaborer, d'ici juillet 2001, un plan d'entraînement, définir les ressources requises et demander l'approbation des États-Unis et du Ministère.

d. **Objectif de changement 7 (DCC07) : des partenariats stratégiques**.

But. Procéder à une planification interarmées avec d'autres ministères, le cas échéant. Le SCEMD doit, avec le soutien du SMA(Pol), déterminer les possibilités d'une plus grande coordination et interopérabilité entre le Ministère et les autres ministères du gouvernement, et élaborer un plan à long terme pour approbation minitérielle d'ici juillet 2001.

306. SECTEUR DU NORD DES FORCES CANADIENNES - SNFC

1. **Généralités**. Le SNFC assurera la liaison entre tous les éléments des FC et tous les paliers de gouvernement dans le Nord. Le SNFC représente intégralement les FC dans l'ensemble du Nord, au moyen des programmes des Rangers, des Rangers juniors et des cadets. Ces programmes nous

permettent de remplir nos besoins de surveillance, de sécurité et de présence nationale à travers le Nord tout en offrant des exemples de coopération entre le MDN et les peuples autochtones.

2. Le défi principal du SNFC consiste à établir les priorités dans les tâches et dans l'affectation des ressources limitées pour faire en sorte que les activités essentielles soient réalisées avec une marge de manœuvre suffisante pour répondre aux imprévus.

3. **Mission**. Le SNFC a pour mission d'assurer la présence des FC dans le Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest et dans le Territoire du Yukon.

4. **Responsabilités du commandant du SNFC**. Les responsabilités suivantes sont attribuées au commandant du SNFC :

a. assurer le commandement du SNFC, conformément aux Ordonnances d'organisation des Forces canadiennes et aux ordres du CEMD;

b. fournir des conseils sur les questions touchant le nord du Canada et qui affectent la sécurité, la défense nationale et les Forces canadiennes;

c. coordonner les activités des FC dans le Nord;

d. assurer la liaison entre les Forces canadiennes et les gouvernements dans les territoires septentrionaux du Canada;

e. assurer le commandement des forces assignées.

5. **Structure**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

6. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

7. **Tâches du SNFC**. Les tâches qui suivent sont attribuées au SNFC, dans la poursuite des ojectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

a. **Objectif de défense 1 (NAD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.

Tâche. Fournir au SM et au CEMD des conseils et information sur les questions du Nord qui touchent le MDN et les FC.

b. **Objectif de défense 2 (NAD02)** : assurer la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien.

Tâches :

(1) Coordonner et faciliter les activités militaires dans le Nord avec le QGDN et les autres états-majors.

(2) Coordonner les activités de surveillance dans le Nord.

(3) Assurer la surveillance terrestres à l'intérieur du SNFC, notamment les patrouilles de sécurité dans les zones d'alerte du Nord, dans un contexte de menace réduite. La surveillance terrestre régulière doit se réaliser dans l'ensemble du Secteur du Nord. Ces capacités doivent être disponibles dans un délai de 24 heures et soutenues pendant une période indéterminée.

(4) Agir comme QG de Force interarmées pour les contingences courantes nationales dans le Nord. Cet état-major sera soutenu, en personnel et en moyens de télécommunications, pendant une période de 30 jours.

c. **Objectif de défense 5 (NAD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.

Tâche. Coordonner l'aide que les FC fournissent aux autres paliers de gouvernement dans le Nord, selon les autorisations prescrites par les lignes de contuites et les règlements pertinents.

d. **Objectif de défense 6 (NAD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.

Tâches :

(1) Veiller au respect des lois, politiques,programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement. Il s'agit notament de poursuivre des activités qui permettront au ministère de la Défense nationale et aux Forces canadiennes de remplir leur rôle d'institution nationale.

(2) Favoriser les initiatives qui s'étendent à l'ensemble du gouvernement.

e. **Objectif de défense 7 (NAD07)** : assurer des secours d'urgence et humanitaires.

Tâche. Appuyer la conduite de recherche et de sauvetage en cas d'incidents. Cela englobe la coordination avec d'autres éléments des FC et les autorités territoriales.

f. **Objectif de défense 8 (NAD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.

Tâches :

(1) Veiller à ce que la planification et la gestion des ressources du SNFC se déroulent de manière efficace et rentable.

(2) Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

307. GROUPE DE GESTION DE L'INFORMATION - SMA (GI)

1. **Généralités**. Le Sous-ministre adjoint – Informatique (SMA(GI)) comble les besoins des commandants opérationnels et des gestionnaires des affaires ministérielles au plan de l'information. Le principe directeur consiste à fournir de l'information opportune, précise et utile pour aider les décideurs. L'intégrité de nos propres avoirs informationnels doit être garantie tout en déployant tous les efforts pour exploiter diverses sources d'information en vue de gagner la supériorité à cet égard. Compte tenu des progrès rapides de la technologie, nous devons constamment ou presque édifier et perfectionner notre infrastructure de gestion de l'information (IGI), l'objectif ultime étant de créer un environnement informationnel intégré (EII). Des efforts sont en cours en vue d'éliminer les systèmes cloisonnés hérités en élaborant un réseau d'exploitation commune (REC) de l'informatique regroupant systèmes, normes et procédures, et en améliorant la structure de gestion. Le SMA(GI) a la responsabilité d'améliorer le taux de succès de réalisation de projets GI en adoptant de meilleures pratiques de gestion et en assurant un meilleur contrôle des projets.

2. Tout comme plusieurs autres ministères et sociétés privées, l'un des plus gros défis qui confrontent le MDN et les FC est la capacité de recruter et de retenir des professionnels qualifiés dans le domaine de la gestion de l'information et de la technologie de l'information (GI/TI). Le SMA(GI) poursuivra des initiatives novatrices en matière de gestion des ressources humaines pour combler les besoins.

3. **Mission**. Le SMA(GI) a pour mission de fournir l'orientation, les produits et les services nécessaires pour la gestion de l'information, ressource ministérielle qui est vitale à l'accomplissement de la mission du Ministère.

4. **Responsabilités du SMA(GI)**. Le SMA(GI) est chargé d'établir l'orientation stratégique et les plans pour une gestion efficace de l'information au sein du MDN et des FC. Il assure également la prestation de services et de soutien communs et il constitue le centre de coordination ministériel pour la création d'un environnement intégré de gestion de l'information.

5. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

6. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

7. **Tâches du SMA(GI)**. Les tâches qui suivent sont attribuées au SMA(GI), dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

a. **Objectif de défense 1 (IMD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.

Tâche. Fournir au SM et au CEMD des conseils en matière de gestion de l'information, de technologie de l'information et d'opérations informationnelles.

b. **Objectif de défense 2 (IMD02)** : assurer la surveillance et le contrôle de l'espace terrestre, aérien et maritime du territoire canadien.

Tâches :

(1) Maintenir et perfectionner la capacité de mener des opérations informationnelles (OI) depuis les installations terrestres du Canada et de coordonner les OI depuis les ressources aériennes, terrestres et navales. La priorité doit être accordée aux OI défensives.

(2) Maintenir et assurer le fonctionnement permanent de l'infrastructure de gestion de l'information, à l'appui des systèmes de commandement, contrôle et renseignement (C^2IS) ainsi que du commandement et contrôle ministériel.

c. **Objectif de défense 3 (IMD03)** : répondre aux demandes d'aide au pouvoir civil.

Tâche. Se doter de la capacité d'assurer les services de GI, entre autres les élargissements de l'infrastructure de gestion de l'information, à l'appui de l'aide des FC au pouvoir civil.

d. **Objectif de défense 4 (IMD04)** : collaborer à opérations bilatérales et multilatérales.

Tâches :

(1) Fournir des éléments et du outien OI pour l'élargissement de l'IMI dans le cadre d'opérations internationales.

(2) Contribuer aux activités internationales afin de garantir une participation cohérente des ressources GI/TI nationales dans les domaines de normes, de lignes de conduite et d'interopérabilité. Il s'agit notamment d'échanges bilatéraux avec les États-Unis, de rapports multilatéraux avec les partenaires de l'OTAN, et d'élargissement des liens avec les pays côtiers du Pacifique et l'Amérique latine.

e. **Objectif de défense 5 (IMD05)** : aider les autres minitères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.

Tâches :

(1) Se doter de la capacité de respecter les accords de coopération et de répondre aux demandes d'aide des autres ministères et autres paliers de gouvernement.

(2) Fournir les forces et les installations en réponse aux demandes d'aide des autres ministères et autres paliers de gouvernement, dans les limites prescrites par les lignes de conduite et les règlements pertinents.

f. **Objectif de défense 6 (IMD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.

Tâche :

(1) Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement. Favoriser les initiatives qui s'étendent à l'échelle du Ministère, par exemple Gouvernement en direct (GED).

(2) Veiller à la cohérence avec l'architecture et les normes de GI du gouvernement du Canada.

(3) Poursuivre des activités grâce auxquelles le MDN et les FC pourront remplir leur rôle d'institution nationale.

g. **Objectif de défense 7 (IMD07)** : assurer des secours d'urgence et humanitaires.

Tâche. Fournir les services et soutien GI en vue de l'élargissement de l'IGI, pour apporter une aide dans les opérations nationales et internationales de secours d'urgence.

h. **Objectif de défense 8 (IMD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.

Tâches :

(1) Veiller à ce que la gestion des ressources de l'information se déroule de manière efficace et rentable.

(2) Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

(3) Maintenir, améliorer et mettre en service permanent, de manière rentable, l'infrastructure de gestion de l'information, à l'appui de l'administration ministérielle.

(4) Élaborer et faire appliquer la politique de GI de sorte que les normes et architectures utilisées dans l'ensemble du MDN/FC soient uniformes.

(5) Fournir aux gestionnaires de premier échelon, des services rentables de soutien à la réalisation de projets, pour que les intéressés puissent gérer et exécuter avec succès leurs projets GI/TI.

8. **Buts du SMA(GI)**. Les buts qui suivent sont attribués au SMA(GI), dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.

a. **Objectif de changement 3 (IMC03) : la modernisation.**

But. Créer une capacité de protection de l''information qui soit active. Créer une capacité active de protection de l''information, prévoyant le déploiement des moyens opérationnels initiaux d'ici le 31 mars 2003.

b. **Objectif de changement 7 (IMC07) : des partenariats stratégiques.**

But. Infrastructure de gestion de l'information. De concert avec le SCEMD et le SMA(Pol), établir, d'ici le 31 mars 2001, une interface/relation officielle en ce qui concerne l'infrastructure d'information critique avec d'autres organismes clés du gouvernement, notamment le CST, la GRC, le SCRS et le BCP.

c. **Objectif de changement 8 (IMC08) : gestion des ressources.**

Buts :

(1) **Intégrer le Système d'information de gestion de l'entreprise ministérielle**. Commencer l'intégration des systèmes d'information de gestion de l'entreprise à l'échelle ministérielle, grâce à la mise en service de la structure d'architecture de l'entreprise du MDN/FC, menant à la création d'une capacité de gestion intégrée des ressoucres avant le 30 mars 2002.

(2) **Mettre sur pied le Comité directeur de la gestion de l'information du MDN/FC**. Créer la nouvelle structure du Comité directeur de la gestion de l'information du MDN/FC et en nommer les membres; faire un compte rendu des progrès au CGD d'ici le 30 septembre 2001.

(3) **Portefeuille GI**. Élaborer et mettre en œuvre, avant le 30 mars 2002, un cadre d'investisement ainsi qu'une structure de gestion d'un portefeuille GI.

(4) **Suveillance des projets GI**. Adopter, avant le 30 septembre 2001, un cadre de surveillance des projets GI par l'intermédiaire d'un « centre d'excellence » pour la gestion des projets, avant le 30 septembre 2001.

(5) **Intégration GI.** S'appuyant sur le modèle de l'architecture d'entreprise du MDN/FC (AED), commencer l'intégration des applications ainsi que des architectures de l'information et des architectures techniques d'envergure ministérielle.

(a) Mise en œuvre du processus de l'AED avant le 1er octobre 2001.

(b) Mise en œuvre du processus de gestion des normes avant le 1er octobre 2001.

308. GROUPE DES RESSOURCES HUMAINES - SMA(RH)

1. **Généralités**. Le Groupe des RH comprend le SMA(RH – Mil) et le SMA(RH - Civ). Il établit les politiques et programmes en ce qui conerne les ressources humaines militaires et civiles, entre autres les plans de mobilisation; il fournit également des conseils stratégiques sur les questions de RH dans le but d'atteindre les objectifs du gouvernement et de remplir la mission du MDN/FC. Les services fournis couvrent une vaste gamme d'activités, notamment : le recrutement, la classification, la dotation, l'éducation, l'instruction/formation et le perfectionnement professionnel, la durée de service et gestion de carrière ainsi que la décharge du personnel.

2. Le Groupe de RH confronte des défis sur de nombreux fronts. Avec l'adoption de la Stratégie 2020, le besoin se fait plus pressant d'élaborer une stratégie de RH qui soit intégrée et harmonisée pour s'assurer de la disponibilité des gens qualifiés pour poursuivre la mission de défense. L'enjeu principal au plan stratégique consiste à créer un cadre de gestion des ressources humaines qui soit proactif et qui s'aligne sur le succès de la mission.

3. **Mission**. Le Groupe des ressources humaines a pour mission de fournir des conseils stratégiques dans la matière; d'élaborer des principes directeurs, des programmes et des services de soutien; de mettre sur pied et de maintenir une capacité médicale de Rôle 3; enfin, de se doter de capacités opérationnelles NBC en vue de satisfaire aux objectifs de défense.

4. **Responsabilités du SMA(RH)**. Le Groupe de RH assume les responsabilités suivantes :

a. **SMA(RH - Mil) :**

(1) formuler des politiques en matière de ressources humaines militaires qui appuient les objectifs du gouvernement et les missions du MDN et des FC;

(2) fournir des conseils et l'orientation stratégique concernant les ressources humaines sur les questions liées au personnel militaire qui affectent les objectifs duMDN et des FC;

(3) élaborer des plans et programmes relatifs aux ressources humaines militaires qui appuient les objectifs du MDN et des FC, entre autres les plans de mobilisation;

(4) assurer les services de ressources humaines militaires qui appuient le recrutement, l'éducation, l'instruction et le perfectionnement professionnel, la durée de service et gestion de carrière ainsi que la décharge des membres des FC;

(5) assurer les services au personnel qui appuient le bien-être moral, spirituel et physique ainsi que la qualité de vie des membres des FC;

(6) mettre en place et maintenir des services de santé à l'intention des membres des FC en service au Canada et ceux déployés dans le cadre d'opérations;

(7) maintenir des capacités opérationnelles pour des interventions dans le domaine nucléaire, biologique et chimique;

(8) veiller à l'application des lois adoptées par le gouvernement du Canada en matière de ressources humaines;

(9) gérer les programmes ministériels liés aux ressources humaines, par exemple les Langues officielles et Histoire et patrimoine;

(10) entretenir des relations efficaces avec d'autres ministères et les organismes centraux du gouvernement.

b. **SMA(RH - Civ)** :

(1) déterminer les questions qui revêtent une importance critique pour la gestion des ressources humaines civiles et élaborer des plans stratégiques visant à garantir une main d'œuvre efficace et durable;

(2) assurer la surveillance, des conseils de gestion et l'orientation stratégique en ce qui concerne les questions liées aux ressources humaines civiles et qui affectent les objectifs du MDN et des FC;

(3) élaborer des plans et programmes relatifs aux ressources humaines civiles qui appuient les objectifs stratégiques du gouvernement et les buts visés par le MDN et les FC;

(4) assurer les services de ressources humaines qui appuient les relations ouvrières patronales, les récompenses et la reconnaissance, le recrutement, la classification, la dotation, l'éducation, la formation et le perfectionnement professionnel, la gestion de carrière ainsi que le départ et la retraite du personnel du MDN;

(5) gérer les programmes ministériels liés aux ressources humaines civiles, par exemple l'Équité en matière d'emploi et le Programme d'aide aux employés;

(6) entretenir des relations efficaces avec d'autres ministères et les organismes centraux du gouvernement ainsi qu'avec les syndicats au niveau national.

5. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

6. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

7. **Tâches des SMA(RH)**. Les tâches particulières qui suivent sont attribuées aux SMA(RH), dans la poursuite des objectifs de défense. Leurs plans d'activités doivent indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

a. **Objectif de défense 1 (HRD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.

Tâche. Fournir au SM et au CEMD des conseils et de l'information en matière de ressources humaines.

b. **Objectif de défense 3 (HRD03)** : répondre aux demandes d'aide au pouvoir civil.

Tâche. Aider à intervenir en cas d'un incident survenu au Canada et mettant en cause des agents NBC ou de toute situation d'Intenvention en cas d'urgence nucléaire. Une intervention adéquate doit être disponible sans délai et soutneue pendant une période indéterminée.

c. **Objectif de défense 4 (HRD04)** : collaborer à opérations bilatérales et multilatérales.

Tâches :

(1) Fournir les plans et les ressources qui sont nécessaire à la mise sur pied, au maintien, au commandement et au contrôle des unités médicale de Rôle 3, à l'appui des opérations des FC :

(a) un centre chirurgical avancé (CCA) sera affecté à l'appui d'un groupe-bataillon d'infanterie placé en alerte pour la défense du Canada ou pour des opérations de l'ONU ou auprès de la force de réaction immédiate de l'OTAN. Les éléments avancés seront disponibles dans un délai de 7 jours;

(b) les détachements d'avant-garde ou des éléments particuliers du Groupe médical du Canada (GMC) doivent être disponibles dans un délai de 21 jours et soutenus pendant une période indéterminée, dans un contexte de menace réduite;

(c) les autres éléments du GMC doivent s'apprêter à être déployés avec la FPC dans un délai de 90 jours et maintenus en puissance pendant 60 jours d'opérations de combat.

(2) Contribuer aux efforts du Canada visant le renforcement de la paix et de la stabilité à l'échelle internationale, en adhérant et en participant aux forums internationaux qui s'intéressent aux questions de santé.

d. **Objectif de défense 5 (HRD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.

Tâche. Se doter de la capacité de respecter les accords de coopération et de répondre aux demandes d'aide des autres ministères et autres paliers de gouvernement.

e. **Objectif de défense 6 (HRD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.

Tâches :

(1) Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement. Poursuivre entre autres des activités grâce auxquelles le MDN et les FC pourront remplir leur rôle d'institution nationale.

(2) Favoriser les initiatives qui s'étendent à l'échelle du Ministère, notamment l'Équité en matière d'emploi, les Langues officielles, la Relève et Histoire et patrimoine.

(3) Mettre en œuvre la Norme générale de classification dans l'ensemble du Ministère.

f. **Objectif de défense 8 (HRD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.

Tâches :

(1) Remplir les fonctions ministérielles liées aux ressources humaines en élaborant les politiques et les plans, en assurant la gestion des programmes ministériels et en fournissant l'orientation stratégique sur les questions de RH, d'une manière efficace et rentable.

(2) Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

(3) Assurer la gestion du système de production d'effectifs, qui intègre le recrutement, la formation/instruction, la gestion des carrières et la décharge, en vue de maintenir la structure des forces des FC aux niveaux autorisés.

8. **Buts des SMA(RH)**. Les buts qui suivent sont attribués aux SMA(RH), dans la poursuite des objectifs de changement. Leurs plans d'activités doivent indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.

a. **Objectif de changement 2 (HRC02) : des chefs déterminés.**

Buts :

(1) **Développement des qualités de chef : la sélection**. (Mil et Civ) Établir la norme relative à la sélection, au développement et à l'évaluation des dirigeants militaires et civils à tous les échelons, et présenter une telle norme au CGD avant le 1er avril 2001.

(2) **Développement des qualités de chef : la prise de décision**. (Mil et Civ) Élaborer un programme qui inculquera aux cadres supérieurs les compétences et les connaissances dont ils ont besoin pour assurer la planification et la prise de décision au niveau stratégique ainsi que pour fournir des conseils au gouvernement, et présenter un tel programme au CGD avant le 1er avril 2001.

b. **Objectif de changement 6 (HRC06) : carrière de choix.**

Buts :

(1) **Améliorer le programme de recrutement et de perfectionnement.**

(a) (Mil) Élaborer un programme de recrutement et de maintien de l'effectif qui répond mieux aux besoins éventuels de l'Équipe de la Défense, et présenter ce plan au CFA/CGD, avant le 1er avril 2001;

(b) (Civ) Élaborer des principes directeurs en matière de recrutement et de maintien de l'effectif qui répond mieux aux besoins éventuels de l'Équipe de la Défense, et présenter ce plan au CGD, avant le 1er avril 2001.

(2) **Mise en œuvre des recommandations concernant la qualité de vie**. Achever, d'ici le 1er avril 2003, la mise en place des recommandations qu'a formulées le CPDNAC relativement à la QV.

(3) **Nouveau programme d'instruction**. (Mil) Élaborer une nouvelle stratégie d'instruction afin d'offrir à tous les membres des FC les connaissances et les aptitudes requises pour évoluer dans l'espace de bataille du XXIe siècle, et présenter cette stratégie au CFA avant le 1er avril 2003.

(4) **Apprentissage**. (Civ) D'ici avril 2001, mettre au point la stratégie ministérielle en matière d'apprentissage visant l'effectif civil.

(5) **Souplesse dans les carrières**. (Mil et Civ) Élaborer, avant le 1er avril 2004, des politiques de carrière qui soient souples afin de satisfaire aux besoins opérationnels de défense changeants et de permettre au personnel de mettre en balance les objectifs professionnels et personnels.

(6) **Reciblage des champs professionnels**. (Mil) Réduire, avant le 1er avril 2005, le nombre de groupes professionnels militaires et tourner l'attention sur les champs professionnels plus généralisés.

(7) **Norme générals de classification (NGC)**. (Civ) Avec la collaboration des autres gestionnaires du premier échelon, veiller à la mise en œuvre intégrale de la NGC, avant le 1er avril 2001 ou selon les directives du gouvernement.

c. **Objectif de changement 7 (HRC07) : des partenariats stratégiques.**

But. Relations avec les syndicats. (Civ) Entreprendre, avant le 1er septembre 2001, un examen de l'alliance stratégique avec les syndicats qui représentent de nombreux membres de l'Équipe de la Défense, afin de favoriser une meilleure compréhension et une plus grande collaboration avec eux.

309. GROUPE DU MATÉRIEL - SMA(MAT)

1. **Généralités**. Le Sous-ministre adjoint (Matériels) fournit aux autres gestionnaires du premier échelon des services d'acquisition et de soutien du matériel. Il leur assure également la planification de la logistique et la coordination opérationnelle ainsi que le soutien des programmes internationaux et industriels dont ils ont besoin pour accomplir avec efficacité leurs missions et tâches.

2. Les principaux défis qui confrontent le Groupe du matériel sont les suivants :

   a. assurer un contrôle de qualité sur le processus bout en bout d'acquisition et de soutien du matériel;

   b. réaliser un programme élargi d'acquisition de biens d'équipement à la suite du dernier budget fédéral.

3. **Mission**. Le SMA(Mat) a pour mission de procurer aux Forces canadiennes et au Ministère des services rentables en matière d'acquisition et de soutien du matériel.

4. **Responsabilités**. Le SMA(Mat) est responsable d'assurer aux FC et au MDN des services efficaces d'acquisition du matériel et de soutien logistique. Il est le responsable de programme en ce qui concerne le matériel, et répond au Sous-ministre du cycle de vie intégral (c.-à-d. l'acquisition, l'entretien et le soutien ainsi que l'éliminiation du matériel). Cela englobe un rôle majeur dans la planification et la mise en œuvre du Plan d'équipement à long terme, la plan d'approvisionnement national visant le maintien de l'équipement en service ainsi que la planification logistique et les opérations en général, notamment :

   a. élaborer et gérer le processus d'acquisition et de soutien du matériel au profit des Forces et du Ministère;

   b. élaborer et exécuter des plans logistiques à l'appui du déploiement opérationnel, du maintien en puissance et du redéploiement des forces;

   c. contribuer à l'élaboration des plans de soutien visant l'acquisition des biens d'équipement et l'approvisionnement national, et assurer la gestion du budget de ces deux comptes ministériels;

   d. contrôler et administrer les projets d'équipement approuvés;

   e. conserver l'autorité de conception globale des équipements et systèmes des Forces canadiennes et assurer certains aspects de génie et de maintenance, de réparations et de révisions;

   f. veiller à l'élimination du matériel;

   g. coordonner les rapports avec les autres ministères et organismes fédéraux ainsi qu'avec d'autres gouvernements et des organisations internationales, dans le domaine du matériel de défense.

5. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

6. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

7. **Tâches du SMA(Mat)**. Les tâches qui suivent sont attribuées au SMA(Mat), dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

a. **Objectif de défense 1 (MAD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.

Tâche. Fournir au SM et au CEMD des conseils et de l'information concernant l'acquisition et le soutien du matériel, la planification de la logistique et la coordination opérationnelle ainsi que les programmes internationaux et industriels du matériel de défense.

b. **Objectif de défense 3 (MAD03)** : répondre aux demandes d'aide au pouvoir civil.

Tâche. Assurer, dès la poursuite d'un engagement, la préparation logistique, la planification et la coordination du soutien dans le cadre des opérations militaires menées par une seule armée ou une force interarmées des FC. Lorsqu'il est question de déployer pendant une période prolongée un élément de taille importante, le soutien logistique opérationnel sera assuré par un groupe de soutien du Canada.

c. **Objectif de défense 4 (MAD04)** : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales.

Tâche. Assurer, dès la poursuite d'un engagement, la préparation logistique, la planification et la coordination du soutien dans le cadre des opérations militaires menées par une seule armée ou une force interarmées des FC. Un groupe de soutien du Canada assurera le soutien logistique opérationnel de sorte que la Force principale de contingence soit prête à être déployée dans un délai de 90 jours et les éléments d'avant-garde dans un délai de 21 jours.

d. **Objectif de défense 5 (MAD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.

Tâche. Assurer, dès la poursuite d'un engagement, la préparation logistique, la planification et la coordination du soutien dans le cadre des opérations militaires menées par une seule armée ou une force interarmées des FC. Lorsqu'il est question de déployer pendant une période prolongée un élément de taille importante, le soutien logistique opérationnel sera assuré par un groupe de soutien du Canada.

e. **Objectif de défense 6 (MAD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.

Tâche. Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement dans le domaine de l'acquisition et du soutien du matériel. Poursuivre entre autres des activités grâce auxquelles le MDN et les FC pourront remplir leur rôle d'institution nationale.

f. **Objectif de défense 7 (MAD07)** : assurer des secours d'urgence et humanitaires.

Tâche. Assurer, dès la poursuite d'un engagement, la préparation logistique, la planification et la coordination du soutien dans le cadre des opérations militaires menées par une seule armée ou une force interarmées des FC. Lorsqu'il est question de déployer pendant une période prolongée un élément de taille importante, le soutien logistique opérationnel sera assuré par un groupe de soutien du Canada.

g. **Objectif de défense 8 (MAD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.

Tâches :

(1) Assurer aux FC et au Ministère des services rentables d'acquisition et de soutien du matériel au moyen des activités suivantes : gestion des programmes d'équipement maritime, terrestre et aérien; services de programme de l'équipement commun; soutien logistique, programmes internationaux et industriels.

(2) Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

8. **Buts du SMA(Mat)**. Les buts qui suivent sont attribués au SMA(Mat), dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.

a. **Objectif de changement 3 (MAC03) : la modernisation.**

But. Alliances avec les secteurs public et privé. Reformuler, avant le 1er avril 2003, les partenariats clés avec les secteurs public et privé nationaux en matière d'acquisition et de soutien bout en bout du matériel, afin de miser sur les capacités de défense.

b. **Objectif de changement 8 (MAC08) : gestion des ressources.**

But. Réduction du cycle d'acquisition. Préparer, avant le 1er avril 2001, un plan conceptuel visant à montrer comment le Ministère pourrait réduire de 30 p. 100 la durée du cycle d'acquisition en ce qui concerne les projets d'immobilisations, entre l'Approbation préliminaire de projet et le déploiement d'une capacité opérationnelle initiale.

310. SCIENCES ET TECHNOLOGIE - SMA(S&T)

1. **Généralités**. Le Sous-ministre adjoint (Sciences et technologie) fournit aux autres gestionnaires du premier échelon des conseils, des produits et des services du domaine des sciences et de la technologie, prestations dont ils ont besoin pour accomplir avec efficacité leurs missions et tâches. Le SMA(S&T) a la responsabilité de maintenir un réseau de partenaires en S&T militaire qui œuvrent ensemble pour accroître la connaissance et l'expertise dans le domaine au sein du Ministère. Il est également chargé de s'engager, au nom du Ministère, dans les politiques, questions et procédures liées à la S&T.

2. **Mission**. Le SMA(S&T) a pour mission d'agir comme autorité nationale qui dirige, dans le domaine de la S&T, l'évolution et le maintien des capacités de défense du Canada.

3. **Responsabilités du MA(S&T).** Le SMA(S&T) assume les responsabilités suivantes :

a. faciliter et accroître la capacité des décideurs de prendre des décisions éclairées en ce qui concerne la politique de défense, la constitution de la force et l'approvisionnement, grâce à des connaissances spécialisées en S&T;

b. contribuer au succès des opérations militaires en poursuivant des activités qui créent un soutien renforcé, une meilleure connaissance, une plus grande protection et une réponse plus efficace devant les menaces éventuelles;

c. renforcer l'état de préparation des Forces canadiennes grâce à une évaluation des tendances technologiques, des menaces et des possibilités et à une exploitation des technologies naissantes;

d. contribuer à la création et au maintien d'une capacité industrielle canadienne de S&T militaire qui soit concurrentielle à l'échelle internationale, en concluant des marchés avec le secteur, en lui transférant la technologie et en poursuivant des partenariats au sein desquels les coûts et les risques sont partagés;

e. réaliser des projets S&T pour des clients externes au MDN, dans le but d'aider l'organisation à développer et à maintenir ses capacités technologiques liées à la défense.

4. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

5. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

6. **Tâches du SMA(S&T)**. Les tâches qui suivent sont attribuées au SMA(S&T). Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

a. **Objectif de défense 1 (STD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.

Tâche. Fournir au SM et au CEMD des conseils et de l'information concernant les questions de sciences et de technologie.

b. **Objectif de défense 4 (STD04)** : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales.

Tâche. Collaborer sur de nombreux plans avec nos alliés en vue d'accroître la coopération dans le domaine de la technologie et de faciliter l'interopérabilité.

c. **Objectif de défense 6 (STD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.

Tâche. Prendre une part active dans le réseau fédéral de S&T et appuyer les objectifs du gouvernement visant à stimuler la croissance économique, à améliorer la qualité de la vie et à répandre la connaissance grâce à des activités novatrices dans le domaine de la S&T.

d. **Objectif de défense 8 (STD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.

Tâches :

(1) Fournir aux FC et au Ministère des produits et services de R-D qui soient rentables et novateurs, et collaborer étroitement avec les alliés internationaux, les universités et le secteur industriel en vue d'élaborer des programmes qui appuient les besoins futurs.

(2) Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

7. **Buts du SMA(S&T)**. Les buts qui suivent sont attribués au SMA(S&T), dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.

a. **Objectif de changement 3 (STC03) : la modernisation.**

But. Refocaliser la recherche et développment pour la défense. Refocaliser, d'ici septembre 2001, refocaliser la R-D de défense liée aux technologies de pointe suivantes : guerre informationnelle de réseau, systèmes intelligents autonomes, nouveaux matériaux et technologies biomoléculaires, performance psychologique, gestion des signatures, simulation et modélisation pour les acquisitions, la répétition et l'entraînement, systèmes spatiaux.

b. **Objectif de changement 7 (STC07) : des partenariats stratégiques.**

Buts :

(1) **Projets de démonstrateurs de technologie**. Terminer, d'ici septembre 2001, le projet de démonstrateurs de technologie, c'est-à-dire le Système canadien intégré de détection d'agents biochimiques (SCIDAB).

(2) **Programme de démonstration de technologie**. Achever, d'ici le 1er avril 2003, la mise en œuvre du programme de démonstration de technologie, en y incluant des projets qui misent sur l'industrie canadienne et nos plus proches alliés et qui répondent aux menaces asymétriques.

311. GROUPE DE L'INFRASTRUCTURE ET DE L'ENVIRONNEMENT - SMA(IE)

1. **Généralités**. Le Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement) (SMA(IE)) procure aux autres gestionnaires du premier échelon le soutien approprié en matière de biens immobiliers et d'environnement pour leur permettre d'accomplir leurs missions. Il assume également une responsabilité ministérielle relativement aux services d'incendie, à la réalisation des projets de construction, à la gestion des biens immobiliers ministériels assignés, au Programme de sûreté nucléaire et services de surveillance en matière nucléaire ainsi qu'au programme environemental. Il est le point de contact pour les affaires autochtones.

2. L'état de l'infrastructure immobilière et sa rationalisation en fonction des besoins opérationnels croîtront en importance durant les trois prochaines années et au-delà. Le défi du SMA(IE) constituera à élaborer et à mettre en place un plan stratégique des biens immobiliers (PSBI). En même temps, il sera nécessaire d'établir un cadre dans lequel les avoirs immobiliers seront liés aux besoins opérationnels. Cela permettrait de réduire de 10 p. 100 les stocks ministériels. Le directeur général – Sécurité nucléaire (DGSN) jouera son rôle de régulateur indépendant des acitivités nucléaires qui se déroulent dans le Ministère. Le SMA(IE) devra produire la seconde Stratégie de développement durable (SDD) DU mdn/fc, rendre compte de la première SDD et poursuivre la mise en place d'un système national de gestion environnementale. Enfin, dans le but d'assurer des services utiles et rentables aux autres gestionnaires du premier échelon dans la réalisation de leurs projets de construction et immobiliers, le SMA(IE) obtiendra la certification ISO dans le domaine.

3. **Mission**. Le SMA(IE) a pour mission d'assurer au MDN et aux FC des services de contrôle, de conseil, de formulation de politique, de gestion des projets, de services immobiliers ainsi que de gestion des installations ministérielles, en ce qui touche les biens immobiliers, la protection de l'environnement, la sûreté nucléaire, les services d'incendie et les affaires autochtones.

4. **Responsabilités du SMA(IE)**. Le SMA(IE) assume la responsabilité quant à la norme de soutien des biens immobiliers et de l'environnement offert aux FC et au MDN. Cela englobe la formulation, l'établissement et la mise en œuvre de principes directeurs visant la fourniture et l'entretien des biens immobiliers, le programme environnemental, la sûreté nucléaire et la protection contre les incendies ainsi que la prestation de conseils à ces égards. De plus, il incombe au SMA(IE) d'élaborer et de mettre en œuvre des mesures de rendement ministériel ainsi que rendre compte de l'efficacité de la gestion des biens immobiliers, des programmes environnementaux, des programmes de sûreté nucléaire et de protection contre les incendies, et si ces activités administrées par le Ministère conveinnent aux besoins du MDN/FC. En particulier, les responsabilités du SMA(IE) consistent à :

a. réaliser les projets de construction assignés;

b. assurer les services immobiliers;

c. gérer les biens immobiliers ministériels assignés;

d. élaborer et mettre en service des systèmes d'information à l'intention des milieux concernés par les biens immobiliers et l'environnement;

e. assurer le contrôle de l'ALFC.

5. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

6. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

7. **Tâches du SMA(IE)**. Les tâches qui suivent sont attribuées au SMA(IE), dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

a. **Objectif de défense 1 (IED01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.

Tâche. Fournir au SM et au CEMD des conseils et de l'information concernant les questions de l'infrastructure de défense, l'environnement, les affaires autochtones et la sûreté nucléaire.

b. **Objectif de défense 5 (IED05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.

Tâche. Se doter de la capcité de respecter les accords de coopération pour appuyer d'autres paleirs de gouvernement dans la poursuite des objectifs nationaux.

c. **Objectif de défense 6 (IED06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.

Tâches :

(1) Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement en matière de biens immobiliers et d'environnement.

(2) Agir comme défenseur ministériel en vue de s'assurer que les programmes et politiques du gouvernement tiennent compte des intérêts du MDN/FC.

d. **Objectif de défense 8 (IED08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.

Tâches :

(1) Fournir aux FC et au MDN des services de conseil, de contrôle, de formulation de politiques et des services professionnels connexes, relativement aux biens immobiliers (dont l'ALFC), la protection de l'environnement, la sûreté nucléaire, les services d'incendie et les affaires autochtones, de manière efficace et rentable.

(2) Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

8. **Buts du SMA(IE)**. Les buts qui suivent sont attribués au SMA(IE), dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.

a. **Objectif de changement 8 (IEC08) : gestion des ressources.**

Buts :

(1) **Élaborer un système de gestion des biens immobiliers en vue de faciliter les investissements et les décisions d'élimination**. Ce but se subdivise comme suit :

(a) **Structure de responsabilités en matière de biens immobiliers**. Élaborer une structure de responsabilités qui permettra de faire des rapports aux cadres supérieurs sur l'efficacité et la rentabilité de la gestion des biens immobiliers du Ministère. Des mesures du rendement de l'infrastructure seront établies d'ici le 1er avril 2002.

(b) **Mesure des biens immobiliers**. Élaborer, d'ici le 1er avril 2001, un système de mesure et d'évaluation des biens immobiliers (MEBI) qui soit capable de fournir les renseignements requis pour assurer une gestion efficace de notre infrastructure.

(c) **Plan stratégique des biens immobiliers**. Le SMA(IE) demandera, d'ici le 1er avril 2001, l'approbation du CGP relativement à un plan stratégique en matière de biens immobiliers (PSBI) dont se serviront tous les gestionnaires de biens immobiliers du premier échelon, et qui établira une correspondance entre les biens immobiliers et les besoins opérationnels. Ceci permettra au SMA(IE) de coordonner avec les gestionnaires du premier échelon en vue de réduire de 10 p. 100 l'inventaire opérationnel des biens immobiliers, avant le 1er avril 2005.

(2) **Stratégie de développement durable du MDN/FC**. Élaborer et surveiller la mise en œuvre par tous les gestionnaires du premier échelon, la seconde Stratégie de développement durable (SDD) du MDN/FC. Dans le but de satisfaire aux exigences du gouvernement fédéral, une deuxième stratégie

devra être produite avant le 1er décembre 2000; elle se fondera sur les consultations avec tous les intervenants.

(3) **Changement climatique.** Négocier, pour le compte du Ministère, des objectifs de réduction des émissions qui cadrent avec l'engagement pris par le gouvernement relativement au changement climatique. Il élaborera un plan de mise en œuvre, en consultation des intervanants, avant le 1er avril 2002.

(4) **ALFC**. Achever l'évaluation des besoins de logement des militaires canadiens, et élaborer un plan à long terme, qui indiquera les besoins en ressources différentiels, avant le 1er septembre 2000.

312. GROUPE DES FINANCES ET DES SERVICES MINISTÉRIELS - SMA(FIN SM)

1. **Généralités**. Le Sous-ministre adjoint – Finances et services ministériels est le principal agent financier du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes. De ce fait, il lui incombe d'assurer l'intégrité du cadre de gestion financière et de contrôle. Le SMA(Fin SM) fournit les services suivants : appui financier des opérations, services de solde et de pension militaires, soutien ministériel à l'intérieur de la Région de la capitale nationale ainsi qu'un certain nombre de fonctions de gestion ministérielle, notamment l'administration de la loi ur l'accès à l'iformation et sur la protection des renseignements personnels.

2. Le principal défi qui confronte le Groupe du SMA(Fin SM) est la mise en œuvre de la Stratégie d'information financière (SIF). Cette initiative repose sur la consignation et la capitalisation des immobilisations. Un autre défi concerne la modernisation de la fonction de contrôle, qui est intégralement liée à la mise en œuvre de la SIF. Cette modernisation vise à combler les insuffisances au niveau des politiques, des procédures et des systèmes définissant le cadre de gestion financière et à revitaliser le réseau fonctionnel de contrôle.

3. **Mission**. Le Groupe des finances et des services ministériels (Fin SM) a pour mission de d'assurer la fonction de contrôle et d'établir le cadre de gestion financière, de fournir les conseils nécessaires au soutien du processus de gestion des ressources ainsi qu'une gestion d'entreprise de qualité et des services de soutien, cela d'une manière qui favorise le respect intégral de la lettre et de l'esprit de toutes les prescriptions de la loi.

4. **Responsabilités du SMA(Fin SM)**. Le SMA(Fin SM) assume la responsabilité des politiques financières et administratives globales. Il doit assurer une analyse financière indépendante et objective ainsi que des conseils en ce qui concerne les opérations et les activités du Ministère et des Forces. Il lui incombe en particulier :

a. de créer un cadre pour la gestion saine des finances et assurer les services de contrôle dans l'asemble du MDN et des FC;

b. de veiller à la probité et à l'application des lois financières (p. ex., la *Loi sur la gestion des finances publiques*);

c. d'apporter le soutie nécessaire à l'élaboration des options stratégiques financières et de la planification budgétaire;

d. de veiller au soutien efficace des systèmes aux fins de l'affectation des ressources ainsi qu'au contrôle effectif des fonds publics et des biens ministériels;

e. de veiller à la mise en œuvre et au respect des politiques établies par les organismes centraux ainsi que des exigences du Parlement et des organismes centraux en matière d'information financière;

f. assurer des services de soutien centralisés à toutes les unités établies dans la Région de la capitale nationale ainsi qu'aux unités des FC affectées à l'étranger, et des services ministériels au QGDN;

g. fournir des conseils relativement à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la *Loi sur l'accès à l'information*.

5. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

6. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

7. **Tâches du SMA(Fin SM)**. Les tâhches qui suivent sont attribuées au SMA(Fin SM), dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

a. **Objectif de défense 1 (FID01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.

Tâche. Fournir les conseils et l'information d'ordre stratégique qui sont nécessaires pour appuyer le processus décisionnel du gouvernement.

b. **Objectif de défense 4 (FID04)** : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales.

Tâche. Établir les principes de gestion financière que le MDN et les FC devront observer en traitant avec l'ONU, l'OTAN, d'autres alliés et gouvernements étrangers de même qu'avec les autres ministères, avec les organismes non voués à la défense et avec les particuliers.

c. **Objectif de défense 6 (FID06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.

Tâches :

(1) Remplir la fonction de responsable du programme, chargé de veiller à l'application, à tous les échelons, de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il assure les services de soutien ministériels et le services de gestion requis par le Ministère et les Forces canadiennes pour fonctionner de façon rentable.

(2) Agir au nom du ministre de la Défense nationale dans l'application de la législation, de la réglementation ainsi que de la politique gouvernementale; il établit également l'orientation ministérielle (notamment les normes) en ce qui a trait à *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*, et communiquer l'information en vertu de ces lois.

d. **Objectif de défense 8 (FID08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.

Tâches :

(1) Veiller à ce que la planification financière et administrative ainsi que la gestion des ressources du Ministère se déroulent de manière efficace et rentable.

(2) Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

8. **Buts du SMA(Fin SM)**. Les buts qui suivent sont attribués au SMA(Fin SM), dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.

a. **Objectif de changement 8 (FIC08) : gestion des ressources.**

Buts :

(1) **Plan d'action pour une fonction de contrôle moderne**. Veiller à la réalisation des résultats prévus dans le Plan d'action pour une fonction de contrôle moderne, afin que le MDN puisse faire des rapports convaincants au Conseil du Trésor et au Parlement sur les extrants pilotes du Ministère, au moyen du Rapport sur le rendement ministériel de 2000, devant être déposé à l'automne 2001.

(2) **Système d'information financière (SIF)**. Faire en sorte que le Ministère soit prêt à mettre en œuvre la Stratégie d'information financière du gouvernement, qui entre en vigueur le 1er avril 2001.

313. GROUPE DE POLITIQUES - SMA(POL)

1. **Généralités**. Le principal défi qui confronte le SMA(Pol) consiste à réaliser des analyses opportunes et à fournir des conseils relatifs à la formulation et à la mise en œuvre de la politique de défense, tenant compte du contexte planétaire et organisationnel en évolution constante.

2. **Mission**. Le SMA(Pol) a pour mission de formuler la politique de défense et d'en gérer tous les aspects.

3. **Responsabilités du SMA(Pol)**. Le SMA(Pol) constitue la principale source en ce qui concerne les conseils relatifs à la politique de défense. Il assume les responsabilités suivantes :

a. fournir le fondement analytique et les options politiques et assurer des conseils et le soutien relatifs à la formulation et à la mise en œuvre de la politique de défense;

b. fournir des conseils et du soutien dans les rapports avec le Cabinet et le Parlement;

c. fournir des conseils et du soutien dans les relations internationales de défense;

d. fournir des conseils sur la gestion des questions qui ont une incidence sur l'unité nationale et sur les relations avec les gouvernements provinciaux;

e. coordonner les politiques nationales et les relations ministérielles avec les Affaires extérieures, le Bureau du Conseil privé, le Cabinet et le Parlement;

f. aider à mettre en valeur et à entretenir un bassin national de compétences et d'intérêts dans les enjeux liés à la défense et à la sécurité internationale;

g. gérer les relations bilatérales et multilatérales qu'entretient le Ministère dans le domaine de la défense et de la sécurité internationale, notamment la représentation du Canada auprès de l'ONU, de l'OTAN et autres forums ainsi que dans les comités de ces institutions;

h. gérer le Programme d'aide à l'instruction militaire (PAIM) offert aux pays membres du Partenariat pour la paix et à un certain nombre de pays en développement.

4. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

5. **Tâches du SMA(Pol)**. Les tâches qui suivent sont attribuées au SMA(Pol). Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

a. **Objectif de défense 1 (POD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.

Tâche. Assurer au SM et au CEMD une surveillance et une analyse stratégiques qui soient opportunes et approfondies, et leur fournir des conseils solides en matière de programme d'action, pour faire en sorte que la politique de défense du Canada traduise les directives du gouvernement et demeure pertinente, efficace, à la hauteur des moyens et réaliste.

b. **Objectif de défense 4 (POD04)** : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales.

Tâches :

(1) Gérer les relations bilatérales et multilatérales qu'entretient le Ministère dans le domaine de la défense et de la sécurité internationale, notamment la représentation du Canada auprès de l'ONU, de l'OTAN et autres forums biltaéraux et multilatéraux, et fournir des conseils de politique concernant notre participation.

(2) Élaborer, avec la collaboration des États-Unis, des options d'un programme de défense antimissiles balistiques auquel le Canada pourra participer, aux fins d'étude par le gouvernement.

c. **Objectif de défense 5 (POD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.

Tâches :

(1) Fournir au gouvernement, au Parlement ainsi qu'aux autres ministères et organismes centraux, des conseils et de l'information qui soient solides, clairs, pertinents, complets, précis et opportuns.

(2) Assurer une gestion efficace des fonctions de représentation, de consultation et communication dela politique de défense adoptée par le MDN, dans le but d'aider le Ministère et les Forces canadiennes à mieux comprendre les choix qui s'offrent à cet égard, et pour créer et entretenir des liens critiques avec la

population canadienne afin de promouvoir une meilleure compréhension des enjeux de défense.

d. **Objectif de défense 6 (POD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.

Tâche. Contribuer à l'élaboration conjointe et à la mise en œuvre des grandes initiatives du gouvernement qui vont dans l'intérêt du public, d'une manière rentable, opportune et solidaire.

e. **Objectif de défense 8 (POD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.

Tâches :

(1) Veiller à ce que la réalisation des analyses opportunes et la fourniture de conseils en matière de programme d'action relatifs à la formulation et à la mise en œuvre de la politique de défense se déroulent de manière efficace et rentable.

(2) Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

6. **Buts du SMA(Pol)**. Les buts qui suivent sont attribués au SMA(Pol), dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.

a. **Objectif de changement 7 (POC07) : des partenariats stratégiques.**

Buts :

(1) **Soutien d'une approche coordonnée à l'égard de la stratégie en matière de sécurité nationale**. Fournir des conseils aux autres organismes et ministères fédéraux relativement aux objectifs de la politique de défense du gouvernement liés aux besoins du Canada en matière de sécurité. Il devra veiller à l'élaboration, en temps opportun, de nouvelles options politiques que le gouvernement pourra étudier.

(2) **Renouvellement du programme Forum sur la sécurité et la défense**. Le Groupe des politiquescoordonnera l'étude des propositions visant l'adhésion au FSD pour la période de cinq ans qui commence en avril 2001; il présentera des recommandations au Ministre sur l'avenir du programme avant avril 2001

314. GROUPE DU VICE-CHEF D'ÉTAT-MAJOR DE LA DÉFENSE - VCEMD

1. **Généralités**. Le VCEMD remplit les fonctions de gestionnaire des ressources stratégiques du MDN et de chef d'état-major du QGDN. Ainsi, il assure le leadership et la poussée quant à la gestion des ressources stratégiques et à la mise en œuvre du changement. Le Groupe du VCEMD favorise activement les initiatives qui visent à améliorer la planification stratégique et la capacité financière du Ministère.

2. **Mission**. Le VCEMD a pour mission de coordonner et, au besoin, d'orienter, au nom du SM et du CEMD, les activités qui garantissent la réalisation des objectifs stratégiques et des objectifs de défense du Ministère.

3. **Responsabilités du VCEMD**. Le VCEMD assume trois fonctions différentes au sein de la structure du QGDN, notamment :

a. tel qu'il est stipulé dans la *Loi sur la défense nationale*, le VCEMD joue le rôle de CEMD en l'absence de ce dernier;

b. à titre de chef d'état-major du SM et du CEMD, le VCEMD coordonne les questions générales, aide à résoudre les différends entre les chefs de groupes et les chefs d'état-major des armées, et il apporte un soutien au SM et au CEMD;

c. à titre de gestionnaire principal des ressources au QGDN, le VCEMD élabore et contrôle le processus de gestion et de planification stratégiques du Ministère; il établit des choix en matière de planification et fournit l'orientation nécessaire à la satisfaction des objectifs globaux de défense.

4. **Structure des forces**. Voir l'annexe A du présent chapitre.

5. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

6. **Tâches du VCEMD**. Les tâches qui suivent sont attribuées au VCEMD, dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

a. **Objectif de défense 1 (VDC01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.

Tâche. Fournir au SM et au CEMD des conseils et de l'information concernant les questions de gestion des ressources stratégiques.

b. **Objectif de défense 6 (VCD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.

Tâches :

(1) Respecter les lois, politiques, programmes et pratiques de gestion adoptés par le gouvernement. Poursuivre entre autres des activités grâce auxquelles le MDN et les FC pourront remplir leur rôle d'institution nationale.

(2) Favoriser les initiatives qui s'étendent à l'ensemble du gouvernement.

(3) Fournir le soutien administratif au maintien et au renforcement du Mouvement des cadets canadiens (MCC) pour faire en sorte que celui-ci demeure vivant et progressif.

(4) Établir les programmes autorisés qui permettent de remplir les objectifs définis par le gouvernement et les FC. Améliorer davantage le MCC et le Programme des Rangers juniors, au moyen d'iniatives organisationnelles telles les activités menées dans le cadre d'Initiative Jeunesse.

c. **Objectif de défense 8 (VCD08)**. tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.

Tâches :

(1) Fournir, de façon rentable, l'orientation stratégique et les services de gestion des ressources ministérielles (planification du Programme des services de

Défense; surveillance du PSD, coordination de certaines activités données à titre de chef d'état-major du QGDN; programme de changement stratégique – notamment la DMPS -; sécurité générale; enfin, soutien de secrétariat) requis par le Ministère et les Forces canadiennes.

(2) Selon le cadre de responsabilisation, assurer le contrôle et établir les principes directeurs généraux visant l'application efficace et impartiale de la loi relative à la police militaire et le Service national des enquêtes pour le MDN et les FC.

7. **Buts du VCEMD**. Les buts qui suivent sont attribués au VCEMD, dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.

a. **Objectif de changement 1 (VCC01) : une voie novatrice.**

Buts :

(1) **Décisions stratégiques**. Renforcer le processus décisionnel du CGD avant le 1er juin 2001;

(2) **Planification axée sur les scénarios**. Institutionnaliser la planification axée sur les scénarios avant le 1er juin 2001;

(3) **Stratégie à long terme**. Valider les hypothèses sur lesquelles s'appuient la *Stratégie 2020*, avant le 1er avril 2001;

(4) **Communication de rapports à valeur ajoutée.** Fournir des rapports à valeur ajoutée au gouvernement, au Parlement et à la population, relativement aux progrès que nous réalisons vers l'an 2020, en adoptant un système de mesure du rendement qui est axé sur les résultats. Élaborer, d'ici le 1er février 2001, un ensemble complet de mesures et d'indicateurs en ce qui concerne les objectifs de défense et les objectifs de changement.

(5) **Programme de changement stratégique**. Perfectionner la capacité du Ministère d'innover et de gérer le changement grâce au programme de changement stratégique. Mesurer également le progrès au moyen de divers mécanismes, notamment des enquêtes généraux de suivi et, surtout, en rendant compte de la mise en œuvre du document intitulé *Changement et renouveau – Guide du VCEMD*, publié en février 2000. Un rapport doit être présenté tous les ans au CGD, donnant détail des progrès réalisés.

b. **Objectif de changement 3 (VCC03) : la modernisation.**

Buts :

(1) **Programme de modernisation**. Mettre en œuvre, avant le 1er avril 2004, un programme de modernisation qui soit ciblé, échelonné et novateur, prévoyant de consacrer au moins 21 p. 100 du Programme des services de la Défense aux immobilisations, dans la poussée vers l'objectif de 23 p. 100 prévu dans la *Stratégie 2020*.

(2) **Développement de la force interarmées**. Établir, d'ici le 1er avril 2001, un processus novateur de développement de forces interarmées.

c. **Objectif de changement 8 (VCC07) : gestion des ressources.**

But. Structure de gestion intégrée de la Défense. Concevoir et mettre en œuvre une structure de gestion intégrée de la Défense (SGID) qui permet à l'interne une meilleure planification, gestion et prise de décision, dans l'optique de rendre compte du rendement ministériel au Parlement et à la population du Canada. Achever les phases de conception et d'essai de ce projet avant le 1er avril 2001.

315. CHEF - SERVICES D'EXAMEN - CS Ex

1. **Généralités**. Le CS Ex assure au ministère de la Défense nationale et aux Forces canadiennes une fonction indépendante de vérification et d'évaluation des programmes à l'échelon ministériel. Il assure également la liaison avec le Bureau du vérificateur général (BVG) ainsi que la coordination des responsabilités liées au Programme d'éthique de la Défense et au Code régissant les conflits d'intérêts et l'après-mandat.

2. **Mission**. Le Chef - Services d'examen a pour mission d'assurer, au nom du SM et du CEMD, des services d'examen en vue de l'amélioration des politiques, programmes, opérations et activités du Ministère et des Forces canadiennes ainsi que pour accroître la capacité des militaires et des employés civils du MDN de remplir leurs responsabilités en respectant les normes d'éthique les plus rigoureuses.

3. **Responsabilités du CS Ex**. Le CS Ex aide les principaux gestionnaires et dirigeants supérieurs du MDN et des FC à poursuivre leurs mandats. Pour ce faire, il leur fournit la compétence et des conseils en matière de pratiques de gestion, effectue l'évaluation des programmes et réalise des vérifications indépendantes, notamment des enquêtes en cas d'exploitation suspecte des ressources. Le CS Ex constitue également le centre de coordination pour les questions d'éthique et de conflit d'intérêts.

4. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

5. **Tâches du CS Ex**. Les tâches qui suivent sont attribuées au CS Ex. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

a. **Objectif de défense 5 (CRD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.

Tâche. Assurer la liaison entre le Bureau du vérificateur général et la haute direction du MDN/FC en ce qui concerne les questions relevant du BVG.

b. **Objectif de défense 6 (CRD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.

Tâches :

(1) Assurer les services d'examen (évaluation; vérification interne et examen; programme d'éthique de la défense) requis par le MDN/FC.

(2) Gérer le Programme d'éthique de la Défense.

6. Buts du CS Ex. Les buts qui suivent sont assignés au CS Ex, dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les atteindre.

a. **Objectif de changement 8 (CRC08) : gestion des ressources.**

But. Examen annuel. Renforcer, d'ici le 1er avril 2001, le système de rapport qui sert à présenter à la haute direction une évaluation globale annuelle se fondant sur le produit des efforts des cadres supérieurs.

316. BUREAU DU JUGE-AVOCAT GÉNÉRAL - JAG

1. **Généralités**. Aux termes de la Loi sur la défense nationale, le JAG assure les services d'ordre juridique dans les questions relevant du droit militaire et de la justice militaire. Cela englobe les activités suivantes : fourniture d'avocats militaires qualifiés pour remplir les fonctions de procureurs et d'avocats de la défense; supervision des cours martiales et des procès sommaires; fourniture de conseillers juridiques dans le cadre de déploiements; prestation de services juridiques dans les domaines du droit opérationnel, du droit international, de la formation en droit, du droit relatif au personnel militaire et de la justice militaire.

2. **Mission**. Le Bureau du Juge-avocat général a pour mission de fournir au MDN et aux FC des services d'ordre juridique qui soient utiles et efficaces en matière de droit militaire, et de superviser l'administration de la justice militaire chez les Forces canadiennes.

3. **Responsabilités du JAG**. Le JAG est nommé par un gouverneur en conseil. Il remplit la fonction de conseiller juridique du gouverneur général, du ministre la Défense nationale, du Ministère et des Forces canadiennes relativement aux questions touchant le droit militaire. Plus précisément, le JAG assume la coordination de l'administration de la justice militaire. Il répond au Ministre de l'exécution des fonctions et responsabilités que confèrent le poste.

4. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

5. **Tâches du JAG**. Les tâches qui suivent sont attribuées au JAG, dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

a. **Objectif de défense 1 (JAD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.

Tâches :

(1) Fournir au ministre et aux gestionnaires du premier échelon, des conseils et de l'information concernant les questions relevant du droit militaire.

(2) Coordonner l'administration de la justice militaire.

b. **Objectif de défense 4 (JAD04)** : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales.

Tâche. Assurer le soutien d'ordre juridique aux opérations, partout dans le monde.

c. **Objectif de défense 5 (JAD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.

Tâche. Fournir des conseils aux autres ministères relativement au droit militaire et au droit international, dans la poursuite des objectifs canadiens au pays comme à l'étranger.

d. **Objectif de défense 8 (JAD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.

Tâches :

(1) Fournir aux FC et au Ministère des services d'ordre juridique qui soient rentables, dans le domaine du droit militaire et del'administration de la justice militaire.

(2) Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

317. BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE DU MDN/FC - CJ MDN/FC

1. **Généralités**. Le CJ MDN/FC est le principal fournisseur de services juridiques dans les domaines tels que les services législatifs et réglementaires, les pensions et les finances, les revendications, l'acquisition du matériel, l'environnement et les biens immobiliers, les relations de travail du personnel civil, les droits de la personne, les renseignements et la protection de la vie privée et les questions de propriété intellectuelle. Les priorités clés sont l'établissement du processus administratif et l'exploration, de concert avec les dirigeants du MDN/FC, des rôles du ministère de la Justice et des meilleurs moyens de satisfaire aux besoins d'ordre juridique du Ministère et des Forces canadiennes.

2. **Mission et responsabilités**. Le Conseiller juridique du MDN et des FC, qui est une unité du ministère de la Justice, fournit au Ministère et aux Forces canadiennes des conseils d'ordre juridique touchant des questions ne relevant ni du droit militaire ni du système de justice militaire, conformément à la Loi sur le ministère de la Justice. Le CJ MDN/FC est le principal fournisseur de services juridiques dans les domaines tels que les services législatifs et réglementaires, les pensions et les finances, les revendications, l'acquisition du matériel, l'environnement et les biens immobiliers, les relations de travail du personnel civil, le droit public (notamment les droits de la personne), les renseignements et la protection de la vie privée et les questions de propriété intellectuelle.

3. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

4. **Tâches du CJ MDN/FC**. Les tâches qui suivent sont attribuées au CJ MDN/FC, dans la poursuite des objectifs de défense. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

a. **Objectif de défense 1 (LAD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.

Tâche. Fournir au Ministre et aux gestionnaires du premier échelon, des conseils et de l'information concernant les questions juridiques ne relevant pas du droit et de la discipline militaires.

b. **Objectif de défense 5 (LAD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.

Tâche. Assurer la participation et la coordination des contributions du MDN au traitement des questions juridiques d'intérêt national qui mettent en cause d'autres ministères et (ou) paliers de gouvernement.

c. **Objectif de défense 6 (LAD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.

Tâches :

(1) Respecter les lois, politiques et pratiques de gestion adoptées par le gouvernement.

(2) Apporter un appui aux initiatives d'envergure gouvernementale dans des domaines comme les relations de travail du personnel civil, les droits de la personne, les renseignements et la protection de la vie privée.

d. **Objectif de défense 8 (LAD08)**. tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.

Tâches :

(1) Fournir aux FC et au Ministère des services d'ordre juridique qui soient rentables, dans le domaine du matériel, de l'environnement et des biens immobiliers, des droits de la personne, des relations de travail, du droit administratif, de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, des revendications, des règlements et ordonnances, des pensions et des finances.

(2) Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

318. DIRECTEUR GÉNÉRAL – AFFAIRES PUBLIQUES (DGAP)

1. **Généralités**. Le DGAP dirige et maintient les ressources qui facilitent la communication interne et externe sur les priorités ministérielles, les politiques et les initiatives de changement. Il fournit également des conseils, des programmes et des services en matière d'affaires publiques, à l'appui des opérations que mènent les FC, dans une perspective nationale.

2. Le défi principal qui confronte le DGAP consiste à fournir des conseils et du soutien aux principaux dirigeants et au ministre de la Défense nationale quant aux questions d'intérêt national, et de mettre en œuvre les programmes d'approche externe et interne afin de faire apprécier le programme de la Défense par la population et par les employés.

3. **Mission**. Le DGAP a pour mission de renseigner le Parlement, les Canadiens, les employés de la Défense nationale ainsi que les membres des Forces canadiennes au sujet des rôles, du mandat, des activités, des priorités et avantages du MDN/FC, grâce à la fourniture de services de haute qualité en matière d'affaires publiques. Ces activités doivent se dérouler d'une manière précise, intégrale, objective, opportune, pertinente, compréhensible et ouverte dans les limites la loi.

4. **Responsabilités du DGAP**. Le DGAP assume la gestion de tous les aspects des relations publiques qui touchent la défense. Cela englobe la diffusion des politiques, programmes et activités de défense et la mise en valeur de leur compréhension auprès du public et auprès des membres de l'Équipe de la Défense.

5. **Niveaux de planification des ressources**. Voir le chapitre 4.

6. **Tâches du DGAP**. Les tâches qui suivent sont attribuées au DGAP. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour les accomplir.

a. **Objectif de défense 1 (PAD01)** : fournir au gouvernement des conseils en matière de défense stratégique et de sécurité.

Tâches :

(1) Fournir au SM et au CEMD des conseils relevant des affaires publiques et qui touchent la défense et la sécurité.

(2) Appuyer la fourniture de renseignements sur la défense nationale et la sécurité au gouvernement.

b. **Objectif de défense 4 (PAD04)** : collaborer à des opérations bilatérales et multilatérales.

Tâche. Assurer le soutien du domaine des affaires publiques aux opérations, partout dans le monde.

c. **Objectif de défense 5 (PAD05)** : aider les autres ministères et les autres paliers de gouvernement à atteindre les objectifs nationaux.

Tâche. Assurer la participation et la coordination des contributions de la Défense aux communications horizontales qui se déroulent avec d'autres ministères et autres paliers de gouvernement sur des sujets d'intérêt national.

d. **Objectif de défense 6 (PAD06)** : apporter son appui aux grands programmes du gouvernement.

Tâches :

(1) Respecter les voies de communications, les lois, les politiques et les pratiques de gestion adoptées par le gouvernement.

(2) Appuyer les initiatives d'envergure gouvernementale dans le domaine des communications.

(3) Appuyer les efforts visant à faciliter la compréhension du public au sujet des Forces canadiennes et de leurs contributions au Canada à titre d'institution nationale.

e. **Objectif de défense 8 (PAD08)** : tirer le meilleur parti des capacités de défense grâce à une exploitation efficace et rentable des ressources.

Tâches :

(1) Apporter un appui aux communications internes et aux efforts déployés par les hauts dirigeants en vue de faire en sorte que les employés du Ministère et les membres des FC soient au courant des politiques, programmes et services généraux et qu'ils les apprécient.

(2) Veiller à ce que les activités relevant des affaires publiques se déroulent d'une manière efficace et rentable.

(3) Instaurer un cadre de travail qui favorise le rendement organisationnel et personnel ainsi que l'apprentissage.

7. **But du DGAP**. Le but qui suit est assigné au DGAP, dans la poursuite des objectifs de changement. Son plan d'activités doit indiquer le niveau d'effort prévu pour l'atteindre.

a. **Objectif de changement 7 (PAC07) : des partenariats stratégiques.**

But. Donner un appui à la sensibilisation des intervenants quant aux progrès stratégiques que nous avons réalisés, en mettant en œuvre un programme d'information ciblé. Le DGAP devra élargir et renforcer les programmes courants de communication et de diffusion du ministère de la Défense, dans le but d'accroître l'appréciation et le soutien des intervenants à l'égard des progrès stratégiques que nous avons réalisés (à l'interne comme à l'externe). Il présentera, avant avril 2001, un plan au CGD visant la mise en œuvre d'un programme de relations avec les ONG et les intervenants, dans la foulée du programme que le Ministère a mis en place en 2000 au chapitre des relations avec le Parlement.

319. AUTRES ORGANISATIONS

1. Un certain nombre d'organisations sont financées à même l'enveloppe de la défense. Mais comme elles ne répondent ni du SM ni du CEMD, le GPD ne leur prescrit aucune orientation. L'annexe B du chapitre 4 donne des détails sur le financement de ces organisations, qui sont :

a. **Ombudsman du MDN/FC**. L'ombudsman est nommé aux termes de la *Loi sur la défense nationale*. Il agit au nom du Ministre, en dehors de la chaîne de commandement, comme agent de rétroaction neutre et objectif, comme médiateur et comme rapporteur en ce qui concerne les questions touchant le ministère de la Défense nationale et les Forces canadiennes, selon les définitions énoncées dans les Directives ministérielles.

b. **NORAD HORS-CANADA**. Le NORAD HORS-CANADA assure la coordination des effectifs militaires affectés à l'extérieur du Canada, en contribution à l'accord du NORAD. Les questions de planification des affaires sont abordées par l'intermédiaire du SCEMD. Le commandant en second du NORAD assume les responsabilités suivantes :

(1) fournir au SM et au CEMD, au nom du commandant en chef, des conseils et de l'information de sécurité concernant les enejux du NORAD;

(2) définir la perspective canadienne en ce qui concerne les questions de défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, à l'intention du commandant en chef du NORAD et du département américain de la Défense;

(3) forunir au SM et au CEMD, des conseils concernant les options de défense antimissiles balistiques.

c. **Juge militaire en chef**. Le bureau du juge militaire en chef est une unité indépendante qui ne relève pas de la chaîne de commandement pour des raisons d'autonomie judiciaire. Son rôle consiste à fournir des juges et des sténographes judiciaires aux cours martiales et à administrer le système des cours martiales. Selon la Cour suprême du Canada, l'instauration d'un système distinct de tribunaux

.militaires permet aux Forces canadiennes de régler les questions qui relèvent de la discipline, de l'efficacité et du moral des militaires.

d. **Centre de sécurité des télécommunications (CST)**. Le CST répond directement au ministre de la Défense nationale, qui rend compte de toutes ses activités au Parlement. Comme organisme cryptologique national du Canada, le CST fait partie de l'infrastructure de renseignement et de sécurité au service du gouvernement du Canada.

e. **Secrétariat national recherche et sauvetage (SNRS)**. Le SNRS répond directement au ministre de la Défense nationale. Il permet de coordonner l'élaboration des programmes d'action en matière de recherches et de sauvetage dans l'ensemble du Canada.

f. **Protection civile Canada**. Répondant actuellement au ministre responsable de la protection civile par la voie du sous-ministre, PCC est l'organisation nationale que le gouvernement fédéral a désigné pour exécuter un programe visant à instaurer des mesures adéquates d'urgence civile au Canada.

ANNEXE A –STRUCTURE DES FORCES

STRUCTURE DES FORCES DU CEMFM

Sér	Forces	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Remarques
1. Forces opérationnelles					
a.	Classe IROQUOIS (DDH 280)	4	Pas de changement	Pas de changement	
b.	Classe HALIFAX (FFH)	12	Pas de changement	Pas de changement	
c.	Pétroliers ravitailleurs auxiliaires	2	Pas de changement	Pas de changement	
d.	CLASSE OBERON SSK	0	0	0	
e.	CLASSE VICTORIA SSK	4	Pas de changement	Pas de changement	Conformément au calendrier de livraison du projet Prolongation de la vie des sous-marins canadiens
f.	NAVIRE DE DÉFENSE CÔTIÈRE DE LA CLASSE KINGSTON	12	Pas de changement	Pas de changement	
g.	UNITÉS DE PLONGÉE DE LA FLOTTE	2	Pas de changement	Pas de changement	
h.	CENTRE INTÉGRÉ DE SURVEILLANCE SOUS-MARINE	1	Pas de changement	Pas de changement	
i.	COMMANDANTS DE LA FLOTTE ET LES GROUPES D'OPÉRATIONS NAVALS APPROPRIÉS	2	Pas de changement	Pas de changement	
j.	UNITÉS DE DÉFENSE PORTUAIRE	4	Pas de changement	Pas de changement	
k.	UNITÉS RÉGIONALES DE CONTRÔLE DE LA NAVIGATION	4	Pas de changement	Pas de changement	
l.	UNITÉS DE COMMODORE DE CONVOI	2	Pas de changement	Pas de changement	
m.	RESSOURCES AÉRIENNES FOURNIES PAR LE CEMFA				
2. Commandement et contrôle (élément de QG strategique (CEMFM))					
a.	QG opérationnels (MARLANT & MARPAC)	2	Pas de changement	Pas de changement	
b.	Détachements de communications (éléments de soutien de C2)	2	Pas de changement	Pas de changement	
c.	Centres d'analyse des données acoustiques (éléments de soutien de C2)	2	Pas de changement	Pas de changement	
3. Soutien des opérations					
a.	Instruction				
(1)	École de la flotte des FC Québec(élément de soutien de C2)	1	Pas de changement	Pas de changement	
(2)	Centre de guerre navale des FC (CGNFC) Halifax (élément de soutien de C2)	1	Pas de changement	Pas de changement	
(3)	École des opérations navales des FC (EONFC) Halifax	1	Pas de changement	Pas de changement	
(4)	École de génie naval des FC (EGNFC) Halifax	1	Pas de changement	Pas de changement	
(5)	VENTURE, Centre d'entraînement des officiers de la marine (CEOM) Esquimalt	1	Pas de changement	Pas de changement	

Sér	Forces	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Remarques
(6)	École de la flotte des FC (EFFC) Esquimalt	1	Pas de changement	Pas de changement	
(7)	Divisions de la Réserve navale (DRN)	24	Pas de changement	Pas de changement	
(8)	Unités d'entraînement maritime (Halifax et Esquimalt)	2	Pas de changement	Pas de changement	
b.	Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel				
(1)	BFC Halifax	1	Pas de changement	Pas de changement	
(2)	Installations de maintenance de la flotte	2	Pas de changement	Pas de changement	
(3)	Unité de soutien du personnel (USP) Halifax	1	Pas de changement	Pas de changement	
(4)	BFC Esquimalt	1	Pas de changement	Pas de changement	
(5)	SFC St. John's	1	Pas de changement	Pas de changement	
(6)	Capitaine de port (Halifax et Esquimalt)	2	Pas de changement	Pas de changement	
(7)	Éléments logistiques avancés	Au besoin	Au besoin	Au besoin	
(8)	Navires auxiliaires	Au besoin	Au besoin	Au besoin	

STRUCTURE DES FORCES DU CEMAT

Sér	Forces	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Remarques
1. Forces opérationnelles					
a.	Trois groupes-brigades polyvalents, géographiquement dispersés, de structure comparable, constitué chacun de trois bataillons d'infanterie, d'un régiment blindé, d'un régiment d'artillerie, d'un régiment de génie et d'un escadron de reconnaissance, renforcés d'un appui tactique adéquat et un soutien au combat	3	Pas de changement	Pas de changement	
b.	Un escdron de guerre électronique	1	Pas de changement	Pas de changement	Cette capacité sera conservée de la 1 Div Can et Escadron de transmissions
c.	Un régiment d'appui du génie	1	Pas de changement	Pas de changement	
d.	Un régiment d'artillerie antiaérienne	1	Pas de changement	Pas de changement	
e.	L'élément terrestre du Groupe de soutien du Canada (le groupe d'appui général)	Pas de changement	À déterminer	À déterminer	Le Quartier général de Groupe de soutien général Kingston recommandera la structure de forces fnale
f.	Groupes-brigades de la Réserve ainsi que des éléments essentiels d'appui tactique et de soutien au combat	10	À déterminer	À déterminer	Le nombre final de groupes-brigades sera établi dans le cadre du processus de Restructuration de la réserve de la Force terrestre
g.	Ressources aériennes fournies par le CEMFA	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement	
2. **Commandement et contrôle**					
a.	1 élément de QG stratégique (CEMAT)	1	Pas de changement	Pas de changement	
b.	4 QG de secteur de la Force terrestre (Ouest, Centre, Québec et Atlantique)	4	Pas de changement	Pas de changement	
c.	Quartier général du Système de doctrine et d'instruction de la Force terrestre	1	Pas de changement	Pas de changement	
3. **Soutien des opérations**					
a.	**Instruction :**				
(1)	Centre d'instruction au combat	1	Pas de changement	Pas de changement	
(2)	Centre d'instruction de secteur	4	Pas de changement	Pas de changement	
(3)	Collège de commandement et de contrôle de la Force terrestre canadienne	1	Pas de changement	Pas de changement	
(4)	Centre de parachutisme du Canada	1	Pas de changement	Pas de changement	
(5)	Centre d'instruction pour le soutien de la paix	1	Pas de changement	Pas de changement	
(6)	Centre de formation interarmées du de commandement et de l'état-major	1	Pas de changement	Pas de changement	
b.	**Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :**				
(1)	1 Groupe de soutien du secteur (GSS) SOFT				

Sér	Forces	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Remarques
i.	BFC/Unité de soutien du secteur (USS) Edmonton	1	Pas de changement	Pas de changement	
ii.	BFC/USS Shilo	1	Pas de changement	Pas de changement	
iii.	USS Calgary	1	Pas de changement	Pas de changement	
iv.	USS Chilliwack	1	Pas de changement	Pas de changement	
v.	BFC Suffield	1	Pas de changement	Pas de changement	
vi.	Établissement disciplinaire des FC	1	Pas de changement	Pas de changement	
(2)	2 GSS SCFT				
i.	BFC/USS Petawawa	1	Pas de changement	Pas de changement	
ii.	BFC/USS Kingston	1	Pas de changement	Pas de changement	
iii.	USS London	1	Pas de changement	Pas de changement	
iv.	USS Toronto	1	Pas de changement	Pas de changement	
v.	USS Nord de l'Ontario	1	Pas de changement	Pas de changement	
(3)	3 GSS SAFT				
i.	BFC/USS Gagetown	1	Pas de changement	Pas de changement	
(4)	5 GSS SQFT				
i.	BFC/USS Valcartier	1	Pas de changement	Pas de changement	
ii.	USS St-Jean	1	Pas de changement	Pas de changement	
iii.	USS Montréal	1	Pas de changement	Pas de changement	

Nota. La structure des forces pourra changer de manière significative en attendant la réalisaton du but 1, Transition de l'Armée de terre, découlant de l'objectif de changement 3 (la modernisation) prévu dans le GPD 2000.

STRUCTURE DES FORCES DU CEMFA

Sér	Forces	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Remarques
1.	**Forces opérationnelles**				
a.	Escadron de transport tactique (CC130)	3	Pas de changement	Pas de changement	
b.	Escadron de transport stratégique (CC150)	1	Pas de changement	Pas de changement	
c.	Escadron de patrouille maritime (CP140)	3	Pas de changement	Pas de changement	
d.	Escadron d'hélicoptères maritimes (CH124)	2	Pas de changement	Pas de changement	
e.	Escadron de chasseurs tactiques (CF-18)	4	Pas de changement	Pas de changement	
f.	Escadron d'hélicoptères tactiques (CH146)	5	Pas de changement	Pas de changement	
g.	Escadron de SAR (CH113, CC115, CC130)	4*	Pas de changement	Pas de changement	* Introduction du COMORANT et retrait des CH113 et CC115
h.	Escadron de transport et de sauvetage (CC138)	1	Pas de changement	Pas de changement	
i.	Alerte aérienne avancée OTAN	Pas de changement	Pas de changement	Pas de changement	Effectif actuel de 118 personnes
Toutes les flottes opérationnelles partagent les ressources avec les unités d'instruction opérationnele (UIO).					
2.	Commandement et contrôle				
a.	1 DAC	1	Pas de changement	Pas de changement	
3.	Soutien des opérations				
a.	Instruction				
(1)	Écoles d'instruction au vol (73 x CT114, 4 x CT142)	2*	Pas de changement	Pas de changement	Introduction du NFTC et retrait des CT114
(2)	UIO de l'Escadron d'hélicoptères maritimes	1	Pas de changement	Pas de changement	
(3)	UIO de l'Escadron de patrouille maritime	1	Pas de changement	Pas de changement	
(4)	UIO de l'Escadron d'hélicoptères tactiques	1	Pas de changement	Pas de changement	
(5)	UIO de l'Escadron de chasseurs tactiques	1	Pas de changement	Pas de changement	
(6)	UIO de l'Escadron de transport	1	Pas de changement	Pas de changement	
b.	Soutien au combat				
(1)	Escadron de soutien au combat	2*	0*	0*	* Retrait des CT133
(2)	Escadron de transport (CC144)	1	Pas de changement	Pas de changement	
c.	Démonstration aérienne				
(1)	Escadron (CT114)	1	Pas de changement	Pas de changement	
d.	Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel				
(1)	3e Escadre Bagotville	1	Pas de changement	Pas de changement	
(2)	4e Escadre Cold Lake	1	Pas de changement	Pas de changement	
(3)	5e Escadre Goose Bay	1	Pas de changement	Pas de changement	
(4)	8e Escadre Trenton	1	Pas de changement	Pas de changement	
(5)	9e Escadre Gander	1	Pas de changement	Pas de changement	

Sér	Forces	2001-2002	2002-2003	2003-2004	Remarques
(6)	14e Escadre Greenwood	1	Pas de changement	Pas de changement	
(7)	15e Escadre Moose Jaw	1	Pas de changement	Pas de changement	
(8)	17e Escadre Winnipeg	1	Pas de changement	Pas de changement	
(9)	19e Escadre Comox	1	Pas de changement	Pas de changement	
(10)	22e Escadre North Bay	1	Pas de changement	Pas de changement	
	Unités hébergées				
i.	1re Escadre Kingston	1	Pas de changement	Pas de changement	
ii.	12e Escadre Shearwater/Pat Bay	1	Pas de changement	Pas de changement	
iii.	16e Escadre Borden	1	Pas de changement	Pas de changement	

STRUCTURES DES FORCES ASSIGNÉES

SCEMD - La structure des forces suivante est attribuée au SCEMD :

1. **Forces opérationnelles**

    a. 1re Unité du Génie construction

    b. Groupe des opérations interarmées des FC

        (4) Quartier général interarmées des FC

        (5) Régiment des transmissions interarmées des FC

    c. Tous les membres du personnel affectés à des postes de l'OTAN

    d. Tous les membres du personnel affectés aux QG et aux états-majors du NORAD

    e. État-major de liaison des Forces canadiennes (Washington)

    f. État-major de liaison des Forces canadiennes (Londres)

    g. Bureaux des attachés des Forces canadiennes

    h. Unité de photographie des Forces canadiennes

    i. Centre des officiers de liaison des Forces canadiennes

    j. Unité nationale de contre-espionnage des Forces canadiennes (UNCEFC)

    k. Officier de liaison - Renseignement des Forces canadiennes (Londres)

    l. Officier de liaison - Renseignement des Forces canadiennes (Washington)

    m. Commandants et états-majors en mission de maintien de la paix

    n. Centre d'entraînement Dwyer Hill

    o. Service de cartographie

    p. Unité de sécurité militaire

2. **Commandement et contrôle**

    a. Centre des opérations de la Défense nationale

    b. Centre de renseignement de la Défense nationale

3. **Soutien aux opérations**

    a. Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :

        (1) Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe)

        (2) Unité de soutien des Forces canadiennes (Washington)

        (3) Unité de soutien des Forces canadiennes (Colorado)

SNFC - La structure des forces suivante est attribuée au SNFC :

1. **Soutien aux opérations**

    a. Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :

        (1) QG du SNFC Yellowknife (soutenu par le Secteur de l'Ouest de la Force terrestre (SOFT))

        (2) Détachement du SNFC au Yukon (soutenu par le SOFT)

SMA(GI) - La structure des forces suivante est attribuée au SMA(GI) :

1. **Forces opérationnelles**

    a. Les éléments suivants du Groupe des opérations informationnelles des FC :

        (1) 771^{e} Escadron de recherche en communications

        (2) SFC Alert

        (3) SFC Leitrim (comprenant le détachement de la SFC Masset, le détachement de Gander)

        (4) Centre de guerre électronique des Forces canadiennes (CGEFC)

    b. Système intégré de télécommunications de l'OTAN (NICS) (Folley Lakes, Nouvelle-Écosse), Élément canadien

    c. Installation de télécommunication de l'OTAN (Ottawa), Élément canadien

    d. Passerelle de radiocommunications à ondes décamétriques (Great Village, Nouvelle-Écosse)

    e. Détachement du 76^{e} Groupe des communications Selfkant

    f. Réserve des communications

        (1) 70^{e} Groupe des communications (comprenant quatre unités de la Réserve des communications)

        (2) 71^{e} Groupe des communications (comprenant trois unités de la Réserve des communications)

        (3) 72^{e} Groupe des communications (comprenant cinq unités de la Réserve des communications)

        (4) 73^{e}/74^{e} Groupe des communications (comprenant dix unités de la Réserve des communications)

        (5) 1er Escadron de guerre électronique de la Réserve

2. **Commandement et contrôle**

    a. Quartier général du Groupe de gestion de l'information

    b. QG du Groupe des opérations informationnelles des FC

3. **Soutien des opérations**

   a. Instruction – néant

   b. Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :

      (1) QG et détachement du 76e Groupe des communications St-Jean

      (2) 764e Escdaron des communications

      (3) Serveur entreprise de la Défense (Borden)

      (4) Unité de soutien du matériel cryptographique des FC (y compris les détachements de Halifax et d'Esquimalt)

      (5) Unité de maintenance du matériel cryptographique des FC

      (6) Détachements du Groupe des opérations informationnelles des FC (Cheltham, Fort-Georges et Medina)

SMA(RH) - La structure des forces suivante est attribuée au SMA(RH) :

1. **Forces opérationnelles**

   a. Élément médical du Rôle 3

   b. Intervention en cas d'incident NBC

2. **Commandement et contrôle**

   a. Quartier général du Groupe médical des FC

   b. Quartier général du Système de recrutement, d'éducation et d'instruction des FC

   c. Groupe de recrutement des FC

   d. Groupe de soutien de l'instruction des FC

3. **Soutien des opérations**

   a. Instruction :

      (1) Collège des Forces canadiennes

      (2) École des pompiers des FC

      (3) École d'administration et de logistique des FC

      (4) Centre de musique des FC

      (5) École du Service dentaire des FC

      (6) Écoles des langues des FC (deux)

      (7) École du renseignement et de la sécurité des FC

      (8) École du Service de santé des FC

(9) École du génie militaire des FC

(10) École de guerre nucléaire, biologique et chimique des FC

(11) École de l'électronique et des communications des FC

(12) École du génie électrique et mécanique des FC

(13) École de perfectionnement en gestion des FC

(14) École du leadership et des recrues des FC

(15) Centre de développement de l'instruction des FC

(16) Collège militaire royal

b. Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :

(1) BFC Borden

(2) Centre de médecine environnementale des FC

(3) 1cr Hôpital de campagne du Canada

(4) 1re Unité dentaire des FC

(5) Centre de production du matériel d'instruction des FC

(6) Dépôt central de matériel médical

(7) Bureau de soutien du personnel des FC

(8) Centres de recrutement (neuf)

SMA(IE) – Le SMA(IE) assure la gestion des propriétés ci-après (*élimination prévue) :

a. Downsview

b. Ipperwash*

c. Moncton*

d. Calgary*

e. Chilliwack*

f. Jericho Beach*

g. Royal Roads

SMA(Mat) - La force présentera la structure suivante :

1. **Forces opérationnelles**

a. 3e Groupe de soutien du Canada

b. 4e Unité de contrôle des mouvements des Forces canadiennes

2. **Soutien des opérations**

a. Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :

(1) Dépôts d'approvisionnement des Forces canadiennes (deux)

(2) Régions d'assurance de la qualité des Forces canadiennes (quatre)

(3) Centres d'essais techniques (trois)

(4) Centre d'essai expérimental des munitions

(5) 202^{e} Dépôt d'ateliers

(6) 1re Unité de liaison logistique des Forces canadiennes

(7) Dépôts de munitions des Forces canadiennes (trois)

(8) Unité du service postal des Forces canadiennes

(9) Centre d'expérimentation et d'essais maritimes des Forces canadiennes

(10) Dépôt des publications des Forces canadiennes

(11) Centre d'instruction de gestion du matériel

SMA(S&T) – La force présentera la structure suivante :

1. **Soutien des opérations**

a. Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :

(1) Centre de recherches pour la défense Atlantique

(2) Centre de recherches pour la défense Valcartier

(3) Centre de recherches pour la défense Ottawa

(4) Centre de recherches pour la défense Suffield

(5) Institut militaire et civil de médecine environnementale (IMCME)

FIN SM - La force présentera la structure suivante :

1. **Soutien des opérations**

a. Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :

(1) Unité de soutien des Forces canadiennes Ottawa

VCEMD - La force présentera la structure suivante :

1. **Soutien aux opérations**

a. Soutien de l'infrastructure, du matériel et du personnel :

(1) Service national des enquêtes des Forces canadiennes (SNEFC)

CHAPITRE 4

RESSOURCES ET CAPACITÉ FINANCIÈRE

401. VUE D'ENSEMBLE DU PROGRAMME DES SERVICES DE LA DÉFENSE (PSD)

1. L'article 103 offre un profil d'ensemble des niveaux de référence et de planification escomptés du gouvernement. ce niveau de planfication est ajusté pour les recettes et les transferts ministériels. Au besoin, y sont inclus les ajustements prévus relativement à certaines acitivités ou initiatives qui ont été approuvées par le Conseil di Trésor. Pour des fins de planification, le tableau 4-1 indique les crédts prévus, ceux-ci servant à définir les colonnes d'allocations éventuelles destinées aux gestionnaires du premier échelon pour l'horizon triennal.

Tableau 4-1 –Financement de Défense Prévu

Financement de défense prévu par le GPD 2000 (crédits)			
	2001-2002	**2002-2003**	**2003-2004**
en millions $ courants*	11 119	11 305	11 525

***Nota** : Il s'agit de chiffres de planification avant les ajustements techniques

2. La répartition des ressources de défense reflète le cadre de gestion adopté à la suite du processus de l'Équipe de restructuration de la gestion, du commandement et du contrôle (ERGCC) et formalisé dans le manuel du Système de gestion de la Défense (SGD). Chaque gestionnaire de premier échelon se voit attribué un un budget de fonctionnement destiné à constituer, à appuyer et à maintenir les forces requises pour les opérations. De plus, on confie à certains de ces gestionnaires la gestion d'un ou plusieurs comptes ministériels au nom du Ministère, pour leur permettre de poursuivre certain(s) résultat(s) bien défini(s). En se fondant sur les priorités pertinentes pour orienter la prise de décision (voir l'article 207), la haute direction met en balance les ressources requises en vue de satisfaire à l'orientation stratégique approuvée. Cet équilibre s'obtient en affectant les ressources qui conviennent aux comptes ci-après :

a. **Budgets de fonctionnement** : il s'agit de la somme des fonds destinés aux volets suivants : personnel (enveloppe salariale de l'effectif civil ainsi que la Réserve et les Rangers), fonctionnement et entretien, et qui sont directement contrôlés par les gestionnaires du premier échelon dans la poursuite des tâches et des buts qui leur sont.

b. **Comptes ministériels** : il s'agit de comptes destinés à des activités telles que le Programme d'aide à l'instruction militaire (PAIM), la recherche-développement, les réserves ministérielles, les subventions et contributions (S&C), le Budget de déménagement des militaires, le NFTC.

c. **Approvisionnement national** : il s'agit de l'acquisition du matériel et des services requis pour maintenir mais non améliorer profondément le rendement, la valeur ou la capacité de l'équipement, des services et des systèmes.

d. **Ressources humaines militaires** : il s'agit du Budget de la solde des militaires, dont le SMA(RH – Mil) assure la gestion. Ce budget n'est pas ajusté pour inflation, étant donné que tout ajustement est financé sépaérment par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

e. **Immobilisations** : il s'agit des fonds destinés aux biens d'équipement, aux travaux de construction et aux besoins mineurs, qui sont consacrés à l'acquisition ou à l'amériolation des actifs immobilisés, notament les fonds d'immobiliations attribués aux gestionnaires du premier échelon (biens d'équipement non stratégiques, besoins divers et projets de construction mineurs). L'acquisition englobe la conception, le développement, la construction ou l'achat d'actifs immobilisés. Y sont éaglement inclus les locations-acquisitions ou les contrats de location. Les améliorations regroupent tous travaux d'aménagement (modification ou rénovation) qui rehaussent considérablement le rendement, la valeur ou la capacité d'un bien immobilisé ou qui en prolongent la durée de vie utile ou la vie économique de plus d'un an.

f. **Législatif** : cette dernière activité englobe les contributions de l'employeur aux régimes de retraite et autres régimes de prestations aux employés.

3. Le tableau 4-2 indique les macro-affectations de ressources prévues pour l'exercice 2001-2002, par colonne pour chaque gestionnaire du premier échelon.

Tableau 4-2 GPD 2001 – Affectations de Ressources Prévues (Demande)

Gestionnaire de premier échelon	Budgets fonctionnement	Comptes ministériels	Appro national	RH	Immobilisations	Législtif	Total
SMA(Mat)	125 961		143 898	96 740	1 460 412		1 827 011
CEMFA	444 088	185 499	600 889	644 655	126 637		2 001 769
CEMAT	585 570	52 491	279 712	889 877	154 334		1 961 984
SMA(RH – Mil)	196 913	380 786		667 781	22 023		1 267 502
Svcs min.		280 016			40 000	800 401	1 120 417
CEMFM	405 436	10	250 397	415 360	92 409		1 163 612
SMA(GI)	138 484		128 963	82 305	12 379		362 130
SMA(Fin SM)	57 977	160 837		17 800	5 488		242 102
VCEMD	17 213	127 708		15 239	57 311		217 471
SCEMD	58 786	15 822	16 648	89 688	9 700		190 644
SMA(IE)	15 222	64 383	29 137	3 196	117 337		229 274
CST	69 139				26 144		95 283
SMA(RH – Civ)	38 360				206		38 566
SMA(S&T)	76 608	87 893		1 588	7 997		174 086
SMA(Pol)	5 511	14 460		2 349	662		22 982
JAG	7 061	206		6 479	380		14 126
MDN/SM/CEMD	2 716				0		2 716
SNRS	1 967	215			8 195		10 377
DGAP	10 635			2 853	177		13 664
SNFC	5 497			3 323	118		8 938
CS Ex	6 494			982	245		7 721
CJ MDN/FC	2 500	7 315		1 027	0		10 842
OMBUDSMAN	5 187				258		5 444
PCC	8 700	4 788			511		13 998
JMC	681			948	33		1 662
ALFC	84 976				19 184		104 159
	2 371 679	1 382 976	1 449 644	2 941 947	2 162 138	800 401	11 108 480

Les légers écarts entre les crédits et la demande sont portés sue la réserve du VCEMD
*Les services ministériels englobent les réserves ministériels et les paiements législatifs

4. **GPD 2001 – faits saillants du Budget**. Le Budget 2000 marque un jalon important pour la Défense, compte tenu de la première augmentation notable qui a été apportée aux dépenses depuis près d'une décennie. Les grands changements au Programe des services de la Défense se présentent comme suit :

a. **Biens d'équipement**. Le budget des biens d'équipement stratégiques connaîtra une majoration immédiate de 80 millions de dollars, et il croîtra de plus de 300 millions durant la dernière année de la période de planification.

b. **Aménagement d'installations permanentes**. Le report d'une somme de 60 millions de dollars prévu dans le GPD 2000 sera remis durant deux années financières, et le budget de construction montera à plus de 200 millions de dollars à la fin de la période de planification.

c. **Immobilisations non stratégiques**. La réduction de 25 millions de dollars prévue dans le GPD 2000 relativement aux immobilisations non stratégiques a été remise. Cette somme a été équitablement répartie entre le CEMFM, le CEMAT, le CEMFA et le VCEMD (pour tous les autres gestionaires du premier échelon).

d. **Besoins divers**. Les budgets de fonctionnement des gestionnaires du premier échelon a crû d'un montant supplémentaire de 25 millions de dollars pour l'exercice 2001-2002, pour leur permettre de combler les insuffisances critiques.

e. **Approvisionnement national**. Le compte AN sera majoré de 100 millions de dollars par an durant la période de planification. De nouvelles sommes seront réparties aux gestionnaires du premier échelon en fonction des priorités AN définies dans le tableau de la section 207.

f. **Budgets de fonctionnement**. La réduction de 1,5 p. 100 en cours d'année, prévue dans le GPD 2000 pour les exercices 2001-2002 et 2002-2003, a été remise à tous les gestionnaires du premier échelon. Une somme de 54 millions de dollars a été affecté à de nouvelles activités, dans le cadre du procesus de planification des affaires lié au GPD 2000.

5. Les affectations ont été finalisées à la réunion du CGD tenue le 2 mars 2000. Le SMA(Fin SM)/Directeur – Budget a fourni aux contrôleurs du premier échelon tous les détails sur les ajustements budgétaires.

402. CADRE DE GESTION DES RESSOURCES.

1. Un nouveau cadre financier, que le CGP a approuvé en janvier 1999, a été mis en œuvre. Il tient compte de la réalité qui veut que chaque année, il existe des fonds non dépensés qui sont imputables aux retards, aux déficits dûs aux tendances historiques, à une surestimation ainsi qu'à divers facteurs externes qui affectent les recettes et l'opportunité des dépenses. Ces fonds sont réaffectés durant l'année financière ou reportés. Il ne s'agit pas d'excédent mais de l'écart normal dans les dépenses d'une entreprise de taille. En conséquence, le SM a autorisé un dépassement de programme dans le budget ministériel basé sur un taux structurel des fonds non dépensés de 2 p. 100.

2. Cette approche au regard du dépassement de programme nécessite la collaboration de tous les gestionnaires du premier échelon. Le Ministère ne violera pas son crédit final; il entreprendra donc des examens trimestriels des affectations ou « cadre des dépenses ». Les gestionnaires détermineront les fonds non engagés ou excédentaires durant l'année financière. Ces examens s'aligneront sur les processus de rapport externe selon les besoins. Le CGP organisera des examens mi-année peu après le 30 juin et le 30 septembre, à la mi-décembre et à la fin de chaque mois du quatrième trimestre. À chaque fois, les cadres supérieurs recevront des recommandations visant à harmoniser le PSD pour faire en sorte que les dépenses totales soient dans les limites du crédit final.

3. **Possibilités d'investissement**. En décembre 1999, le MDN a reçu du gouvernement un fond de financement en fin d'exercice, d'une somme de 350 millions de dollars, en reconnaissance des fortes pressions qui s'exerçaient sur le budget de la défense. Afin de maximiser l'utilisation de tout fond de financement en fin d'exercice éventuel, qu'il provienne de sources internes ou externes, le VCEMD/DPFCP (directeur – Planification des forces et coordination du programme) a créé un groupe de travail sur les possibilités d'investissement (GTPI) chargé de planifier des fonds excédentaires en fin d'exercice. Un tel travail préliminaire permettra au Ministère de choisir des possibilités d'investir dans le but d'optimiser les avantages au profit du Programme des services de la Défense.

ANNEXE A - STRUCTURE DU PREMIER ÉCHELON

Sér	Organisation	Planifcatueur des activités du premier échelon
1	Commandement maritime	CEMFM
2	Commandement de la Force terrestre	CEMAT
3	Commandement aérien	CEMFA
4	Groupe du ous-chef d'état-major de la Défense	SCEMD
5	Secteur du Nord des Forces canadaiennes	Cmdt SNFC
6	Organisation des services d'information de la Défense	SMA(GI)
7	Groupe du personnel	SMA(RH-Mil etCiv)
8	Groupe du matériel	SMA(Mat)
9	Groupe des scienaces et de la technonologie	SMA(S&T)
10	Groupe de l'infrastructure et de l'environnement	SMA(IE)
11	Groupe des finances et des services ministériels	SMA(Fin SM)
12	Groupe des politiques	SMA(Pol)
13	Groupe du Vice-chef d'état-major de la Défense	VCEMD
14	Chef – Services d'examen	CS Ex
15	Bureau du juge-avocat général	JAG
16	Bureau du Conseiller jurique du MDN/FC	CJ MDN/FC
17	Directeur général – Affaires publiques	DGAP
18	Centre de sécurité des élécommunications	Chef - cst
19	Secrétariat national Recherche et sauvetage	Directeur général
20	Protection civile Canada	PCC

PAGE INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

ANNEXE B – NIVEAUX DE PLANIFICATION DES RESSOURCES

Tableau 4B-1 - Budget de Fonctionnement du CEMFM

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CEMFM	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	403 517 $	415 135 $	419 145 $
Plan de recettes	1 918 $	1 955 $	1 984 $
Plan des dépenses du crédit 1	405 436 $	417 090 $	421 129 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	46 909 $	53 333 $	54 263 $
Total des fonds locaux	**452 345 $**	**470 423 $**	**475 392 $**

Tableau 4B-2 - Comptes de Répartition Ministériels du CEMFM

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CEMFM	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Structure de la Force régulière	8 930	8 906	8 906
Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	415 360 $	414 108 $	413 839 $
Approvisionnement national [SMA(Mat)]	250 397 $	269 185 $	243 475 $
Fonds ministériels du crédit 5			
Immobilisations réparties [SMA(Mat)]	45 500 $	62 500 $	61 250 $
Fonds ministériels du crédit 10			
Autres S&C	10 $	10 $	10 $

Tableau 4B-3 - Budget de Fonctionnement du CEMAT

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CEMAT	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	574 085 $	574 698 $	574 949 $
Plan de recettes	11 486 $	11 704 $	11 879 $
Plan des dépenses du crédit 1	585 570 $	586 402 $	586 829 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	93 334 $	104 794 $	106 762 $
Total des fonds locaux	**678 904 $**	**691 196 $**	**693 591 $**

Tableau 4B-4 - Comptes Ministériels du CEMAT

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CEMAT	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
EFME	52 491 $	53 048 $	53 613 $

Tableau 4B-5 - Comptes de Répartition Ministériels du CEMAT

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CEMAT	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Structure de la Force régulière	20 620	20 604 $	20 604 $
Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	889 877 $	889 186 $	889 186 $
Approvisionnement national [SMA(Mat)]	279 712 $	299 957 $	353 734 $
Fonds ministériels du crédit 5			
*Immobilisations réparties de la Réserve [SMA(Mat)]	6 000 $	12 000 $	18 000 $
Immobilisations réparties [SMA(Mat)]	55 000 $	62 500 $	61 250 $

***Nota** : Ce nouveau compte ministériel est financé grâce à un transfert de fonds du crédit 1 (fournis au départ sur une base temporaire à même les réserves centrales), provenant du budget de fonctionement du CEMAT.

Tableau 4B-6 - Budget de Fonctionnement du CEMFA

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CEMFA	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	440 052 $	442 661 $	447 677 $
Plan de recettes	4 036 $	4 171 $	4 233 $
Plan des dépenses du crédit 1	444 088 $	446 832 $	451 910 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	81 279 $	85 955 $	87 508 $
Total des fonds locaux	**525 367 $**	**532 787 $**	**539 418 $**

Tableau 4B-7 - Comptes Ministériels du CEMFA

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CEMFA	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
EFME	62 333 $	63 268 $	64 217 $
EPFC	37 622 $	39 503 $	41 478 $
Contrat de soutien aérien au combat	0 $	0 $	0 $
NFTC	82 402 $	78 521 $	-15 354 $
Fonds ministériels du crédit 5			
NFTC	8 000 $	8 000 $	8 000 $
Fonds ministériels du crédit 10			
Autres S&C	3 142 $	3 298 $	3 453 $

Tableau 4B-8 - Comptes de Répartition Ministériels du CEMFA

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CEMFA	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Structure de la Force régulière	13 224	13 182	13 182
Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	644 411 $	627 412 $	627 412 $
Approvisionnement national [SMA(Mat)]	600 889 $	614 289 $	639 280 $
Fonds ministériels du crédit 5			
Immobilisations réparties [SMA(Mat)]	37 358 $	55 500 $	61 250 $

Tableau 4B-9 - Budget de Fonctionnement du SCEMD

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SCEMD	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	58 786 $	59 393 $	60 634 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	58 786 $	59 393 $	60 634 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	4 700 $	4 552 $	4 620 $
Total des fonds locaux	**63 486 $**	**63 945 $**	**65 254 $**

Tableau 4B-10 - Comptes Ministériels du SCEMD

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SCEMD	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Opérations en cours des FC	7 790 $	7 907 $	8 026 $
Service de météorologie des FC	8 031 $	8 152 $	8 274 $
Total du crédit 1	15 822 $	16 059 $	16 300 $
Fonds ministériels du crédit 5			
Besoins opérationnels non prévus du SCEMD	5 000 $	5 000 $	5 000 $

Tableau 4B-11 - Comptes de Répartition Ministériels du SCEMD

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SCEMD	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière	1 451	1 451	1 451
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	89 688 $	89 688 $	89 688 $
- Approvisionnement national [SMA(Mat)]	16 648 $	17 177 $	19 551 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Immobilisations réparties [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

La « Liste de dotation pour le maintien de la paix » est incluse dans le total du SCEMD pour la solde militaire.

Tableau 4B-12 - Budget de Fonctionnement du SNFC

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SNFC	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	5 497 $	5 566 $	5 636 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	5 497 $	5 566 $	5 636 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	118 $	103 $	104 $
Total des fonds locaux	**5 615 $**	**5 669 $**	**5 740 $**

Tableau 4B-13 - Comptes de Répartition Ministériels du SNFC

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SNFC	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Structure de la Force régulière	63	63	63
Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	3 323 $	3 323 $	3 323 $
Fonds ministériels du crédit 5			
Immobilisations réparties [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-14 - Budget de Fonctionnement du GI

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(GI)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	138 414 $	140 033 $	141 176 $
Plan de recettes	70 $	71 $	73 $
Plan des dépenses du crédit 1	138 484 $	140 104 $	141 249 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	12 379 $	10 834 $	10 997 $
Total des fonds locaux	**150 862 $**	**150 939 $**	**152 246 $**

Tableau 4B-15 - Comptes de Répartition Ministériels du GI

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SMA(GI)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière	1 715	1 691	1 691
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	82 305 $	81 153 $	81 153 $
- Approvisionnement national [SMA(Mat)]	128 963 $	118 036 $	156 892 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Immobilisations réparties [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-16 - Budget de Fonctionnement RH – Mil

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(RH - Mil)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP	193 918 $	192 473 $	193 523 $
- Plan de recettes	2 994 $	3 051 $	3 097 $
Plan des dépenses du crédit 1	196 913 $	195 524 $	196 620 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	22 023 $	25 565 $	26 028 $
Total des fonds locaux	**218 936 $**	**221 089 $**	**222 648 $**

Tableau 4B-17 - Budget de Fonctionnement du RH – Civ

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(RH - Civ)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	38 360 $	35 726 $	33 366 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	206 $	180 $	183 $
Total des fonds locaux	**38 566 $**	**35 906 $**	**33 549 $**

Tableau 4B-18 - Comptes Ministériels du RH – Mil

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(RH-Mil)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Solde militaire et IOC du Ministère	2 942 191 $	2 886 488 $	2 854 027 $
Réserve supplémentaire disponible	549 $	549 $	549 $
Solde et indemnités du personnel civil du Ministère	16 402 $	16 402 $	16 402 $
Programme de déménagement	208 398 $	211 336 $	214 506 $
Programme de soutien aux familles militaires	12 384 $	12 570 $	12 759 $
Programme de soutien du personnel	27 792 $	28 209 $	28 632 $
Compte ministériel destiné à la Première réserve	11 153 $	11 316 $	11 481 $
Services de santé	99 346 $	105 451 $	111 607 $
Récompenses pour droits humains et divers	4 761 $	5 279 $	5 359 $
Total du crédit 1	3 322 976 $	3 277 600 $	3 255 322 $

Tableau 4B-19 - Comptes de Répartition Ministériels du RH – Mil

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SMA(RH – Mil)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Structure de la Force régulière	3 849	3 849	3 849
Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	167 978 $	167 978 $	167 978 $
Fonds ministériels du crédit 5			
Immobilisations réparties [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-20 - Budget de Fonctionnement du Groupe MAT

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Mat)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	125 953 $	126 403 $	125 544 $
Plan de recettes	8	10	11
Plan des dépenses du crédit 1	125 961 $	126 413 $	125 555 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	10 466 $	9 161 $	9 298 $
Total des fonds locaux	**136 428 $**	**135 574 $**	**134 853 $**

Tableau 4B-21 - Comptes Ministériels du Groupe MAT

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Mat)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Approvisionnement national [1]	1 449 644 $	1 520 501 $	1 635 467 $
Total du crédit 1	1 449 644 $	1 520 501 $	1 635 467 $
Fonds ministériels du crédit 5			
Biens d'équipement [2]	1 646 338 $	1 692 833 $	1 890 923 $
Munitions	2 466 $	2 466 $	2 466 $
Total du crédit 5	1 648 804 $	1 695 299 $	1 893 389 $

Nota 1 Total des fonds d'approvisionnement national, incluant la répartition aux autres L1

Nota 2 Total des fonds d'immobilisations stratégiques, incluant la répartition pour immobilisations non stratégiques aux autres L1

Tableau 4B-22 - Comptes de Répartition Ministériels du Groupe MAT

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SMA(Mat)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Structure de la Force régulière	1 721	1 721	1 721
Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	96 740 $	95 863 $	95 863 $
Approvisionnement national [SMA(Mat)]	143 899 $	166 157 $	186 252 $
Fonds ministériels du crédit 5			
Immobilisations réparties [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-23 - Budget de Fonctionnement du S&T

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(S&T)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	76 478 $	74 858 $	75 192 $
Plan de recettes	130 $	130 $	132 $
Plan des dépenses du crédit 1	76 608 $	74 988 $	75 324 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	0 $	0 $	0 $
Total des fonds locaux	**76 608 $**	**74 988 $**	**75 324 $**

Tableau 4B-24 - Comptes Ministériels du S&T

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(S&T)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
R-D	87 893 $	87 834 $	90 096 $
Total du crédit 1	87 893 $	87 834 $	90 096 $
Fonds ministériels du crédit 5			
R-D	7 997 $	7 997 $	10 000 $
Total du crédit 5	7 997 $	7 997 $	10 000 $

Tableau 4B-25 - Comptes de Répartition Ministériels du S&T

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SMA(S&T)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière	28	28	28
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	1 588 $	1 588 $	1 588 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Immobilisations réparties [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-26 - Budget de Fonctionnement du Groupe IE

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(IE)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	15 222 $	13 927 $	12 461 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	15 222 $	13 927 $	12 461 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	371 $	618 $	624 $
Total des fonds locaux	**15 592 $**	**14 545 $**	**13 084 $**

Tableau 4B-27 - Comptes Ministériels du Groupe IE

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(IE)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Programme supplémentaire en environnement	27 500 $	17 500 $	7 500 $
Démantèlement de l'infrastrcuture et MEBI	32 132 $	25 852 $	19 532 $
Total du crédit 1	59 633 $	43 353 $	27 033 $
Fonds ministériels du crédit 5			
Programme des projets mineurs de construction des L1	20 000 $	20 000 $	20 000 $
Programme de construction	96 966 $	27 163 $	15 404 $
Total du crédit 1	116 966	47 163	35 404
Fonds ministériels du crédit 10			
Aide financière et divers	4 750 $	4 650 $	4 650 $

Tableau 4B-28 - Comptes de Répartition Ministériels du Groupe IE

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SMA(IE)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
- Structure de la Force régulière	46	46	46
- Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	3 196 $	3 196 $	3 196 $
- Approvisionnement national [SMA(Mat)]	29 137 $	35 702 $	36 283 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Immobilisations réparties [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-29 - Budget de Fonctionnement de l'ALFC

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'ALFC	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Plan de recettes	88 069 $	88 618 $	88 618 $
Plan des dépenses du crédit 1	84 976 $	85 783 $	85 783 $
Plan des dépenses du crédit 5	19 184 $	19 551 $	20 843 $
Total du plan des dépenses de l'ALFC	**104 159 $**	**105 335 $**	**106 627 $**

Tableau 4B-30 - Budget de Fonctionnement du Groupe FIN SM

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Fin SM)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	57 301 $	57 667 $	58 043 $
Plan de recettes	676 $	689 $	700 $
Plan des dépenses du crédit 1	57 977 $	58 357 $	58 742 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	5 488 $	5 030 $	5 105 $
Total des fonds locaux	**63 465 $**	**63 387 $**	**63 847 $**

Tableau 4B-31 - Comptes Ministériels du Groupe FIN SM

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Fin SM)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Produits pétroliers et autres produits récupérables	30 428 $	30 884 $	31 347 $
Fonds ministériels du crédit 10			
Subventions aux particuliers	294 $	294 $	294 $
Infrastructure de l'OTAN	35 900 $	37 800 $	37 800 $
Budgets militaires de l'OTAN	94 216 $	93 907 $	92 774 $
Total du crédit 10	130 409 $	132 001 $	130 868 $

Tableau 4B-32 - Comptes de Répartition Ministériels du Groupe FIN SM

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SMA(Fin SM)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Structure de la Force régulière	363	363	363
Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	17 800 $	17 800 $	17 800 $
Fonds ministériels du crédit 5			
Immobilisations réparties [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-33 - Budget de Fonctionnement du Groupe POL

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Pol)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	5 511 $	5 537 $	5 564 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	5 511 $	5 537 $	5 564 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	662 $	580 $	588 $
Total des fonds locaux	**6 173 $**	**6 117 $**	**6 152 $**

Tableau 4B-34 - Comptes Ministériels du Groupe POL

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SMA(Pol)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
PAIM	5 555 $	6 755 $	6 755 $
Fonds ministériels du crédit 10			
Programme d,aide financière	3 308 $	3 725 $	3 725 $
*Centre Pearson pour le maintien de la paix	5 357 $	0 $	0 $
Autres S&C	239 $	189 $	189 $
Total du crédit 10	8 904 $	3 914 $	3 914 $

***Nota** : La source de financement et le montant seront déterminés pour les exercices 2002-2003 et au-delà.

Tableau 4B-35 - Comptes de Répartition Ministériels du Groupe POL

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU SMA(Pol)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Structure de la Force régulière	35	35	35
Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	2 349 $	2 349 $	2 349 $
Fonds ministériels du crédit 5			
Immobilisations réparties [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-36 - Budget de Fonctionnement du VCEMD

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE VCEMD (Ministre de la DN / SM / CEMD exclus)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	17 213 $	17 374 $	17 537 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	17 213 $	17 374 $	17 537 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	1 626 $	1 423 $	1 444 $
Total des fonds locaux	**18 839 $**	**18 797 $**	**18 981 $**

Tableau 4B-37 - Comptes Ministériels du VCEMD

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE VCEMD (Cadets)	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
- P, F&E des cadets	126 849 $	128 616 $	130 409 $
Fonds ministériels du crédit 5			
- Besoins divers des cadets	685 $	695 $	706 $
Fonds ministériels du crédit 10			
- Autres S&C	859 $	835 $	835 $

Tableau 4B-38 - Comptes de Répartition Ministériels du VCEMD

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU VCEMD	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Structure de la Force régulière	253	253	253
Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	15 239 $	15 239 $	15 239 $
Fonds ministériels du crédit 5			
Immobilisations réparties [SMA(Mat)]	55 000	62 500	61 250

Tableau 4B-39 - Budgets de Fonctionnement du Ministre de la DN / SM / CEMD

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE MINISTRE DE LA DN / SM / CEMD	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
- Affectation nette prévue par le CGP – Ministre de la Défense nationale	1 740 $	1 740 $	1 740 $
- Affectation nette prévue par le CGP – Sous-ministre	597 $	598 $	599 $
- Affectation nette prévue par le CGP – Chef d'état-major de la Défense	380 $	384 $	389 $
Plan des dépenses du crédit 1	2 716 $	2 722 $	2 727 $
Total des fonds locaux	**2 716 $**	**2 722 $**	**2 727 $**

Tableau 4B-40 - Budget de Fonctionnement du CS Ex

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CS Ex	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	6 494 $	6 529 $	6 564 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	6 494 $	6 529 $	6 564 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	245 $	214 $	218 $
Total des fonds locaux	**6 739 $**	**6 743 $**	**6 782 $**

Tableau 4B-41 - Comptes de Répartition Ministériels du CS Ex

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CS EX	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Structure de la Force régulière	12	12	12
Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	982 $	982 $	982 $
Fonds ministériels du crédit 5			
Immobilisations réparties [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-42 - Budget de Fonctionnement du JAG

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE JAG	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	7 061 $	7 119 $	7 177 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	7 061 $	7 119 $	7 177 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	380 $	333 $	338 $
Total des fonds locaux	**7 441 $**	**7 451 $**	**7 515 $**

Tableau 4B-43 - Compte Ministériel du JAG

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE JAG	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Responsabilités de l'État	206 $	209 $	212 $

Tableau 4B-44 - Comptes de Répartition Ministériels du JAG

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU JAG	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Structure de la Force régulière	82	82	82
Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	6 479 $	6 479 $	6 479 $
Fonds ministériels du crédit 5			
Immobilisations réparties [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-45 - Budget de Fonctionnement du CJ MDN/FC

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CJ MDN/FC	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	2 500 $	2 504 $	2 509 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	2 500 $	2 504 $	2 509 $
Total des fonds locaux	**2 500 $**	**2 504 $**	**2 509 $**

Tableau 4B-46 - Compte Ministériel du CJ MDN/FC

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CJ MDN/FC	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Responsabilités de l'État	7 315 $	7 424 $	7 536 $

Tableau 4B-47 - Comptes de Répartition Ministériels du CJ MDN/FC

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU CJ MDN/FC	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Structure de la Force régulière	13	13	13
Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	1 027 $	1 027 $	1 027 $
Fonds ministériels du crédit 5			
Immobilisations réparties [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-48 - Budget de Fonctionnement du JMC

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE JMC	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	681 $	685 $	689 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	681 $	685 $	689 $
Fonds locaux du crédit 5			
- Affectation nette prévue par le CGP	33 $	29 $	29 $
Total des fonds locaux	**713 $**	**714 $**	**718 $**

Tableau 4B-49 - Comptes de Répartition Ministériels du JMC

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU JMC	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Structure de la Force régulière	12	12	12
Solde militaire [SMA(Per)]	948 $	948 $	948 $
Fonds ministériels du crédit 5			
Immobilisations réparties [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-50 - Budget de Fonctionnement du DGAP

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE DGAP	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	10 635 $	10 751 $	10 368 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	10 635 $	10 751 $	10 368 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	177 $	305 $	309 $
Total des fonds locaux	**10 811 $**	**11 055 $**	**10 678 $**

Tableau 4B-51 - Comptes de Répartition Ministériels du DGAP

COMPTES DE RÉPARTITION MINISTÉRIELS DU DGAP	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 1			
Structure de la Force régulière	48	48	48
Solde militaire [SMA(RH-Mil)]	2 853 $	2 853 $	2 853 $
Fonds ministériels du crédit 5			
Immobilisations réparties [SMA(Mat)]	(contrôlés par le VCEMD/DGPS)		

Tableau 4B-52 - Budget de Fonctionnement de l'Ombudsman

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR L'OMBUDSMAN	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	5 187 $	5 213 $	5 240 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	5 187 $	5 213 $	5 240 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	258 $	261 $	265 $
Total des fonds locaux	**5 444 $**	**5 475 $**	**5 506 $**

Tableau 4B-53 - Budget de Fonctionnement du CST

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CST	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	69 139 $	69 417 $	69 698 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	69 139 $	69 417 $	69 698 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	26 144 $	26 537 $	26 935 $
Total des fonds locaux	**95 283 $**	**95 954 $**	**96 633 $**

Tableau 4B-54 - Budget de Fonctionnement du SNRS

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SNRS	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	1 967 $	1 979 $	1 992 $
Plan de recettes	0 $	0 $	0 $
Plan des dépenses du crédit 1	1 967 $	1 979 $	1 992 $
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	8 195 $	8 195 $	8 195 $
Total des fonds locaux	**10 162 $**	**10 174 $**	**10 187 $**

Tableau 4B-55 – Compte Ministériel du SNRS

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE SNRS	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 10			
Autres S&C	215 $	215 $	215 $

Table 4B-56 - Budget de Fonctionnement de Protection Civile Canada

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LA PCC	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds locaux du crédit 1			
Affectation nette prévue par le CGP	$8,700	$8,761	$8,824
Plan de recettes	$0	$0	$0
Plan des dépenses du crédit 1	$8,700	$8,761	$8,824
Fonds locaux du crédit 5			
Affectation nette prévue par le CGP	$511	$447	$454
Total des fonds locaux	**$9,210**	**$9,208**	**$9,277**

Table 4B-57 - Compte ministériel de Protection civile Canada

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LA PCC	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Fonds ministériels du crédit 10			
Autres S&C	$4,788	$4,848	$4,848

Tableau 4B-58 – Réserves et Recettes Ministérielles

RESSOURCES EN DOLLARS CONTRÔLÉES PAR LE CGP Réserves et recettes du PSD	Niveaux de planification (000 $ courants) 2001-2002	2002-2003	2003-2004
Réserves ministérielles du crédit 1			
Comptes des frais de transfert	5 000 $	5 000 $	5 000 $
Réserves du VCEMD – Fonds du changement	5 000 $	5 000 $	5 000 $
Réserve du VCEMD – Opérations	20 000 $	20 000 $	20 000 $
Réserve du VCEMD - Généralités	25 000 $	25 000 $	25 000 $
Protégé -			
Paiements tenant lieu d'impôts	43 740 $	44 402 $	48 978 $
Opérations de change	1 339 $	1 348 $	1 357 $
Réaménagement des effectifs- RSD	173 $	183 $	193 $
Contrat de soutien aérien du combat	13 250 $	42 000 $	48 125 $
Rangers et Rangers juniors	5 000 $	5 500 $	6 100 $
Recommandations du ministre, partie 2	8 000 $	8 000 $	8 000 $
Programme de dislocation des familles	19 500 $	19 900 $	20 300 $
Stratégie d'information financière	14 000 $	0 $	0 $
Normes PSP	2 000 $	2 000 $	2 000 $
Indemnité différentielle pour coût de la vie	46 900 $	47 700 $	48 600 $
Initiatives visant les effectifs civils	6 000 $	6 000 $	6 000 $
Bosnie/Kosovo	30 000 $	30 000 $	30 000 $
Module de leadership perfectionné	15 000 $	25 000 $	25 000 $
Réserves protégées	20 115 $	146 105 $	163 585 $
Total du crédit 1	280 016 $	433 137 $	463 238 $
Réserves ministérielles du crédit 5			
Réserves du VCEMD – Fonds du changement	5 000 $	5 000 $	5 000 $
Réserve du VCEMD – Opérations	20 000 $	20 000 $	20 000 $
Réserve du VCEMD - Généralités	15 000 $	15 000 $	10 454 $
Total du crédit 5	40 000 $	40 000 $	35 454 $
Recettes ministérielles du crédit 1			
Plan de recettes ministérielles	178 390 $	166 220 $	168 714 $

CHAPITRE 5

DIRECTIVES DE COORDINATION

501. GÉNÉRALITÉS

1. Chaque cycle de planification débute par les décisions stratégiques. Celles-ci concernent les nouvelles capacités de défense, la structure de forces qui en découle ainsi que les immobilisations, approvisionnement national et besoins en ressources humaines auxiliaires. L'orientation générale fournit par la haute direction doit être définie davantage au moyen de la coordination avec les organisations du premier échelon. Une liste des comités de la haute direction est donnée à l'annexe A.

Figure 5-1 – Cycle de Planification de la Défense

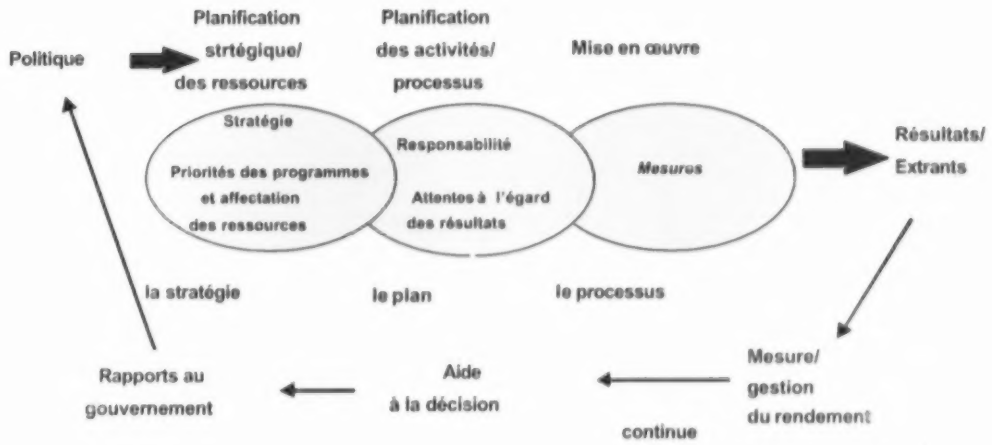

502. APPROVISIONNEMENT NATIONAL

1. Les gestionnaires du premier échelon doivent, en collaboration avec le SMA(Mat), établir les priorités en ce qui concerne leurs besoins, en fonction de leur part du programme AN, de sorte à faire correspondre leurs dépenses et leur plan d'activités. Tout gestionnaire du premier échelon peut proposer des changements aux besoins approuvés d'approvisionnement national, sous réserve de l'accord du fournisseur de services du SMA(Mat) affecté à ce gestionnaire.

2. Il convient de noter les points suivants :

   a. Les répartitions indiquées dansl'annexe B du chapitre 4 respectent les priorités AN définies dans le tableau de la section 207 du présent GPD

b. Outre l'importante imputation commune (trans-armée) effectuée au SMA(Mat) pour que celui-ci puisse entreprendre les activités de planification et de gestion au nom du Ministère, les affectations de chaque gestionaire du premier échelon englobent également des éléments communs. Chaque responsable doit veiller à ce que les besoins des autres reçoivent la priorité qu'il faut.

c. Les imputations de planification AN effectuées au CEMFM, au CEMAT et au CEMFA incluent leur part respective des programmes de logistique coopérative COLOG et de munitions/bouées acoustiques.

3. Les gestionnaires du premier échelon devront revoir leurs programmes d'approvisionnement national entre septembre et novembre 2000 relativement au cycle de planification de l'exercice 2002-2003. Le DPFCP fournira des instructions de coordination détaillées aux responsables, demandant leur participation au goupe de travail de l'approvisoonnement national. Ce dernier se chargera d'examiner le programme de l'exercice 2002-2003 en fonction des priorités établies dans l'article 207, pour aboutir aux répartitions AN de cette année financière.

503. IMMOBILISATIONS

1. Le Ministère présente tous les ans au gouvernement les Plans d'immobilisations à long terme (PILT), au printemps ou au début de l'été. Ces plans mettent en lumière l'envergure et le caractère du programme d'investissement de la Défense visant à procurer les capacités nécesaire à la poursuite des objectifs de défense. Le PILT couvre la stratégie du programme général des immobilisations, les « autres » projets d'immobilisations (voir la section 207 du chapitre 2) ainsi que les besoins divers et l'équipement (dont les projets liés à la gestion de l'information et à la technologie de l'information). Le PILT (Construction) concerne la stratégie de l'infrastructure, notamment les acquisition et les éliminations ainsi que les projets d'aménagement des installations permanentes connexes.

2. Les PILT sont élaborés en fonction des directives stratégiques et des priorités établies par le Comité de gestion de la Défense, les détails de projet étant fournis par les gestionnaires du premier échelon. Ils prévoient la poursuite des projets approuvés, y compris les grilles ou phases restantes qui nécessitent des approbations ministérielles. Cette information est fournie par les responsables du prmier céhelon. De plus, comme il a été souligné dans la section 502, ces derniers sont tenus d'évaluer les conséquences que l'adoption de nouveaux systèmes ou de systèmes dont la vie a été prolongée peuvent avoir sur les coûts liés au personnel, fonctionnement et entretien (P, F&E), l'approvisionnement national inclus, et d'en faire rapport.

3. Le **tableau 2-2** indique les projets prioritaires, avec les dates visées pour le déploiement d'une capacité opérationnelle initiale. Les gestionnaires du premier échelon concernés doivent faire des rapports sur ces projets et, en particulier, confirmer ou modifier l'échéance de la capacité opérationnelle initiale.

4. Les gestionnaires du premier échelon présenteront un plan d'immobilisations (L1PI) selon les directives fournies dans le chapitre 2 du GPD et dans les chapitres 5 et 6 du Manuel SGD. Le PILT s'intéresse essentiellement aux cinq prochaines années, mais les gestionnaires du premier échelon doivent tenir compte des réalités de plus long terme pour ce qui est des grandes acquisitions de défense. Par conséquent, les plans d'activités et les plans d'immobilisations doivent prévoir des achats d'envergure qui s'annoncent dans le cycle de planification. Dans la même veine, il faut indiquer toute demande de ressource qui s'étend au-delà de la période du GPD 2001 relativement à tout achat important devant commencer durant la période de planification. Les responsables qui ne présentent aucun projet stratégique sont toutefois tenus de fournir de l'information concernant les projets d'immobilisations non stratégiques, les travaux de constructions et les besoins divers.

504. RESSOURCES HUMAINES

1. **Coordination consolidée des ressources humaines**. Le Groupe des ressources humaines publie chaque année au mois d'avril un guide de planification stratégique des ressources humaines (GPSRH). Ce document donne aux gestionnaires du premier échelon de plus amples détails concernant la planification et l'établissement de rapports au plan des RH. Le GPSRH élimine le besoin de lettres d'appel distinctes, tout en promulgant les priorités de formation et les restrictions en matière de changement à l'effectif. Les paragraphes qui suivent énoncent les instructions directives de coordination particulières qui sont en dehors de ce processus. À l'exception des aménagements généraux de l'effectif militaire, l'échéance de ces présentations exceptionnelles est le 1er septembre 2000.

2. **Limites des aménagements généraux de l'effectif militaire**. Tel qu'il a été indiqué dans le chapitre 2, la limite des aménagements de l'effectif militaire est plus/moins un pour cent, sauf autorisation contraire du VCEMD. Les changements à l'effectif visant l'aménagement des postes militaires de la Force régulière durant l'année financière 2001-2002 doivent parvenir au DPFCP au plus tard le 31 décembre 2000. Les demandes soumises plus tard ne seront en principe pas approuvées pour une période antérieure à la Période active des affectations (PAA). Le VCEMD est chargé de surveiller et de contrôler les aménagements de l'effectif militaire de la Force régulière, y compris mais non de façon limitative les rapports officier-militaire du rang, les changements aux GPM essentiels, et l'effectif global total.

3. **Enveloppe salariale du personnel civil**. Le transfert de l'enveloppe salariale du personnel civil accorde aux gestionnaires du premier échelon la souplesse nécessaire pour administrer les affaires de RH civiles. Il faut informer et consulter le SMA(RH Civ) et le Contr SMA(RH) relativement à toute initiative organisationnelle, financière ou d'emploi de premier échelon dont la répercussion globale dépasse 5 p. 100 de la main d'œuvre civile totale ou 1 million de dollars de l'enveloppe salariale.

4. **Enveloppe/imputation au titre de la solde militaire**. L'imputation théorique au titre de la solde militaire se fonde sur la structure des effectifs actuelles et sur les objectifs prévus ou les aménagements connus. Les gestionnaires du premier échelon doivent réviser leurs plans des RH militaires dès le début de l'année civile et demander les

approbations nécessaires afin de finaliser les accords sur les niveaux de service ou ententes équivalents avec le SMA(HR – Mil). Ils devront informer celui-ci de toute intention future pour que ce facteur soit pris en compte pendant la préparation de la Mise à jour annuelle des niveaux de référence (MANR).

5. **Affectations militaires**. Les exigences opérationnelles et les besoins de développement de carrière entraînent nécessairement des coûts. Ceux-ci doivent être optimisés compte tenu des contraintes financières qui sont imposées au Ministère. Les gestionnaires du premier échelon doivent déterminer et placer en ordre prioritaire leurs besoins généraux en dotation, en se fondant sur leurs plans d'opérations et d'activités connus et prévus. Les priorités de dotation seront présentées au SMA(RH – Mil)/DGCM. L'état-major de ce dernier élaborera des plans de relève adéquats pour la PAA suivante.

6. **Bilan trimestriel du personnel**. Les dernières nouvelles du personnel sont présentées sous forme de rapport au CGP tous les trimestres. Elles décrivent dans le détail les effectifs et les dépenses historiques et prévus de la Force régulière, de la Première réserve et du personnel civil, selon les informations fournies par les gestionnaires du premier échelon. À compter du 1er avril 2001, le Bilan trmiestriel du personnel sera disponible en direct une semaine après sa présentation au CGP.

505. DISPONIBILITÉ OPÉRATIONNELLE ET MAINTIEN EN PUISSANCE

1. **Disponibilité opérationnelle**. Le SCEMD et les CEMA assument, avec la coordination du DGPS, la responsabilité des états d'alerte des forces engagées au plan opérationnel. Chaque année en septembre, le DGPS, en consultation du SMA(Pol), déclenchera un examen de tous les niveaux de préparation associés à tous les aspects des opérations des FC, selon les détails fournis dans le tableau 2-6. Les recommandations visant les changements à ces niveaux seront étudiées avec les cema et le SCEMD avant d'être présentés au VCEMD, aux fins d'approbation, à la fin d'octobre. Les OPLANS seront modifiés en conséquence et les répercussions de ces changements à l'état de préparation seront évaluées et transmises à l'OTAN dans le cadre du Processus d'examen de la Défense annuel.

2. **Maintien en puissance**. Les plans d'activités du premier échelon feront état des ressources requises pour maintenir en puissance les forces engagées dans des opérations de contingence décrites au chapitre 3. Toute demande d'ajustement aux plans d'activités approuvés suivra la procédure indiquée dans la section 506.

506. PLANIFICATION DES AFFAIRES

1. Le MDN et les FC tiennent à continuer d'utiliser le processus de planification des affaires comme fondement de la gestion stratégique des ressources. Les CEMA/chefs de groupe et les autres gestionnaires du premier échelon doivent assumer la gestion dans les limites de leurs affectations actuelles, tant aux budgets de fonctionnement qu'aux comptes ministériels. Ils sont donc tenus d'élaborer leurs plans d'activités de l'exercice 2001-2002 à l'intérieur de leurs niveaux de planification des ressources. Les demandes de changement aux ressources ou aux capacités effectuées dans le cadre du processus de

planification des affaires doivent correspondre à de nouvelles priorités, de nouvelles capacités ou une nouvelle orientation.

2. On peut demander des ajustements aux plans d'activités qui sont approuvés, en raison d'activités imprévues. Dans ces cas, les gestionnaires du premier échelon devraient réévaluer les priorités internes et tenter de redistribuer les ressources avant de présenter les demandes de ressources supplémentaires au VCEMD ou au Comité de gestion du programme. Dans les cas extraordinaires où les gestionnaires du premier échelon ne sont pas en mesure d'entreprendre l'activité requise avec les ressources qui lui sont disponibles, et qu'aucun financement ne provient des services centraux, le SM et le CEMD peuvent ordonner la réaffectation de ressources durant l'année en cours.

3. Dans la perspective d'améliorer l'analyse stratégique des écarts, le processus de planification des affaires et le gabarit seront modifiés. Un nouvel annexe permettra aux gestionnaires du premier échelon de présenter des projets qui ne sont pas financés. Les initiatives couvrant une seule ou plusieurs années y seront incluses aux fins d'examen dans le cadre du processus de planification des affaires.

4. Les gabarits de planification des affaires seront peaufinés pour le cycle de l'exercice 2001-2002. Les plans d'acvitiés du premier échelon seront présentés comme suit :

a. Un plan d'activités complet par les organisations d'envergure (CEMFM, CEMAT, CEMFA, SCEMD, SMA(GI), SMA(HR Mil et Civ) et SMA(Mat));

b. Un plan d'activités réduit par les organisations de taille moyenne (SNFC, SMA(IE), SMA(Fin SM), SMA(S&T), VCEMD et CST);

c. Une lettre stratégique par les organisations de plus petite taille (SMA(Pol), CS Ex, JAG, DGAP, SNRS, CJ FC, JMC et PCC).

5. Les directives concernant le contenu des plans d'activités à présenter seront publiées par le DGPS.

6. Afin de disposer de suffisamment de temps pour effectuer une analyse adéquate, les plans d'activités doivent être présentés à échéance. Les échéanciers et jalons du cycle de planification des affaires pour l'exercice 2001-2002 sont confirmés comme suit :

a. **1er novembre 2000**. Présentation des plans d'activités du premier échelon au VCEMD.

b. **Novembre-décembre 2000**. Examen et évaluation des plans d'activités et les priorités ministérielles pour la période de planification suivante.

c. **Février 2001**. Approbation des plans d'activités par le SM et le CEMD, à la suite des entrevues avec les gestionnaires du premier échelon. Ces dernières sont prévues pour la période du 14 au 28 février 2001.

d. **Mars 2001**. Affectations finales pour l'exercice 2001-2002.

e **Avril 2001**. Publication du GPD 2002.

507. CADRE DE MESURE DU RENDEMENT

1. **Cadre**. Le Cadre de mesure du rendemet (CMR) du Ministère continuera d'évoluer en parallèle avec l'Accord sur la gestion du rendement utilisé au niveau de la haute direction. Le CGD a sancitonné les cinq perspectives suivantes pour la mesure du rendement :

a. forces opérationnelles;

b. équipe de la Défense;

c. leadership, professionnalisme et valeurs;

d. contribution au gouvernement du Canada

e. gestion des ressources.

2. **Mesures et indicateurs**. Les perspectives constituent des fenêtres qui nous permettront de surveiller notre rendement par rapport aux tâches et objectifs assignés. À l'intérieur de chaque fenêtre, des domaines de focalisation viennent définir des secteurs particuliers dans lesquels le rendement prend de l'importance. Les mesures et les indicateurs sont déterminés comme suit :

Tableau 5-1 – Cadre de Mesure du Rendement

Perspective clé	Domaine de focalisation	Mesures
Forces opérationnelles	Capacité des forces	L'état de préparation
		La gestion de la cadence
	Modernisation	La modernisation du matériel (état des biens d'équipement majeur, par armée)
Équipe de la Défense	Besoins de production de la main d'œuvre (personnel)	Le renouvellement/attrition des catégories/métiers/GPM essentiels
		Les niveaux de recrutement
		La qualité du recrutement
		La productivité en matière de formation
	Qualité de vie	La satisfaction des membres et des employés à l'égard de la QV
		Une bonne gestion organisationnelle
		La santé personnelle
		Les questions de sécurité et de blessure
Leadership, professionnalisme et valeurs	Normes de leadership rigoureuses	La situation concernant la définition de normes rigoureuses en matière de leadership pour les chefs militaires
Contributions au gouvernement du Canada	Conseils cohérents et communication de rapports à valeur ajoutée	Des conseils au gouvernement
	Contributions aux priorités et programmes du gouvernement du Canada	La réalisation des programmes du gouvernement
	Services fournis aux autres ministères	La fourniture de services aux autres ministères (p. ex., MAECI, MPO, GRC)
	Obligations internationales	La satisfaction des obligations internationales
	Appréciation du public à l'egard de la Défense nationale et des contributions qu'elle fait	La sensibilisation et l'appréciation de la population à l'égard des contributions que fait la Défense nationale et de sa pertinence
Gestion des ressources	Planification et affectation des ressources	La planification efficace des ressources dans le courant de l'année
		L'efficacité dans la gestion des projets
		Des investissements stratégiques (immobilisations et infrastruture)
		Le soutien matériel et logistique
		L'infrastructure
	Gestion du changement	Des progrès vers l'accomplissement des objectifs de changement prévus dans la Stratégie 2020

3. **Rapports annuels sur le rendement des organisations du premier échelon.** Jusqu'ici, le seul compte rendu officiel sur le rendement était le Rapport sur le rendement ministère qui est remis au Conseil du Trésor en septembre. Comme il a été indiqué dans le GPD 2000, les gestionnaires du premier échelon présenteront un rapport à cet égard à l'achèvement des activités de chaque année. Cela officialisera le processus déjà en place au sein de la plupart des organisations du premier échelon et constituera l'aboutissement des plans d'activités et la rétroaction aux cadres de direction. Les gestionnaires du premier échelon sont invités à faire suivre progressivement le processus dans le sens descendant vers leurs formations :

a. **Rapports périodiques**. La communication au CGD de rapports sur le rendement du Ministère se réalisera graduellement, d'abord dous les six mois, puis tous les trois mois. On pourra ainsi déterminer les endances et donner l'occasion aux cadres supérieurs de définir les orientations. Le tableau de la situation opérationnelle (TSO) sera mis au point par étapes; y figureront toutes les unités et formations opérationnelles ainsi que des critères harmonisés. La situation et les tendances relevées par le TSO seront communiquées régulièrement à la Réunion quotidienne de la direction (RQD), pas moins d'une fois par mois.

b. **Contenu des rapports annuel sur le rendement des organisations du premier échelon**. Les directives concernant le contenu des rapports annuels sur le rendement des organisations du premier échelon s'appuieront sur le tableau 5-1 et les détails seront publiés avant le 1er février 2001. Cette information comprendra l'amplification des mesures et indicateurs spécifiques. Un gabarit permettra d'intégrer plus aisément ces rapports dans le compte rendu ministériel, mais les gestionnaires du premier échelon bénéficieront d'une souplesse suffisante pour que chacun d'eux puisse souligner la particularité de sa fonction, ses priorités internes définies dans le plan d'activités et son cadre actuel de mesure du rendement.

4. **Coordination**. Les rapports sur le rendement des organisations du premier échelon seront déposés au plus tard le 30 juin tous les ans. Ils seront alors intégrés, diffusés à l'intention des autres gestionnaires du premier échelon au moyen de l'Intranet, communiqués aux CGD puis fusionnés avec d'autres sources pour créer le Rapport sur le rendument du Ministère, qui doit être présenté au gouvernement en septembre. L'annexe B donne une liste des principaux rapports internes et externes du Ministère.

ANNEXE A – COMITÉS DE LA HAUTE DIRECTION

Appellation du comité	Mandat	Fréquence	Membres		Secrétaire
Réunion de direction du Ministre	Permettre au Ministre de discuter, dans un cadre informel, des priorités et préoccupations ministérielles ou gouvernementales, avec les conseillers du premier échelon, et obtenir un compte rendu bref sur les questions courantes qui confrontent le Ministère	Bimensuelle	Ministre de la DN (président) SM SMA(Pol) SMA(Fin SM) SMA(Mat) SMA(IE) SMA(GI) SMA(RH-Civ) CJ MDN/FC SMA(S&T)	CEMD VCEMD SCEMD SMA(RH-Mil) CEMFM CEMAT CEMFA JAG CS Ex DGAP	C de C/Ministre de la DN
Comité de gestion de la Défense (CGD)	Étudier toutes les questions de gestion qui se répercutent sur l'orientation stratégique de la défense et permettre au SM et au CEMD de prendre des décisions ou de coordonner la prise de décisions et la fourniture de conseil au Ministre	Mensuelle	SM (coprésident) SMA(Pol) SMA(Fin SM) SMA(Mat) SMA(IE) SMA(GI) SMA(RH-Civ) CJ MDN/FC SMA(S&T) DGAP C de C/SM**	CEMD (coprésident) VCEMD SCEMD SMA(RH-Mil) CEMFM CEMAT CEMFA JAG** CS Ex** C de C/CEMD**	D Sec QGDN
Conseil des Forces armées (CFA)	Donner des conseils au CEMD. Étudier toutes les grandes questions d'ordre militaire qui touchent le commandement, le contrôle et l'administration des Forces canadiennes et aider le CEMD à prendre des décisions	Mensuelle	CEMD (président) VCEMD SCEMD SMA(RH-Mil) Adjuc FC	CEMFM CEMAT CEMFA C Rés et Cad C de C/CEMD**	D Sec QGDN

Appellation du comité	Mandat	Fréquence	Membres		Secrétaire
Réunion de direction quotidienne (RQD)	Fournir de l'information sur les opérations et activitésen cours, les questions naissantes et autres problèmes urgents	Quotidienne	SM (coprésident) SMA(Pol) SMA(Fin SM) SMA(Mat) SMA(IE) SMA(GI) SMA(RH-Civ) CJ MDN/FC SMA(S&T) DGAP C de C/SM** DGSR(Pol)** DG Fin** Coord DG Pol** DG Log** Officier d'état-major du Ministre**	CEMD(coprésident) VCEMD SCEMD SMA(RH-Mil) CEMFM CEMAT CEMFA JAG CS Ex C Rés et Cad Adjuc FC** C de C/CEMD** DGPS** J4 Mat** J2 Rens** CEM J3**	D Sec QGDN
Comité de gestion du programme (CGP)	Assurer le contrôle de la gestion des ressources en coordonnant l'exécution du Programme des services de la Défense (PSD)	Mensuelle	VCEMD (président) SCEMD SMA(RH-Mil) CEMFM CEMAT CEMFA DGPS CS Ex**	SMA(Pol) SMA(Fin SM) SMA(Mat) SMA(IE) SMA(GI) SMA(RH-Civ) DGAP** SMA(S&T)	DPFCP
Comité consultatif de la gestion de l'information Management (CCGI)	Fournir au SMA (GI) des conseils et l'orientation sur les moyens de mieux harmoniser le programme de GI avec les objectifs stratégiques du MDN/FC, et maximiser l'exploitation de l'information du MDN/FC à titre de ressource ministérielle revêtant une valeur stratégique.	Selon les besoins	VCEMD (président) SCEMD SMA(RH-Mil) CEMFM CEMAT CEMFA SMA(S&T) CS Ex**	SMA(Pol) SMA(Fin SM) SMA(Mat) SMA(IE) SMA(GI) SMA(RH-Civ) DGAP**	Personnel du SMA(IM)
Comité supérieur de contrôle de la gestion (CSCG)	Présenter, étudier et sanctionner officiellement les énoncés de besoins relatifs à tous les Grands projets de l'État, ainsi que certains projets d'immobilisations donnés, au niveau des gestionnaires du premier échelon	Selon les besoins	VCEMD(président) SCEMD CEMFM CEMAT CEMFA SMA(RH-Mil) SMA(S&T)	SMA(Pol) SMA(Fin SM) SMA(Mat) SMA(IE) SMA(GI) SMA(RH-Civ)	DGPS

Appellation du comité	Mandat	Fréquence	Membres		Secrétaire
Conseil d'administration des biens non publics (NPP BOD)	Aider le CEMD dans ses fonctions d'autorité responsible des biens non publics, en vertu de la Loi sur la défense nationale	Au moins 3 fois par année	CEMD(président) VCEMD SCEMD SMA(RH-Mil) CEMFM CEMAT CEMFA SMA(Fin SM)	CJ MDN/FC Adjuc FC PMC CEMFM Adjuc C CEMAT Adjuc C CEMFA Adjuc C SMA(RH-Mil) OGC ASPFC**	D Sec QGDN
Comité consultatif de la police militaire (CCPM)	Aider le VCEMD dans ses fonctions d'examen et de contr^le des opérations de la Police militaire.	Selon les besoins	VCEMD (président) SMA(RH-Mil) CEMFM CEMAT Cmdt USFC(O) DPE Reps : 2 personnes à charge de militaires; 2 personnes du grand public	SMA(RH-Civ) CEMFA Adjuc FC GPFC DJ/MJPR 3 personnes du système de justice civil	NDHQ Sec 4
Comité du contentieux	Examiner et valider les plans stratégiques visant les modes substituts de règlement des différends et les litiges, et déterminer les questions qui nécessitent l'élaboration de politiques à la suite de litige, à l'exception des questions qui touchent la justice militaire et relèvent du Code de discipline militaire	Selon les besoins	SM (président) VCEMD SMA(Mat) SMA(IE)	SMA(Fin SM) CJ MDN/FC JAG	Dir – Revendications et contentieux civil
Comité des intervenants de la justice militaire	Examiner les questions stratégiques de longue haleine concernant la justice militaire	Semi-annuelle	Juge en chef de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada (président) Ministre de la DN CEMD	VCEMD JAG GPFC DPE DDCS CMJ	DJ/MJP&R
Comité du Code de discipline militaire des Forces canadiennes (CCDMFC)	Offrir un forum où les officiers supérieurs et les sous-officiers peuvent discuter de questions liées à l'application efficace du Code de discipline militaire	Semi-annuelle	CEMD (coprésident) VCEMD SMA(RH-Mil) CEMFM CEMAT CEMFA GPFC DPE	JAG (coprésident) Adjuc FC CCPO CEMFM Adjuc C CEMAT Adjuc C CEMFA Adjuc SMA(RH-Mil)	DJ/MJP&R

Appellation du comité	Mandat	Fréquence	Membres		Secrétaire
Comité consultatif de la recherche et développement pour la défense Canada (CCRDDC)	Fournir des conseils en matière scientifique de défense au Canada, en particulier telle qu'elle est incorporée au programme du Secteur de la R-D	Annuelle	SM (coprésident) SMA(Pol) SMA(Fin SM) SMA(GI) SMA(RH-Civ) SMA(Mat) SMA(S&T) SMA(IE) SM, Industrie Canada DGAP Président, CNRC	CEMD(coprésident) VCEMD SCEMD SMA(RH-Mil) CEMFM CEMFA CEMAT CJMDN/FC Reps : Secteur industriel (4) Universités (2)	Personnel du SMA(S&T)
Groupe de coordination des ressources cryptologiques (GCRC)	Fournir des conseils sur les questions touchant le financement du programme cryptologique	Annuelle	VCEMD (président) SMA(Fin SM) SMA(GI) SMA(S&T) Cmdt GOIFC	SCEMD CST Rep du BCP Rep du CT	Cmdt GOIFC
Comité de vérification et d'évaluation (CVE)	Aider le CGD à remplir son mandat en assurant la surveillance périodique de l'évaluation objective du rendement du programme, la gestion du risque et le contrôle.	Trimestrielle	SM (coprésident) SMA(Fin SM) SMA(Mat) DGAP**	CEMD (coprésident) VCEMD Les CEMA (à tour de rôle) Observateur externe**	CS Ex
Comité consultatif de la gestion syndicale (CCGS)	Renforcer l'esprit d'ouverture et de candeur au Ministère, réaffirmer notre engagement envers sa vitalité continue, et établir de nouvelles lignes directrices visant à améliorer le processus	Semi-annuelle	SM (coprésident) SMA(RH-Civ) SMA(Pol) SMA(Fin SM) Adm(IM) SMA(IE) SMA(S&T) SMA(Mat) Présidents de syndicats nationaux/chefs syndicaux	CEMD (coprésident) VCEMD SCEMD SMA(RH-Mil) CEMFM CEMAT CEMFA DGAP	DGRT
Comité de surveillance du commandement et contrôle (CSC^2)	Orienter et approuver le plan stratégique en matière de C^2 et assurer la direction de la mise en œuvre d'un système de commandement et de contrôle intégré et à la hauteur des moyens.	Trimestrielle	SCEMD (président) CEMFM CEMAT CEMFA SMA(GI)****	CEM J3**** DSTSICC****	DRSAO

* Les membres qui ne sont en mesure de participer peuvent se faire représenter par un chef d'état-major adjoint (A/CEM) ou un directeur général. La représentation n'est d'habitude pas permise en dessous de ce niveau, sauf si les débats l'exigent et que le président la demende.

** Indique « présent »

*** Indique « membres »

**** Indique « conseiller spécialiste »"

ANNEXE B – PRINCIPAUX RAPPORTS MINISTÉRIELS

MOIS	RAPPORT	DESTINATAIRE (BUREAU)	REMARQUES
Janvier	Budget des dépenses supplémentaires	Parlement	
Février	Budget des dépenses du Ministère	Parlement	
Mars	Rapport annuel sur la LPRFC	Parlement	
	Rapport sur les plans et priorités	Parlement	
	PILT (C)	Conseil du Trésor	
Avril	Rapport annuel de gestion sur les langues officielles	Conseil du Trésor	
Mai	Rapport annuel du CEMD	Parlement	
	Rapport annuel du GPFC	Parlement	
	Transfert des affectations finales	Conseil du Trésor	
Juin	Rapport annuel du JAG	Parlement	
	Plan d'activités ministériel	Conseil du Trésor	
	Rapport annuel sur l'équité d'emploi du MDN	Conseil du Trésor	
	Contribution au Rapport du président du Conseil du Trésor	Conseil du Trésor	
	PILT (E)	Conseil du Trésor	
	Les estimations	CEMD/ SM	
Juillet	Comptes publics du Ministère	Conseil du Trésor	
	Estimations et options de défense	CEMD/ SM	
Septembre	Budget des dépenses supplémentaires	Parlement	
	Rapport annuel sur la *Loi sur l'accès à l'information* et sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*	Parlement	
	Rapport annuel sur l'équité d'emploi des FC	Conseil du Trésor	
Octobre	Rapport annuel sur la LPRFC	Parlement	
	Rapport sur le rendement du Ministère	Parlement	
	Rapport annuel sur le multiculturalisme	SM	Adressé au ministère du Patrimoine canadien et Multiculturaisme
Novembre	Comptes publics	Parlement	
	MANR	Conseil du Trésor	
Décembre	SDD de l'environnement	Parlement	Tous les trois ans

GLOSSAIRE

Accord sur les niveaux de service

Moyen par lequel on veille à l'uniformité dans les organisations fonctionnelles, en établissant le niveau de soutien qu'une organisation du premier échelon fournit à une autre, dans la conduite des opérations ou dans la gestion des comptes de répartition ministériels. Les accords sur les niveaux de service établissent la responsabilisation horizontale et comprennent des données pertinentes aux normes de service.

Aide au pouvoir civil

Assistance fournie par les Forces canadiennes, suite à une demande formulée par le procureur général d'une province ou d'un territoire, dans les cas où une émeute ou des troubles de l'ordre public dépassent le contrôle des pouvoirs des autorités civiles.

Aide humanitaire

Activités des forces militaires, le plus souvent en situation d'urgence, visant à atténuer les souffrances humaines, surtout dans les cas où les autorités locales ou gouvernementales ne sont pas en mesure de fournir une assistance adéquate à la population ou encore qu'elles ne souhaitent pas le faire. L'aide humanitaire peut prendre les formes suivantes : protection contre les épidémies, fourniture d'aide alimentaire, de soins médicaux ou d'aide aux services de santé publique (par exemple, la restauration des infrastructures essentielles). Le consentement de l'État en conflit n'est pas requis pour fournir l'aide sanctionnée par une résolution de l'ONU.

Apte au combat

État d'une structure de forces et du matériel connexe, qui traduit sa capcité d'exécuter une mission de combat.

Attentes

Les résultats clés qui sont définis en termes suffisamment tangibles pour permettre aux chefs d'état-major des armées ou aux chefs de groupe de déterminer les niveaux d'extrants requis pour satisfaire à ces attentes.

Avant-garde

L'avant-garde est l'élément de la Force principale de ocntingence qui se maintient dans un état d'alerte très élevé et qui se déploie avant l'essentiel de la force.

Cadre de responsabilisation

Il définit la nature et la portée des responsabilités ministérielles, le rendement escompté, les exigences en matière de surveillance et de rapport au regard desquelles le ministère rend compte des responsabilités dont il est investi. La Structure de planification, de rapport et de responsabilisation est le cadre de responsabilisation du gouvernement fédéral.

Capacité

La capacité est une fonction de la possibilité pour une force de planifier à l'avance une mission et de la réaliser. Il s'agit en général d'une fonction de structure des forces (organisation et matériel) renforcée de l'instruction et du soutien logistique. Elle peut se définir comme la capacité de confronter les risques définis dans le scénario qui se rapporte à un objectif de mission de défense, ou les risques associés à des opérations réelles. Elle englobe la disponibilité du personnel et du matériel ainsi qu'une évaluation pondérée et qualitative.

Capacité de déploiement

La capacité de déployer le personnel et le matériel dans un théâtre d'opérations. Les aspects importants à considérer sont la taille de la force, le délai requis pour rejoindre le théâtre, la distance entre le théâtre opérationnel et la base habituelle d'opérations ainsi que les conditions locales dans le théâtre.

Commandement et contrôle

Les activités, extrants, infrastructure, matériel et personnel destinés à : orienter, coordonner et contrôler tant la constitution que l'emploi des forces; établir l'orientation stratégique et opérationnelle (doctrine et encadrement) ainsi que les principes directeurs et intervenir à ces égards.

Consolidation de la paix

Mesures prises à la suite d'un conflit en vue de repérer et de soutenir les initiatives et structures qui viendront consolider la paix et instaurer la confiance et l'interaction chez d'anciens ennemis, prévenant ainsi un retour aux hostilités. Un élément de la consolidation de la paix est la mise en application de la paix, qui consiste à déployer une présence militaire internationale sur le terrain, jusqu'ici avec le consentement de toutes les parties concernées, en vue de mettre en œuvre les dispositions militaires d'un accord de paix. Les opérations sont menées en vertu du chapitre VII de la Charte de l'ONU; les soldats portent des armes plus lourdes que les casques bleus traditionnels et ils sont autorisés à appliquer une force qui dépasse celle de l'autodéfense.

Coût

Les coûts directs et indirects liés à la production d'un résultat. Ils peuvent être ajustés fréquemment en choisissant des objectifs d'extrant différents.

Délai d'intervention

Intervalle entre la délivrance d'un ordre d'avertissement et l'exigence, requise de l'élément à qui la mission est confiée, d'être prêt pour une intervention. Le délai se calcule en minutes, heures ou jours et se fonde sur l'atteinte du niveau de préparation voulu dans la localité habituelle. Il n'inclut pas le trajet jusqu'au secteur des opérations.

Diplomatie préventive

Mesures visant à prévenir l'éruption d'une dispute entre deux parties et (ou) la transformation de différends existants en conflit. Cela peut englober un déploiement préventif de forces, avant le déclenchement du conflit, en vue de désamorcer la tension, de renforcer la confiance et d'empêcher que des incidents mineurs ne dégénèrent, par malentendu, en hostilités d'envergure.

Disponibilité opérationnelle

Le niveau de préparation (matériel, effectifs) requis pour confronter le risque décrit dans un scénario ou une nouvelle opération réelle. On peut accroître un état de préparation opérationnelle avec le temps grâce au recrutement, à l'instruction ou à une capacité matérielle accrue. On maintient un état de préparation réduit afin de ralentir l'usure du personnel et du matériel et pour minimiser les coûts. Les états en vigueur sont : Haut, Normal, Réduit et Mobilisation

Dollars courants

Les coûts exprimés en dollars courants reflètent le pouvoir d'achat du dollar pendant l'exercice au cours duquel la dépense est faite. Ils sont parfois désignés « dollars à terme ».

Effectifs en formation avancée

Il s'agit de postes établis auxquels les militaires peuvent être affectés pendant une période de plus de 122 jours pour acquérir de nouvelles compétences.

Effectifs en formation élémentaire

Il s'agit de postes auxquels les militaires peuvent être affectés en vue d'acquérir des compétences professionnelles initiales.

Effectif total rémunéré

L'ensemble de militaires qui sont inclus dans les listes suivantes : Effectifs fonctionnels, gestion des projets (crédit 1 et crédit 5), détachements, Effectifs en formation avancée, Effectifs en formation élémentaire, Effectifs en stage universitaire subventionné, Liste d'attente médicale, Congé de retraite et Service de réserve de classe C.

Efficacité

Degré auquel l'activité ou le procédé ou l'extrant a atteint les résultats clés escomptés (objectif/but/norme, etc.).

Équipe de la Défense

L'Équipe de la Défense regroupe les employés civils du Ministère et les militaires membres des Forces.

Équipement

Tous les articles non consommables nécessaires pour habiller et équiper une personne ou une organisation.

Eryx

Il s,agit d'un système antiblindé portable.

État de préparation opérationnelle

Capacité opérationnelle globale requise pour l'exécution d'une tâche, que le commandant attribue à une unité ou à une formation en fonction des cinq critères suivants : effectif, matériel, instruction, services de soutien et dispositif de commandement et contrôle.

Évaluation

Évaluation officielle ou officieuse du rendement en fonction d'un exercice qui simule les conditions décrites dans un scénario ou les conditions opérationnelles prévues.

Force adaptée à la tâche

Un regroupement provisoire d'unités/formations, sous la direction d'un commandant, constitué pour exécuter une opération ou une mission bien précise.

Force polyvalente

Force armée souple et prête au combat, capable de mener avec efficacité des opérations dans un contexte caractérisé par des menaces multiples.

Force principale de contingence

Par principe général, les FC seront prêtes à déployer, dans le cadre d'opérations de l'ONU, des forces de contingence pouvant comprendre jusqu'à un groupe opérationnel maritime, un groupe-brigade renforcé d'un groupe-bataillon d'infanterie, une escdre de chasseurs, et un escadron d'aéronefs de transport tactique.

Forces opérationnelles

Les activités et extrants qui concernent directement les opérations militaires ou qui font partie de ressources contingentes pour la conduite d'opérations militaires. Les forces opérationnelles englobent la force (régulière, de réserve et en mobilisation), le matériel et l'appui tactique . Y sont incluses, l'instruction collective et l'instruction pour une mission précise.

Géomatique

Activités scientifiques et techniques qui concernent la saisie, l'entreposage, l'analyse, le traitement, la présentation, la diffusion et la gestion des données géospatiales.

Gestion de l'information

Moyen par lequel une organisation planifie, cueille, organise, contrôle, diffuse, utilise et élimine l'information de la façon la plus efficace possible et qui lui permet d'en déterminer l'utilité réelle et potentielle et d'en tirer le meilleur parti.

Impact/Objectifs/Résultats clés

Description de l'effet réel, de l'avantage ou des conséquences qui découlent (à court ou à long terme) du résultat d'un programme, d'un procédé ou d'une activité - soit le résultat global que produit, dans le temps, un ensemble d'extrants choisis afin d'atteintre un but précis. L'expression hiérarchique de ces effets respecte l'ordre Impact => Objectif => Résultat clé.

Imposition de la paix

Opérations menées en vue de rétablir la paix entre des parties belligérantes qui ne consentent pas toutes à une intervention et qui seraient engagées dans des activités de combat. De telles opérations se réalisent à titre de mesure provisoire en vertu du chapitre VII, article 40 de la Charte de l'ONU. Les soldats portent des armes lourdes et sont autorisés à appliquer une force qui dépasse celle de l'autodéfense. L'imposition de la paix diffère de l'application, qui est prévue au chapitre VII, article 42 de la Charte et concerne plutôt des actes d'agression.

Infrastructure

Terme englobant d'une façon générale les constructions, les installations ou les aménagements fixes et permanents qui permettent d'assurer le soutien et le contrôle de la force militaire.

Intrants (ou ressources)

Se présentent sous diverses formes : ensemble du financement des programmes, dépenses de fonctionnement et d'immobilisations, subventions et contributions, etc., ayant servi à l'exécution des programmes et à la prestation des services.

Javelin

Il s'agit d'un système portable d'arme de défense antiaérienne à très basse altitude (DABA).

Maintien de la paix

Déploiement, sur le terrain, d'une présence internationale, jusqu'ici avec le consentement de toutes les parties concernées, comprenant généralement des militaires et (ou) agents de police de l'ONU ainsi que, souvent, un effectif civil. Ces opérations sont menées en vertu du chapitre VI de la Charte de l'ONU; les soldats portent des armes légères et ne peuvent recourir à la force que pour des raisons d'autodéfense.

Maintien en puissance

Exigence requise d'une force militaire de maintenir sa capacité opérationnelle pendant le temps qu'il faut pour atteindre ses objectifs. Le maintien en puissance englobe l'approvisionnement ininterrompu en articles consomptibles ainsi que le remplacement en matériel et en personnel des pertes subies au combat et des usures non liées au combat.

Matériel

Équipements ou fournitures qu'une organisation ou une institution utilise, ou qui sont nécessaires à un travail ou à une entreprise quelconque. Tous les articles (incluant les navires, les chars, les armes automotrices, les aéronefs, ainsi de suite, et les pièces de rechange, les logiciels et le matériel de soutien qui y sont associés, et excluant les biens immobiliers, les aménagements et les services publics) qui sont nécessaires à la dotation, à l'exécution, au maintien et au soutien des activités liées à la défense, que ces articles servent à des fins administratives ou au combat.

Menaces asymétriques

La tentative d'une partie opposée d'éviter le potentiel classique de notre force militaire actuelle, en employant des tecthniques inattendues ou inhabituelles pour se donner de l'avantage. Cela peut englober le recours à la surprise dans toutes ses dimensions opérationnelles et stratégiques ainsi que l'utilisation d'armes, de manières auxquelles les Forces canadiennes ne s'attendaient pas. Trois grandes approches que les ennemis potentiels des FC peuvent utiliser pour obtenir un avantage asymétrique sont le recours aux armes de destruction massive, la guerre élecronique ou le choix de combattre seulement dans un terrain complexe.

Mètres linéaires

Terme utilisé dans la navigation commerciale pour décrire la longueur d'un couloir de livraison de véhicules standard (de 2,5 m de large), dans lequel est rangée une marchandise quelconque à bord d'un navire. À des fins de planification, tous les véhicules et cargaisons peuvent être convertis en « mètres linéaires ».

Mission

La mission et le mandat d'une organisation énoncent les objectifs que celle-ci poursuit ou sa raison d'être.

Missions de la Défense

La seule mission de défense consiste à protéger le Canada et à défendre ses intérêts et valeurs tout en contribuant à la paix et à la sécurité internationales.

Norme de service

Norme de service promise à un client, à un intervenant, etc., qui prévoit : la description du service à fournir, les principes ou les promesses de service, les échéanciers, les mécanismes de règlement des plaintes et de recours.

Opérations

Courantes ou naissantes. Les opérations courantes représentent d'habitude des activités qui sont constabulaires ou menées dans le cadre d'opérations hors-guerre. Elles sont en principe planifiées. Les opérations naissantes sont d'habitude celles qui ont lieu dans des périodes précédant des hostilités ou dans des contextes d'hostilités. Les opérations constabulaires ou les OHG qui ne sont pas prévues constituent elles aussi des opérations naissantes.

Opérations de contingence

Opérations provoquées par des événements imprévus et visant à défendre les intérêts du Canada au pays comme à l'étranger, qui font appel à l'application d'une force militaire ou à l'assistance militaire.

Opérations de faible envergure

Opération militaire normalement menée par des forces disponibles, en appliquant la force minimale nécessaire à l'accomplissement de la mission. Les contacts avec les opposants peuvent être peu fréquents.

Opérations de grande envergure

On peut avoir recours à la gamme complète de l'armement moderne, y compris les armes de destruction massive. Le déroulement soutenu de telles opérations exige la mobilisation de tout le potentiel militaire d'un pays. L'activité militaire se déroule à une vitesse et avec une violence maximales sans interruption dans l'ensemble du théâtre d'opérations.

Opérations de moyenne envergure

Opération militaire faisant appel à la plupart, sinon à l'ensemble, des forces disponibles d'une nation et pouvant exiger la mobilisation de ressources supplémentaires. On recourt à la force mortelle, bien que l'on puisse imposer des restrictions sur les types d'armes ou la zone géographique dans laquelle on s'en sert. L'activité militaire se déroule avec rapidité et violence mais elle peut être intermittente et localisée dans une zone d'opérations.

Opérations de soutien de la paix

Terme générique, qui décrit les opérations visant non pas à mettre un agresseur en échec, comme dans le cas d'une guerre, mais plutôt à appuyer les activités d'ordre diplomatique et humanitaire en vue d'un règlement politique à long terme. Les cinq types d'opérations de soutien de la paix sont : la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix, l'imposition de la paix, la consolidation de la paix après le conflit.

Opérations hors-guerre

Terme englobant le recours aux capacités militaires dans toute la gamme des opérations militaires, exception faite de celles liées à une action d'envergure et soutenue qui, elles, se rapportent à la guerre. Le concept des OHG est vaste; elles englobent tant les opérations menées au Canada que celles menées à l'étranger dans le cadre de l'imposition de la paix.

Opérations informationnelles

Mesures prises à l'appui d'objectifs nationaux qui influent sur les décideurs, mesures destinées à nuire à l'information de l'autre tout en exploitant et en protégeant ses propres renseignements.

Orientation stratégique

Orientation générale pour le Ministère relativement aux priorités, aux capacités requises, aux responsabilités et à l'affectation des ressources. Elle peut être définie à divers échelons. Au niveau supérieur, elle est fournie dans le Guide de planification de la Défense. Elle regroupe de façon générale les directives, les plans, la doctrine et l'orientation opérationnelle en vigueur.

Plan d'activités

Définit les objectifs d'une organisation, les stratégies visant à les atteindre (compte tenu du contexte dans lequel évolue l'organisation et des besoins de ses clients), les critères dont elle se servira pour mesurer ses progrès et atteindre ses objectifs de rendement (c.-à-d. les obligations et les échéanciers). Le plan d'activités répond aux résultats et attentes clés en établissant des niveaux d'extrant dans les limites du GPD. Il constitue par ailleurs le moyen d'instaurer la responsabilité verticale.

Politique de défense

Ensemble de mesures et d'objectifs énoncés par le Premier ministre et le Cabinet, ou en leur nom, qui orientent les décisions et les interventions faites par le MDN et les FC en vue de remplir le mandat de défense prescrit par la *Loi sur la défense nationale*.

Planification des capacités fondée sur les scénarios

En se fondant sur des évaluations des conditions externes et internes à divers moments dans l'avenir, on distingue et définit des scénarios relativement aux exigences en ce qui concerne l'impact des capacités, donnant lieu à l'élaboration des plans et à l'allocation de ressources.

Portée

Les destinataires d'un programme/service/politique. D'habitude, la portée au niveau des extrants est bien précise et peut être énumérée (p. ex., le ministère des Pêches et Océans tire profit des activités de surveillance maritime menées par les FC). Au niveau plus global des résultats, la portée indique les destinataires finaux, par exemple un secteur donné de l'économie ou l'ensemble des Canadiens.

Programmes autorisés

Les activités, produits et services qui se rapportent à la mise en œuvre de programmes, imposés au Ministère, d'habitude par des organismes externes mais aussi à l'interne. Les programmes autorisés se regroupent en trois catégories : ceux imposés par le gouvernement, ceux imposés par le Ministère et ceux imposés par le chef d'état-major d'une armée ou un chef de groupe. En voici des exemples : gouvernement - Langues officielles et Équité en matière d'emploi; Ministère - appui à l'élimination du harcèlement et à l'éthique de la Défense; L1 - Plan de vol 1997.

Rapport sur les plans et les priorités

Rapports qui fournissent au Parlement des renseignements estimatifs sur les plans et le rendement escompté d'un ministère. Ils contiennent généralement de l'information sur la mission et le mandat, les objectifs, les stratégies et les programmes, les intrants, les activités, les extrants, les impacts et les mesures du rendement.

Rentabilité

Appréciation du lien entre extrants et intrants (ressources), exprimés d'habitude sous forme de rapport.

Rétablissement de la paix

Démarches entreprises pour amener des parties en conflit à une entente négociée, au moyen de la diplomatie, de la médiation et d'autres mesures pacifiques comme celles prévues par le chapitre VI de la Charte de l'ONU.

Scénario

La description d'une série d'événements planifiés (réels ou inventés), notamment les spécifications relatives aux différentes scènes et situations, les personnages et les directives détaillées en ce qui concerne les décors et l'évolution des événements.

Services d'information

Direction, expertise et ressources requises par une organisation pour assurer la gestion de l'information dont elle a besoin pour accomplir sa mission.

Soutenabilité

Le temps pendant lequel des articles consomptibles comme les pièces de rechange essentielles, les produits pétroliers, les munitions et les aliments peuvent être conservés afin de permettre à une force de poursuivre les opérations de façon engagée. L'usage de ces articles dépend largement de la nature du conflit. Les opérations hors-guerre et les périodes précédant les hostilités nécessitent en général une quantité considérablement moindre de consomptibles, en particulier les munitions, que les moments d'hostilités.

Soutien au combat

Aide fournie aux éléments de combat, principalement aux plans administratif et logistique.

Stratégies et programmes

Ils représentent les démarches que suit une organisation à la poursuite de ses objectifs.

Structure de planification, de rapport et de responsabilisation

La Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) constitue le cadre global grâce auquel tous les ministères fédéraux planifie leurs activités, en font rapport et en répondent à la population Canada par l'intermédiaire du Parlement. Elle définit clairement la mission de défense, qui se répartit en objectifs auxquels s'attachent des résultats spécifiques; elle précise également des gammes de services (programmes) qui servent à la mesure du rendement et à l'établissement de rapports. Le cadre constitue par ailleurs le fondement du GPD et du processus de planification des affaires.

Structure des forces

Composition des forces quant aux types de formations et unités et leur matériel ainsi qu'au rapport qui les relient.

Système de gestion des dépenses

Le SGD est un mécanisme devant permettre d'établir un juste milieu entre l'exécution des programmes et la prestation des services essentiels à la population canadienne et l'atteinte des objectifs financiers. Un élément clé de cet équilibre réside dans la réaffectation des ressources pour répondre à de nouvelles exigences.

Systèmes d'information

Coordination du matériel, des méthodes, des techniques et, au besoin, du personnel en vue de remplir les fonctions particulières de traitement de l'information.

Unités nationales

Ces unités assurent le commandement national et le soutien logistique des éléments d'avant-garde et de la Force principale de contingence. Elles regroupent le Groupe de soutien du Canada (GSC), le Groupe d'appui du génie (GAG), l'Unité de la police militaire (UPM), le Groupe médical du Canada (GMC), l'Unité des systèmes de communications et d'information (USCI) et le Quartier général interarmée (QGI).

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AF	Année financière
AP	Année-personne
ACRSA	Association civile de recherche et sauvetage aériens
ADP	Approbation définitive de projet
ALFC	Agence de logement des Forces canadiennes
BC	Bureau consultatif
BD	Besoins divers
BFC	Base des Forces canadiennes
BPR	Bureau de première responsabilité
C^2	Commandement et contrôle
C^2I	Commandement, contrôle, communications, informatique et renseignement
CANUS	Canada-États-Unis
CCA	Centre chirurgical avancé
CCDN	Centre de commandement de la Défense nationale
CCGI	Comité consultatif sur la gestion de l'information
CEMA	Chef d'état-major d'une armée
CEMAT	Chef d'état-major de l'Armée de terre
CEMD	Chef d'état-major de la Défense
CEMFA	Chef d'état-major de la Force aérienne
CEMM	Chef d'état-major de la Marine
CEGFC	Comité d'examen des griefs des Forces canadiennes
CEPPM	Comité d'examen des plaintes contre la police militaire
CFA	Conseil des Forces armées
CFT	Commandement de la Force terrestre
CGD	Comité de gestion de la Défense
CGFC	Commission des griefs contre les Forces canadiennes

CGP	Comité de gestion du programme
CJ FC	Conseiller jurifique des Forces canadiennes
CMR	Cadre de mesure du rendement
COLOG	Logistique coopérative
COMAR	Commandement maritime
CPPM	Comiision des plaintes contre la police militaire
CPDNAC	Comité permanent de la défense nationale et des affaires des anciens combattants
C RÉS ET CAD	Chef - Réserves et cadets
CS EX	Chef - Services d'examen
CSRR	Commission spéciale sur la restructuration de la Réserve
CST	Centre de la sécurité des télécommunications
CT	Conseil du Trésor
DABA	Défense antiaérienne à basse altitude
DAD	Directeur – Analyse de défense
DART	Équipe d'intervention en cas de catastrophe
DB	Directeur - Budget
DDH	Destroyer porte-hélicoptères
DGAP	Directeur général – Affaires publiques
DGCM	Directeur général – Carrières militaires
DGPS	Directeur général - Planification stratégique
DGSRG	Directeur général - Services du renouveau de la gestion
DGSN	Directeur général – Sûreté nucléaire
DGSS	Directeur général – Service de santé
DMPS	Différents modes de prestation des services
ÉE	Équité en matière d'emploi
EFA	Effectif en formation avancée
EFE	Effectif en formation élémentaire

ETCA	Escadron de transmissions et de contrôle (Air)
FC	Forces canadiennes
F&E	Fonctionnement et entretien
FFH	Frégate porte-hélicoptères
FOI	Force opérationnelle interarmées
FPC	Force princpale de contingence
FRI	Force de réaction immédiate
GE	Guerre électronique
GMC	Groupe médical du Canada
GOIFC	Groupe des opérations informationnelles des Forces canadiennes
GPD	Guide de planification de la Défense
GPE	Gestion du programme de l'équipement
GPSRH	Guide de planification stratégique des ressources humaines
GRC	Gendarmerie royale du Canada
GSC	Groupe de soutien du Canada
IGI	Infrastratucture de gestion de l'information
II&E	Instruction individuelle et éducation
IOCC	Unité de coordination des opérations informationnelles
JAG	Juge-avocat général
JC2IS	Système d'information de commandement et contrôle interarmées
JMC	Juge militaire en chef
LI	Premier échelon
LO	Langues officielles
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MARLANT	Forces maritimes de l'Atlantique
MARPAC	Forces maritimes du Pacifique
MDN	Ministère de la Défense nationale
MEBI	Mesure et évaluation des biens immobiliers

MPO	Ministère des Pêches et Océans
NBC	Nucléaire, biologique et chimique
NCSM	Navire canadien de Sa Majesté
NDC	Navire de défense côtière
NGP	Note de service destinée à servir de guide sur le programme
NORAD	Défense aérienne du continent nord-américain
NFTC	Centre d'instruction au vol de l'OTAN
OCC	Organisation des cadets du Canada
OCC/CIC	Organisation des cadets du Canada/Cadre des instructeurs des cadets
OHG	Opérations hors-guerre
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OPID	Officier principal de l'information de la Défense
OSID	Organisation des systèmes d'information de la Défense
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PAIM	Programme d'aide à l'instruction militaire
PCC	Protection civile Canada
PDA	Programme directeur d'application
PDA GI	Programme directeur d'application en matière de gestion de l'information
PFP	Partenariat pour la paix
PIB	Produit intérieur brut
PILT	Plan d'immobilisations à long terme
P RÉS	Première réserve
PSD	Programme des services de Défense
QG	Quartier général
QGDN	Quartier général de la Défense nationale
QGI	Quartier général interarmées

QG RESNAV	Quartier général de la Réserve navale
QV	Qualité de vie
R & D	Recherche et développement
RAM	Révolution dans les affaires militaires
RCC	Centre de coordination des opérations de sauvetage
RÉS SUPP	Réserve supplémentaire
RFGP	Registre des fournisseurs (Gestion des projets)
RH	Ressources humaines
RICOMAR	Réseau d'information du Commandement maritime
RRSFC	Réseau radio supplémentaire des Forces canadiennes
RSA	Réserve supplémentaire d'attente
RSD	Réserve supplémentaire disponible
SAR	Recherche et sauvetage
SCEMD	Sous-chef d'état-major de la Défense
SCGF	Système de comptabilité gestionnaire et financière
SFC	Station des Forces canadiennes
SGBI	Système de gestion des biens immobiliers
SGD	Système de gestion des dépenses
SIASM	Système d'information (Acquisition et soutien du matériel)
SICCFA	Système d'information de commandement et de contrôle de la Force aérienne
SICCI	Système d'information (Commandement et contrôle interarmées)
SIFT	Système d'information de la Force terrestre
SIGII	Système d'information de gestion (Instruction individuelle)
SIGINT	Renseignement sur les transmissions
SIRHD	Système intégré des ressources humaines de la Défense
SM	Sous-ministre
SMA(FIN SM)	Sous-ministre adjoint (Finances et services du Ministère)

SMA(IE)	Sous-ministre adjoint (Infrastructure et environnement)
SMA(IM)	Sous-ministre adjoint (Informatique)
SMA(MAT)	Sous-ministre adjoint (Matériel)
SMA(POL)	Sous-ministre adjoint (Politique)
SMA(RH - CIV)	Sous-ministre adjoint (Ressources humaines - Civil)
SMA(RH - MIL)	Sous-ministre adjoint (Ressources humaines - Militaire)
SMA(ST)	Sous-ministre adjoint (Sciences et technologie)
SNE	Service national des enquêtes
SNFC	Secteur du Nord des Forces canadiennes
SNFT	Secteur du Nord de la Force terrestre
SNRS	Secrétariat national Recherche et sauvetage
SPF	Scénario de planification des forces
SPRR	Structure de planification, de rapport et de responsabilisation
SREIFC	Système de recrutement, d'éducation et d'instruction des Forces canadiennes
SSK	Sous-marin diesel
STANAVFORLANT	Force navale permanente de l'Atlantique
STANAVFORMED	Force navale permanente de la Méditerranée
TPSGC	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
TTB	Transport de troupes blindé
TUA	TOW sous blindage
UNCRFC	Unité nationale de contre-renseignement des Forces canadiennes
VBC	Véhicule blindé de combat
VCEMD	Vice-chef d'état-major de la Défense
VLLR	Véhicule logistique lourd à roues
VSLR	Véhicule de soutien léger à roues